



AG2R LA MONDIALE

**RAPPORT FINANCIER SGAM
AG2R LA MONDIALE 2016**



SOMMAIRE

1. Les faits marquants	4
2. L'activité	6
3. Les perspectives de développement	15
4. Le gouvernement d'entreprise	16
5. Le contrôle interne et la gestion des risques	23
6. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale	28
7. Les comptes combinés	34
8. Les comptes sociaux	100

RAPPORT FINANCIER 2016

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE

1- LES FAITS MARQUANTS

L'année 2016 a été riche en événements au plan mondial et européen : conflits armés, crise boursière chinoise, référendum du 23 juin au Royaume-Uni, rejet de la révision constitutionnelle en Italie, élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. La France aura, quant à elle, été marquée par un environnement économique et financier déprimé, et un contexte réglementaire contraignant avec, en point d'orgue, l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

2016 a également été témoin de nombreux paradoxes notamment en assurance vie : au premier semestre le marché craignait que les taux restent durablement bas, voire négatifs ; à la fin de l'année, le marché craignait que ces taux ne remontent brutalement.

Dans ce contexte pour le moins chahuté, l'épargnant a cependant conservé une certaine forme de calme, voire de flegme.

Pour les organismes d'assurance, l'application du nouveau cadre prudentiel Solvabilité 2 constitue un véritable défi à relever. Il intervient en effet alors que les taux d'intérêt sont historiquement bas ce qui contraint fortement les investissements alors qu'il faudrait les diversifier pour espérer limiter les baisses de rendement. D'un côté, il faut réorienter l'épargne vers les placements « actions », de l'autre il faut renforcer les fonds propres. Pour l'épargnant, il n'y a plus d'autre choix que de prendre une quote-part de risque en direct via les unités de compte (UC) sauf à se résoudre à plusieurs années de très faibles rendements.

« Dans un environnement contextuel et réglementaire particulièrement exigeant, AG2R LA MONDIALE relève les défis auxquels il est confronté sur l'ensemble de ses métiers... », a déclaré André Renaudin, Directeur général

Dans le cadre de la stratégie du Groupe, l'exercice 2016 a vu se poursuivre les opérations de rationalisation des activités d'AG2R LA MONDIALE :

L'année 2016 a été marquée pour le périmètre La Mondiale, par :

- le partenariat entre CNP Assurances et AG2R LA MONDIALE qui s'est traduit par la mise en place d'une filiale commune nommée ARIAL CNP ASSURANCES suite d'un contrat cadre signé le 15 décembre 2015. Ce partenariat s'est matérialisé par la prise de participation à hauteur de 39,95 % de CNP Assurances dans Arial assurance, filiale de La Mondiale, au 1er avril 2016, après une opération préalable de réduction de capital d'Arial assurance par rachat d'une partie de ses propres actions à La Mondiale. L'ensemble de ces opérations a conduit La Mondiale à constater une plus-value nette de 76,1 millions d'euros (M€) dans les comptes de l'exercice 2016.

ARIAL CNP ASSURANCES regroupe les équipes, les outils, et, sous réserve de l'obtention des agréments relatifs aux dossiers de transferts réglementaires qui seront déposés en 2017, les portefeuilles d'activités des deux partenaires. La société a pour vocation de gérer les régimes de retraite supplémentaire des entreprises. La Mondiale et CNP Assurances ont mis en place des accords de réassurance en quote-part des engagements euros et UC de ARIAL CNP ASSURANCES, les titres en UC restant détenus toutefois par ARIAL CNP ASSURANCES.

Le traité de réassurance mis en place avec ARIAL CNP ASSURANCES sur le stock de contrats existant avant le 1er avril 2016 annule et remplace le précédent traité existant sur les engagements techniques en euros, à effet rétroactif du 1er janvier 2016 ;

- la commercialisation par AG2R LA MONDIALE de ses premiers certificats mutualistes qui a démarré en octobre 2016, à hauteur d'une enveloppe maximale de 100 M€ sur 2016 et 2017 et émis par SGAM AG2R LA MONDIALE. Les certificats mutualistes sont des titres perpétuels créés par la Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dite « Loi Hamon » pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires. Ils visent à renforcer les fonds propres du Groupe, via le renforcement de ceux de ses membres, par émission de certificats internes. Les certificats, émis par SGAM AG2R LA MONDIALE, d'une valeur nominale de 10 €,

sont proposés aux sociétaires et assurés de La Mondiale et ses filiales, ainsi qu'aux adhérents et participants d'AG2R Réunica Prévoyance et assurés de sa filiale Prima.

Parallèlement, des certificats mutualistes ont été émis le 1er décembre 2016 par La Mondiale dont SGAM AG2R LA MONDIALE est l'unique souscripteur, l'enveloppe maximale étant également fixée à 100 M€. Le total des titres émis par La Mondiale et souscrits par la société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) s'élève au 31 décembre 2016 à 11,7 M€. La rémunération qui sera versée par La Mondiale à la Sgam au titre des certificats mutualistes permettra à la Sgam de rémunérer les certificats qu'elle a elle-même émis, dans le respect des dispositions réglementaires fixées par le décret n° 2015-204 du 23 février 2015 ;

- l'augmentation du capital de 300 M€ d'AGLM IMMO SAS, la foncière Groupe, souscrite par La Mondiale, son actionnaire unique. Une autre augmentation du capital de 300 M€ est prévue en début d'année 2017 pour rémunérer les apports d'un ensemble immobilier par La Mondiale.

Concernant le périmètre AG2R RÉUNICA :

- AG2R Réunica Prévoyance a été choisie par un certain nombre de professions pour couvrir leur régime frais de santé dans le cadre de leur accord collectif. Cela se traduit notamment par une progression sensible du chiffre d'affaires santé de l'institution dans les comptes de l'exercice 2016 ;
- par arrêté ministériel en date du 12 octobre 2016 publié au Journal officiel du 26 octobre 2016, a été approuvé à effet du 1er janvier 2016, dans les conditions prévues à L.212-11 et L.212-12, le transfert, par voie de fusion-absorption par la Mutuelle VIASANTÉ, du portefeuille de contrats avec les droits et obligations qui s'y rattachent de la Mutuelle Leroy Somer qui était déjà intégralement substituée pour la couverture de ses engagements ;
- les mesures d'harmonisation suivantes ont été prises :
 - mise en place d'un traité de réassurance portant sur le portefeuille Leroy Somer à compter de la survenance 2016 : les contrats individuels sont réassurés à 95 % par AG2R Réunica Prévoyance et les contrats santé collectifs à 100 % par AG.Mut,
 - homogénéisation du plan de réassurance de VIASANTÉ Mutuelle en portant la commission de réassurance à 23 % sur l'ensemble des portefeuilles ;

- dans le cadre de la mise en place au 1er juillet 2016 du statut unique du personnel du GIE AG2R RÉUNICA, AG2R Réunica Prévoyance est désormais l'assureur unique des contrats santé et prévoyance du personnel. Des traités de réassurance ont été mis en place sur le contrat prévoyance avec Arpège Prévoyance (en quote-part à 20%) et sur le contrat santé avec Réunica Mutuelle (en quote-part à 60%) ;
- création le 13 janvier d'une Union de Groupe Mutualiste (UGM) "Pôle Fonctions publiques" à partir des 4 mutuelles fondatrices, à savoir la Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), Smacl Santé, la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF), et la Mutuelle des Hôpitaux de la Vienne (MHV). Cette Union représente les 3 Fonctions publiques : la Fonction publique d'État, la Fonction publique territoriale et la Fonction publique hospitalière. L'objet de l'UGM ainsi formée est de faciliter et de développer - en les coordonnant - les activités de ses membres qui demeurent, pour chacun d'entre eux, directement responsables de la garantie de leurs engagements. Cette Union a aussi pour ambition de promouvoir un nouveau modèle des mutuelles de la Fonction publique face à un cadre réglementaire et économique modifié en profondeur ;
- VIASANTÉ Mutuelle a pris en substitution la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF) à effet du 1er janvier 2016 ;
- les changements liés à la nouvelle réglementation ont été conséquents pour VIASANTÉ Mutuelle concernant, notamment, le transfert d'une partie du portefeuille Individuel dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (Ani) et la révision du contrat responsable ;
- le Décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité 2), a fait évoluer certains aspects de la réserve de capitalisation pour être en phase avec les principes du référentiel Solvabilité 2. En effet, le mécanisme de dotations et reprises à la réserve de capitalisation est maintenue pour les entités exerçant une activité d'assurance vie ou une activité mixte majoritairement Vie. A contrario, ce mécanisme disparaît pour les entités exerçant une activité d'assurance non-vie ou une activité mixte majoritairement non-vie. Ainsi, pour ces entités, le montant de la

réserve de capitalisation figurant au bilan au 31 décembre 2015 est viré au compte « Autres réserves » au 1er janvier 2016. Ce transfert a été ratifié lors des Assemblées générales 2016 pour les entités concernées du Groupe.

Le Plan d'entreprise Élan 2018 achève en 2016 sa deuxième année. Un chemin considérable a été parcouru grâce à la mobilisation de l'ensemble des équipes. Les chantiers des périmètres « métiers », tirés en partie par les évolutions de contexte économique et réglementaire, présentent un avancement significatif par rapport aux périmètres « transverses » qui s'inscrivent pour certains dans des cycles plus longs où les travaux porteront leurs fruits jusqu'en 2020.

2- L'ACTIVITÉ

2-1 L'environnement économique

La croissance mondiale a nettement accéléré en fin d'année (3,4 % au 3ème trimestre) après un début d'année un peu faible (respectivement 2,4 % et 2,8 % aux 1er et 2ème trimestres).

Aux États-Unis, la consommation privée a ralenti en début d'année malgré la solidité du marché du travail et la faiblesse des prix du pétrole, pour fortement rebondir par la suite. Le commerce extérieur a aussi été un important moteur de croissance au 3ème trimestre. Sur l'ensemble de l'année, la croissance est cependant restée bien inférieure à la moyenne historique en atteignant environ 1,6 %.

En zone euro, l'activité s'est maintenue vers 1,5 % toute l'année. L'économie espagnole est restée très dynamique (environ 3,2 % de croissance annuelle) alors que l'Italie peine à accélérer (1,0 %). En Allemagne, l'activité a ralenti en milieu d'année mais la croissance est tout de même restée à environ 1,8 % en moyenne annuelle. En France, le Produit intérieur brut (PIB) avait fortement progressé en début d'année (2,4 % au 1er trimestre) pour ensuite nettement ralentir, affecté par la faiblesse de la consommation.

La croissance annuelle a à peine dépassé 1 %. En mars, afin de relancer l'inflation et le crédit au secteur privé, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire : une baisse de ses taux directeurs, des opérations de refinancement à long terme des banques et une augmentation des achats obligataires à 80 milliards d'euros (Md€) par mois, dont des titres de dette privée non bancaire. En décembre, elle a prolongé le programme d'achat d'actifs au-delà de mars 2017, mais à un rythme réduit de 60 Md€ par mois, jusqu'à la fin de l'année 2017 (au moins). Après

plusieurs mois de recul des prix, l'inflation est redevenue positive vers le milieu d'année et a atteint 1,1 % en glissement annuel en décembre. Cependant, l'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est restée faible (0,9 %).

Au Royaume-Uni, la croissance n'a pas montré de signe tangible de ralentissement depuis l'annonce du Brexit : le PIB a progressé de 2,3 % au 3ème trimestre. Au Japon, la croissance a été plus forte qu'attendue au 1er semestre, mais est restée modeste sur l'ensemble de l'année (1 %).

En Chine, la croissance a temporairement ralenti au 1er trimestre (4,9 %) mais est repassée au-dessus de 7 % sur le reste de l'année, grâce au dynamisme de la demande domestique.

Le bilan est contrasté parmi les autres pays émergents : l'Inde enregistre toujours une croissance supérieure à 7 %, la Russie semble sortir de récession, mais l'économie brésilienne se contracte toujours.

Les marchés de taux : une fin d'année marquée par la remontée des taux longs

Les taux longs ont baissé dans les pays développés tout au long du 1er semestre 2016, la tendance s'accéléralant fin juin après le vote en faveur du Brexit.

Les marchés ont en effet anticipé des politiques monétaires encore plus accommodantes face à une très faible inflation et à des risques de récession. Les rendements des obligations d'État à 10 ans ont ainsi atteint des points bas historiques au cours de l'été : 1,36 % aux États-Unis, 0,10 % en France et -0,19 % en Allemagne. Cette tendance s'est inversée au cours de l'automne. Les taux longs ont nettement rebondi avec l'émergence du thème de la « reflation » (hausse des volumes et des prix après une longue période de faible activité) et tout particulièrement après la victoire de Donald Trump à la présidentielle américaine.

Les marchés ont alors anticipé un resserrement plus rapide de la politique monétaire américaine, pour compenser une politique budgétaire qui deviendrait plus expansionniste.

La Réserve Fédérale américaine (Fed) a procédé à une seule hausse de taux dans l'année (décembre), mais elle a durci le ton en indiquant vouloir procéder à trois hausses pour 2017. Les taux longs américains ont atteint 2,44 % en fin d'année. Cette remontée s'est transmise aux obligations de la zone euro, atténuée toutefois par la politique monétaire toujours très accommodante de la BCE.

Les taux à 10 ans en France finissent l'année à 0,68 % et les taux allemands, négatifs tout au long du 3ème trimestre, sont remontés à 0,21 %. En Italie, l'incertitude politique et les difficultés du secteur bancaire ont entraîné une remontée plus vive des taux : en baisse jusqu'à 1,04 % en août, les taux à 10 ans finissent l'année à 1,82 %. Sur l'ensemble de l'année, les taux longs des obligations européennes enregistrent une baisse, qui correspond à une hausse du prix des titres. Les performances obligataires ont donc été positives sur l'année : l'indice des emprunts d'États européens de maturité 7 à 10 ans progresse de 3,9 %.

Marchés boursiers : impressionnante performance des actions américaines

En début d'année, les marchés boursiers ont enregistré une forte chute, affectés par la faiblesse des prix pétroliers (le baril de Brent est tombé à 25 Dollars US), par les doutes sur la solidité de la croissance mondiale (en Chine en particulier), et par les difficultés du secteur bancaire en zone euro.

Une fois ces inquiétudes dissipées, et malgré un calendrier politique chargé, les marchés boursiers ont rebondi et enregistrent des performances annuelles positives à travers le monde. Les surprises politiques multiples (vote en faveur du Brexit, élection de Donald Trump, victoire du « non » au referendum italien) ont été interprétées positivement ou ignorées.

Les marchés américains ont rebondi dès le printemps pour terminer l'année à des niveaux historiquement hauts. Le Standard & Poor's (S&P) 500 affiche ainsi une performance annuelle de 15,3 % (dividendes inclus, en euros).

Les bourses émergentes ont aussi une très bonne performance annuelle (14,5 %). En revanche, les marchés européens ont tardé à se redresser et affichent des performances plus modestes, affectées par les difficultés du secteur bancaire (surtout en Italie) et un calendrier politique chargé en 2017 (en particulier les élections françaises et allemandes). Les actions européennes ont progressé de 4,1 % sur l'année. Les actions françaises affichent des performances nettement supérieures, à 8,9 % (dividendes inclus).

Marché immobilier de bureau

L'immobilier de bureau français est resté bien orienté en 2016, surtout dans le centre de Paris, mais aussi en première couronne. Les loyers effectifs restent sous pression, les accompagnements lors des baux nouveaux sont importants. Mais la baisse des taux de rendement locatifs s'est poursuivie,

reflétant la baisse des taux sur les marchés obligataires. Le rendement locatif moyen brut a baissé à 3 % à Paris pour les biens de première qualité, présentant encore une prime substantielle au-dessus des emprunts d'États, dont le rendement à 10 ans hors inflation est nettement négatif (-0,8 %). L'indice de performance de l'Investment Property Databank (IPD) de l'immobilier d'investissement en France affichait une performance globale de 5,2 % au 1er semestre 2016, avec une performance de l'ordre de 10 % sur l'ensemble de l'année 2016, principalement alimentée par la hausse des prix des biens.

Marché de l'assurance vie **Niveau d'épargne et de crédits**

Le flux de placements hors titres sont en hausse, passant de 54,1 Md€ fin 2015 à 60,6 Md€ fin 2016 (soit +6,5 Md€ sur un an).

Les dépôts à vue continuent en 2016 d'être le placement préféré des ménages en raison de l'attentisme des Français face à la baisse des rendements et la volatilité boursière. La collecte nette atteint 33,5 Md€ en baisse de 0,8 Md€. Il est probable que cette situation demeurera tant que les taux resteront très bas.

L'épargne de court terme est en collecte nulle sur 2016 (-0,5 Md€) mais en forte hausse par rapport à 2015 puisqu'elle était à -19,6 Md€. Cette évolution s'explique essentiellement par la bonne performance des Livrets A et bleus. La collecte nette sur ces livrets est redevenue positive (+1,6 Md€) après une année 2015 en très forte décollecte (-9,4 Md€ en 2015 notamment sur le 2ème semestre 2015). Il convient de noter que malgré la forte baisse de l'inflation et des anticipations en la matière, le Gouvernement a maintenu à 0,75 % le rendement des Livrets A en 2016. Les autres livrets défiscalisés (Livrets de développement durable, Livrets d'épargne populaire, Livrets jeunes) ralentissent leur décollecte par rapport à 2015.

La collecte nette en épargne contractuelle reste fortement positive (10,8 Md€ en 2016) mais le ralentissement est important par rapport à 2015, notamment sur les PEL qui collectent 4,9 Md€ de moins par rapport à 2015 soit une baisse de près de 28 %.

Les flux d'assurance vie s'établissent à 16,8 Md€, en baisse de 6,7 Md€ par rapport à 2015. Alors que les flux étaient stables sur le 1er semestre, la collecte nette a baissé sur le 2ème semestre (4,7 Md€ contre 12,1 Md€ au 2ème semestre 2015).

Assurance vie en France

Au niveau du marché de l'assurance vie en France, l'année 2016 a connu deux périodes : un premier semestre positif tant en terme de chiffre d'affaires (+3,4 % tous supports confondus) qu'en terme de collecte nette (12,1 Md€) et une deuxième moitié de l'année plutôt négative avec une collecte en baisse (-4,8 %) et une collecte nette qui n'atteint que 4,7 Md€. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'année 2016 a baissé de 0,6 % dont 1,5 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et +8 % pour les contrats collectifs avec une opération exceptionnelle en fin d'année. La part des UC dans le chiffre d'affaires est à 20 % en 2016, stable par rapport à 2015.

Les taux de rachats sont toujours faibles autour de 7,5 %, dans leur moyenne de long terme comprise entre 7,4 % et 8 %.

La collecte nette (chiffre d'affaires nette des prestations) s'établit à 16,8 Md€, dont 2,7 Md€ sur les supports en euros et 14,1 Md€ sur les supports en UC. Comme en 2015, la collecte nette sur les supports en UC est bien supérieure à celle sur les supports en euros, avec une accélération sur les quatre derniers mois de l'année 2016 pendant lesquels la collecte nette en euros a été négative pour -3,8 Md€ alors qu'elle a été positive sur les supports en UC pour 4,9 Md€.

Au final, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie s'établissent à 1 597 Md€ fin 2016, en hausse de 3,1 % depuis fin 2015, dont +1,9 % pour les supports en euros et +8,2 % pour les supports en UC.

Actualité de l'assurance vie

En 2016, l'actualité de l'assurance vie s'est focalisée sur :

- la baisse des rendements des contrats d'assurance vie : à l'occasion d'une conférence organisée par la Fédération Française de l'Assurance (FFA) le 14 octobre dernier, François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France et Président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), a demandé aux assureurs de faire preuve de modération et de réalisme dans la fixation des taux de rendement d'assurance vie au titre de l'année 2016 et au vu de la persistance de taux ultra-bas. Malgré un rendement moyen de 2,27 % en 2015 pour les fonds euros (contre 2,54 % en 2014), la baisse « reste encore insuffisante » selon le Président de l'institution. Bernard Delas, Vice-président de l'ACPR, a rappelé que « dans une perspective de moyen-long terme, il n'est pas raisonnable de laisser

penser aux épargnants qu'ils peuvent espérer bénéficier durablement à la fois de la garantie du capital investi et d'une rémunération excédant de 2 à 3 points le niveau de l'inflation ».

Selon des données de la FFA, la baisse de la rémunération moyenne des contrats en euros a atteint -0,5 % en 2016 (passant de 2,3 % à 1,8 %) ;

- le texte de Loi portant sur la « transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique » dit « Sapin 2 », a été définitivement adopté à l'Assemblée nationale le 8 novembre 2016. Le texte prévoit notamment un renforcement des pouvoirs macroprudentiels du Haut conseil de stabilité financière (HCSF) applicables au secteur de l'assurance en cas de risque systémique. Désormais, les retraits des épargnants pourront être suspendus ou limités pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable (le texte ne prévoit pas de plafond de renouvellement). Le Haut Conseil pourra également intervenir sur la rémunération des contrats en modulant les règles de dotation et de reprise de la provision pour participation aux bénéficiaires, afin de renforcer la résilience des entreprises d'assurance face à des variations importantes des taux d'intérêt ou de prix des actifs. Il pourra également restreindre les possibilités de rachats d'assurance vie par les épargnants en cas de menace majeure sur le système financier. Ce dispositif vise à mieux protéger l'épargne des assurés en cas de remontée brutale des taux d'intérêt ;
- les assureurs vie ont par ailleurs continué à faire face au renforcement de la réglementation. La Loi du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite Loi « Eckert », est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. La loi dispose que les sommes d'assurance vie non réglées sont transférées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), à l'issue d'un délai de 10 ans à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur ou du terme du contrat. Les sommes non réglées seront définitivement acquises à l'État si elles n'ont pas été réclamées au terme d'un délai de 30 ans à compter de la date d'échéance du contrat ou de la date du décès de l'assuré. En toute hypothèse, les assureurs ont l'obligation de conserver les informations et documents correspondant aux contrats non réglés dont les capitaux sont transférés à la CDC. La Loi « Eckert » a renforcé le cadre

préexistant visant à limiter la déshérence. Elle a prévu de nouvelles obligations intensifiant les relations entre assurés et entreprises d'assurances et incite fortement les assureurs à rechercher des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réglés en rendant visibles les efforts d'apurement de ces contrats.

A compter du 1er janvier 2016, les organismes d'assurance doivent également déclarer à l'administration fiscale l'ensemble des souscriptions et opérations intervenues sur les contrats d'assurance vie et de capitalisation. Il s'agit du fichier « Ficovie », pendant du fichier « Ficoba » en matière bancaire, qui doit améliorer la lutte contre la fraude fiscale.

Enfin, toujours depuis le 1er janvier 2016, les entreprises d'assurances doivent procéder à des échanges automatiques d'information (EAI) à des fins fiscales non seulement dans le cadre de l'accord « Fatca » signé entre la France et les États-Unis mais aussi en direction de l'OCDE ou de l'Union européenne.

Ce renforcement de la réglementation implique des développements informatiques importants et la mise en place de nouvelles fonctions (reporting, contrôle des données,..) entraînant une demande de moyens humains et financiers supplémentaires.

- Outre cette réglementation, les assureurs ont dû faire face à la déclaration sociale nominative (DSN) ainsi qu'à la préparation du futur prélèvement à la source qui impacte certains contrats d'assurance vie.

Environnement de la santé et de la prévoyance

L'environnement de l'assurance santé et prévoyance a été marqué en 2016 par :

- l'Ani Santé du 11 janvier 2013, transposé dans la Loi du 14 juin 2013, qui a rendu obligatoire pour chaque entreprise la mise en place d'une complémentaire santé, dont le contenu du panier de soins minimums est défini par un décret du 8 septembre 2014, pour l'ensemble de ses salariés à compter du 1er janvier 2016. Toutefois, le salarié est en droit de refuser d'adhérer sous réserve qu'il dispose déjà d'une assurance santé individuelle au moment de la mise en place des garanties (ou de son embauche si elle est postérieure, sous conditions) ou d'une assurance santé collective obligatoire, y compris en tant qu'ayant droit. Pour ce faire, il doit notifier sa volonté par écrit à son employeur, ainsi

que les éléments permettant de justifier de sa situation. Pour que le salarié puisse s'en prévaloir, les dispenses d'affiliation doivent être inscrites dans l'acte juridique instituant le régime (accord d'entreprise, référendum ou décision unilatérale de l'employeur). Le salarié peut par ailleurs souscrire, à sa charge, une sur-complémentaire santé. Les entreprises disposant déjà d'un contrat collectif frais de santé doivent ainsi vérifier que celui-ci couvre l'ensemble de leurs salariés, et non pas seulement une catégorie, et comprend bien les garanties minimum imposées par l'Ani Santé. Ce dernier bouleverse le marché de la santé en faisant basculer de nombreux assurés d'un contrat individuel vers un contrat collectif. Il est estimé qu'en 2014, 600 000 entreprises n'étaient pas équipées d'une complémentaire santé, soit 5 millions de salariés et 2,6 millions d'ayants droit (Source : Profideo). Pour répondre à cette obligation, AG2R LA MONDIALE a lancé son offre de complémentaire santé et de services compatible Ani Santé portée par VIASANTÉ Mutuelle ;

- la mise en place du contrat responsable : le respect du contrat responsable permet de continuer à bénéficier d'un régime fiscal et social avantageux :
 - les cotisations des salariés sont déductibles de leur imposition ;
 - les cotisations patronales sont déductibles de l'impôt sur les sociétés et exonérées de cotisations de Sécurité sociale ;
 - un taux dérogatoire de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) de 7 % est accordé aux contrats responsables tandis que les contrats non responsables sont soumis à une taxe de 14 %.

Le décret du 18 novembre 2014 détermine les nouvelles règles que doivent respecter les contrats de complémentaire santé pour être responsables et ainsi, pour les contrats collectifs obligatoires, continuer à bénéficier des aides fiscales et sociales. Le nouveau cahier des charges des contrats responsables introduit des planchers et des plafonds de remboursement. Ces nouveaux critères du contrat responsable sont entrés en vigueur au 1er avril 2015 et doivent être appliqués depuis cette date au moment de la souscription d'un nouveau contrat ou du renouvellement d'un contrat existant. Dans le cas des contrats dont l'acte de mise en place n'a pas été modifié depuis le 9 août 2014, un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31 décembre 2017 pour la mise en conformité. Toute modification de l'acte de mise en place aura pour conséquence de soumettre le contrat aux nouvelles contraintes ;

- le marché est également perturbé par la mise en place de la DSN, ainsi que par la généralisation du tiers-payant ;
- l'impact de la baisse des taux sur les provisions de prévoyance : si la baisse des taux en France a des implications très importantes dans le domaine de la retraite et de l'épargne, elle a également des répercussions significatives en prévoyance. En effet, les provisions d'incapacité et d'invalidité non vie sont calculées en actualisant les estimations de prestations futures avec un taux d'intérêt qui, selon la loi, doit être au maximum de 75 % du taux moyen des emprunts d'Etat sur les deux dernières années. Sur les 5 dernières années, le taux moyen des emprunts d'Etat (TME) est passé de 2,5 % à 0,5 %. Les acteurs en prévoyance subissent cette baisse des taux qui dégrade de fait leurs ratios de sinistralité.

2-2 L'activité du groupe

Acteur majeur de la protection sociale en France, AG2R LA MONDIALE a été en mesure de faire face à la conjoncture économique et sociale grâce à trois atouts majeurs :

- en tant que Groupe de protection sociale, son activité s'inscrit dans le long terme ; la longévité de La Mondiale (111 ans) et d'AG2R Prévoyance (65 ans), témoigne de la stabilité de son modèle économique ;
 - une activité encadrée par un corpus de règles prudentielles ;
 - des placements très diversifiés et une gestion extrêmement rigoureuse.
- Tous ces fondamentaux permettent de traverser la crise financière avec sérénité et de maintenir les objectifs de performance. Ainsi, le niveau de résultat net consolidé est satisfaisant à plus de 320 M€.

SGAM AG2R LA MONDIALE a réalisé plus de 1,5 Md€ de résultat sur les cinq dernières années portant ses capitaux propres à 5,7 Md€, en progression de 8,9 %. Ces fonds propres ont été multipliés par 3,45 en 8 ans (taux de croissance annuel moyen de +16,7 %).

Avec un chiffre d'affaires global de 10 072 M€ de cotisations au titre des activités d'assurance, SGAM AG2R LA MONDIALE occupe des positions fortes sur les marchés de l'épargne, de la retraite supplémentaire collective, de la retraite individuelle Madelin, de la prévoyance et de la santé.

Le chiffre d'affaires s'est réparti entre les différents marchés de la façon suivante : 19 % en retraite, 45 % en épargne, 13 % en prévoyance et 22 % en santé. Par rapport à 2015, la part de l'épargne a légèrement diminué au détriment des autres activités.

La notation de solidité financière d'AG2R Réunica Prévoyance, de La Mondiale et de Prima a été confirmée en novembre 2016 par l'agence S&P à A- perspective stable. Cette note souligne la bonne réputation et les positions de premier plan d'AG2R LA MONDIALE en épargne patrimoniale ainsi qu'en retraite supplémentaire (tant au niveau des contrats collectifs que des contrats Madelin) tout comme le poids important des encours en UC. Elle met également en évidence la consolidation des positions du Groupe en santé (n°3) et en prévoyance (n°3), ainsi que sa capacité à intégrer de nouvelles entités. Elle témoigne que SGAM AG2R LA MONDIALE a su maintenir un niveau de fonds propres et de résultats conforme à sa notation.

La notation tient également compte de la flexibilité financière du Groupe, qui reflète sa capacité éprouvée d'accès aux marchés de la dette, et de l'approbation obtenue pour développer des certificats mutualistes. Enfin, l'agence de notation juge que la gestion des risques, le management et la gouvernance sont satisfaisants. Elle apprécie positivement le renforcement des liens de solidarité entre les entités d'AG2R LA MONDIALE en 2015 et les moyens engagés afin que le Groupe devienne prochainement prudentiel au sens de Solvabilité 2. S&P encourage AG2R LA MONDIALE à poursuivre dans cette voie.

Plan d'entreprise : « Élan 2018 »

Élan 2018 est le plan d'entreprise d'AG2R LA MONDIALE lancé en 2015. Élan, parce qu'il implique du rythme, de l'ampleur, du souffle mais aussi de la rigueur et de la méthode.

2018, pour signifier que le Groupe reste en « départ lancé » et qu'à ce premier plan triennal succèdera un second avec de nouvelles ambitions.

Élan 2018 restera le plan fondateur du nouvel AG2R LA MONDIALE. Il s'appuie sur 4 piliers, qu'il s'agira de renforcer encore : **Proximité, Légitimité, Solidité et Cohésion.**

L'identification des objectifs du plan d'entreprise a été finalisée fin 2014 autour de ces quatre fondamentaux en regard de l'ambition stratégique du Groupe de devenir « **le Groupe référent en protection sociale et assurance de personnes** ».

Élan 2018 a été élaboré dans un monde qui connaissait de forts bouleversements aux plans économique, social, financier et réglementaire qui se sont révélés plus forts et plus rapides encore par rapport aux prévisions. Il faut noter à cet égard le niveau historiquement bas des taux d'intérêt, la digitalisation de nos modes de vie et de travail, les évolutions de la retraite complémentaire, la pression réglementaire

et Solvabilité 2 qui changent la donne dans nos métiers.

Proximité

Les objectifs tracés envers les clients, les partenaires et les équipes se déclinent autour de l'amélioration de la connaissance clients, d'une approche commerciale par l'articulation entre les différents canaux de contact, physique et digitaux, de la qualité des produits, services et de la gestion et du renforcement de l'organisation territoriale.

Au plan du périmètre « Digital, Data et Relation client », la gouvernance des données a été mise en place, la relation client s'est améliorée en matière d'accessibilité et de maîtrise des coûts. Le développement de services numériques avec les différents métiers est en cours, et des travaux ont été réalisés et se poursuivent sur le portail groupe et le site vente à distance (VAD) pour plus de clarté et d'efficacité.

Pour la Retraite supplémentaire, les principales réalisations concernent notamment, la mise en production du nouveau socle technique extranet, l'arbitrage en ligne par email et la dématérialisation des annexes financières. En Épargne patrimoniale, il faut noter l'extension de la souscription en ligne pour les partenaires et la nouvelle organisation du service client à La Mondiale Europartner. L'accès aux services digitaux est encore limité pour les clients finaux. La norme de marché s'oriente vers un zéro papier en 2018.

Côté Distribution, le rapprochement des équipes commerciales AG2R et Réunica ainsi que la mise en place de la Direction grands comptes prévoyance santé sont effectifs. Les gammes et offres produits ont été rationalisées pour la majeure partie du Groupe. Sur le Marché des Professionnels, l'accent a été mis sur le développement de la nouvelle offre retraite (gestion par horizon et UC). Le digital arrive au service du réseau de distribution avec les projets liés à l'usage et aux apports des réseaux sociaux ainsi qu'à la dématérialisation de la souscription, attendue pour les conseillers du Marché des Professionnels en 2017. Enfin pour les activités sociales, la mise en place d'une organisation spécifique pour l'accompagnement des territoires et l'animation des activités sociales en région est à poursuivre.

Légitimité

Les objectifs portent sur le développement de notre positionnement de Groupe de référence en retraite et en santé, de nos solutions d'épargne ainsi que sur la mise en valeur de notre engagement social et responsable.

2016 marque le démarrage opérationnel d'Arial CNP Assurances. En Retraite supplémentaire, il a été mis en œuvre une approche transversale à l'ensemble des offres (grilles de gestion pilotée, rentes cycles de vie, SICAV à volatilité maîtrisée, offres de services ...).

En prévoyance santé, les avancées portent en la matière sur l'accroissement du service rendu aux entreprises dans les branches et sur le développement du pôle mutualiste.

En ce qui concerne l'Épargne, l'évolution des chantiers porte sur l'élaboration de solutions nouvelles pour les clients et les distributeurs (nouvelle garantie « Capital protégé »), ainsi que le développement international par la structuration de la succursale italienne à Milan et l'organisation du marché suisse.

Des actions ont été poursuivies quant à l'extension des principes d'application ISR et RSE à toutes les activités du Groupe ainsi que la prise en compte des impacts de l'article 173 de la Loi de transition énergétique.

Enfin, pour les activités sociales, des évolutions dans l'instruction et le suivi des projets nationaux et régionaux et dans la gestion des aides individuelles sont en cours de mise en place dans le cadre de la stratégie d'action sociale proposée aux instances.

Solidité

La solidité financière est à renforcer face à un environnement qui peut devenir moins favorable et une pression réglementaire qui ne cesse de s'accroître.

En 2016, les préoccupations de renforcement des équilibres techniques, de maîtrise des besoins en fonds propres et de solidité opérationnelle et maîtrise des coûts se sont concrétisées par des avancées notables.

Concernant les métiers de l'Épargne et de la Retraite supplémentaire, la rigueur du contexte oblige à une évolution rapide du « business model » et les travaux se sont concentrés sur les mesures d'adaptation à l'univers de taux bas et aux contraintes de solvabilité. Le programme groupe de dynamisation des Unités de Comptes converge vers un plan d'actions stabilisé et partagé.

En épargne salariale, les travaux se poursuivent sur l'évolution de l'offre et l'amélioration du niveau de marge.

Sur les métiers de prévoyance santé, il faut noter de nettes avancées dans les projets de maîtrise des équilibres techniques (socle

technologique de données santé, outil de pilotage et segmentation des portefeuilles). Les projets de migrations des portefeuilles, tiers-payant et réseaux de soins ont marqué la fin de l'année.

Pour la retraite complémentaire, le plan d'entreprise se caractérise par la nécessaire conciliation entre les objectifs du Groupe et le cadre fixé par les Fédérations Agirc et Arrco, notamment via l'article 8 de l'Ani de mars 2013 et les contrats d'objectifs et de moyens 2015-2018. Le Groupe est en avance sur la trajectoire de réduction globale des dépenses.

La mise en place d'un groupe prudentiel avec une structure cible Sgam-Sgaps, l'analyse des impacts des différentes adaptations possibles sur les ratios de solvabilité, les travaux liés au dispositif de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) avec intégration progressive des exigences de la 4ème directive, ainsi que ceux associés à la formalisation du conseil sont autant d'actions réalisées en matière de gestion Actif-Passif, Solvabilité 2 et Conformité.

Enfin, la déclinaison des enjeux métiers dans le cadre du Schéma Directeur Informatique a été réalisée sur les sujets prioritaires (connaissance client, commercial, prévoyance santé et retraite complémentaire)

Cohésion

Les objectifs en matière de cohésion visent à rassembler les collaborateurs originaires de chacun des groupes AG2R LA MONDIALE et Réunica autour d'une organisation unifiée. Les principales actions 2016 ont concerné l'optimisation de l'organisation corporate (processus de mise en place d'un Groupe prudentiel), le renforcement de la cohésion des équipes et l'adaptation des ressources humaines aux enjeux du Groupe (avec notamment des actions continues d'accompagnement des Directions dans les évolutions du groupe, le déploiement d'actions de sensibilisation, de formation autour du digital, l'harmonisation des dispositifs RH et la mise en place d'une cartographie des compétences). Enfin, la rationalisation des implantations immobilières et le déploiement de la politique environnementale contribuent également à ces objectifs de cohésion.

Activité du Groupe Vie Épargne

En assurance vie Épargne, la collecte 2016 est en recul de 5,5 % par rapport à 2015 pour atteindre 4 533 M€.

Le chiffre d'affaires en euros (-4,4 %) a été géré tout au long de l'année afin de limiter la

dilution de l'Actif général dans un contexte de taux longs durablement bas, particulièrement au 2ème semestre. Cette baisse se retrouve sur toutes les entités du Groupe : -2,5 % pour La Mondiale Partenaire (LMP), -7 % pour (LMEP) et -3,6 % pour La Mondiale. Ce mouvement se retrouve sur l'ensemble du marché.

En UC, le chiffre d'affaires est en baisse de 8 % (avec un recul plus marqué pour LMEP avec -12,9 %). Après une année 2015 très dynamique, la collecte UC de 2016 a pâti de la conjoncture boursière avec la pire entame pour les marchés actions depuis 50 ans et une baisse cumulée de 16 % entre le 1er janvier et le 11 février 2016. Malgré une amélioration par la suite (le CAC 40 terminant l'année 2016 en légère hausse de 5 %), cette volatilité a laissé des traces et le poids du chiffre d'affaires réalisé en UC est ainsi en baisse de 0,7 point (à 33,7 % contre 34,4 % en 2015). Là encore cette légère contraction du poids des UC se retrouve sur le marché.

La collecte nette (normes françaises) en épargne du Groupe a atteint 1,2 Md€ dont 0,6 Md€ sur les supports en UC et 0,6 Md€ sur les supports en euros (avec une collecte nette en euros légèrement négative pour LMP). La collecte nette totale de 2016 représente 2,3 % des encours contre 1,1 % pour le marché français.

Vie retraite (retraite supplémentaire)

En retraite supplémentaire, le chiffre d'affaires consolidé atteint 1 957 M€ en hausse de 5,6 %, dont +9,3 % pour les contrats collectifs et +1,5 % pour les contrats individuels.

Au niveau des contrats collectifs, les contrats à cotisations définies (art.82 et art.83) sont en baisse de 0,7 % notamment du fait d'un important transfert de portefeuille en 2015. Hors cet effet, la croissance atteint + 2,2 %. Le taux d'UC sur ces contrats est en légère hausse (+0,7 point) à 15,1 %. La collecte sur les contrats à prestations définies (art.39) est en croissance de 53 % avec un taux d'UC stable à 3 %, tandis que les contrats IFC sont en hausse de 36 % avec un taux d'UC passant de 5 % en 2015 à 31 % en 2016, notamment du fait de versements exceptionnels en fin d'année pour 45 M€ à 100 % en UC. Les contrats de préretraite sont stables (+0,5 %).

Concernant les contrats individuels, les contrats Madelin sont en baisse de 0,7 % par rapport à 2015, qui s'explique notamment par une baisse de 10 % des primes uniques. Le taux d'UC atteint 25,2 % en hausse de 2,4 points, notamment suite au lancement de la nouvelle gamme « Madelin » qui représente 15,8 M€ de chiffre d'affaires avec

un taux d'UC de 32 %. Si au final, la retraite supplémentaire individuelle est en croissance malgré la baisse sur les « Madelin », c'est que le Perp de La Mondiale est en croissance très forte de 22 %.

La collecte nette sur les contrats de retraite atteint 0,9 Md€ dont 0,6 Md€ sur les supports en euros et 0,3 Md€ sur les supports en UC.

Santé

Le chiffre d'affaires en santé atteint 2 167 M€ en 2016, en hausse de 4,1 %.

- les cotisations individuelles sont pour leur part en recul de 3,9 % en raison de la mise en place de l'Ani du 11 janvier 2013 dont la conséquence est de faire basculer des salariés en couverture individuelle vers une couverture collective obligatoire. Cela a pour conséquence d'accroître le phénomène d'érosion des portefeuilles que connaissent les mutuelles ces dernières années. Les effectifs de VIASANTÉ Mutuelle et de Réunica Mutuelle sont ainsi en nette baisse sur l'année 2016 (environ - 11 %). Toutefois, ces impacts sont en partie compensés par la mise en place de la substitution de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-pompiers de France (MNSPF), par l'entrée en combinaison de Smacl Santé et les acceptations en provenance de Macif Mutualité dans le cadre de l'Aide à la Complémentarité Santé (ACS) ;

- la hausse globale des cotisations santé en 2016 est ainsi portée par le segment collectif qui progresse de 8,2 % avec les évolutions suivantes :
 - une forte progression des cotisations en accords de branches en raison principalement de deux affaires nouvelles ;
 - sur le segment des contrats sur-mesure, une progression du chiffre d'affaires bénéficiant d'un solde de souscription positif et des indexations ;
 - une baisse du chiffre d'affaires des contrats collectifs standard. Le fort volume de résiliations lié au contexte conjoncturel (contrat responsable et mise en place de l'Ani) entraîne un solde de souscription nettement déficitaire que les indexations ne sont pas en mesure de compenser. La nouvelle offre Ani et les contrats collectifs de Smacl Santé atténuent cette baisse ;
 - une hausse du chiffre d'affaires des acceptations collectives en 2016.

Prévoyance

En prévoyance, le chiffre d'affaires est en baisse de 11,2 % et atteint 1 314 M€.

- l'évolution en prévoyance collective est de -13,7 %, principalement due à des effets exceptionnels :

- l'important volume d'entrée de portefeuille de 2015 non reconduit en 2016 générant un effet de base négatif ;
- un changement de méthode dans la comptabilisation de cotisations financées par prélèvement sur la provision pour égalisation sur un contrat important ainsi que la hausse de ce même type de cotisations sur un autre contrat important (ces opérations sont sans impact sur le résultat brut d'impôts sur les sociétés) ;
- la part des cotisations prévoyance d'ACA dans le chiffre d'affaires combiné de la Sgam a baissé à la suite de son changement d'actionnariat (100 % en 2015 et 60 % en 2016) ;
- la fin du financement de la réforme des retraites, terminé en 2015.

Ces effets sont légèrement compensés par le chiffre d'affaires en prévoyance collective apporté par l'entrée dans la combinaison de Smacl Santé.

Hors ces effets exceptionnels, le chiffre d'affaires en prévoyance collective - affaires directes baisse de 5 M€. Cette évolution tient compte des indexations mais aussi d'un solde de souscription négatif.

Le chiffre d'affaires 2016 des acceptations, hors effets exceptionnels, est en baisse significative à la suite de la dénonciation de traités de réassurance déficitaires.

- Le chiffre d'affaires 2016 en prévoyance individuelle est en hausse de 8,7 % grâce à l'entrée en combinaison de Smacl Santé et à la réaffectation au risque prévoyance du chiffre d'affaires de Prima (+8 M€) dont la classification a été modifiée. Hors ces deux effets, le chiffre d'affaires en prévoyance individuelle est en baisse de 1,7 % avec une quasi-stabilité pour la prévoyance La Mondiale, une hausse de la prévoyance individuelle du périmètre AG2R Réunion et -5,7 % en dépendance.

Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités est de 101 M€ et comprend notamment :

- des produits nets bancaires des activités de gestion d'Agicam et de Prado Épargne pour 84 M€,
- des cotisations IARD pour 6 M€,
- des commissions de courtage et autres refacturations faites aux clients externes pour 9 M€.

En matière de gestion financière, la politique d'allocations d'actifs en 2016 reste guidée par les contraintes actif-passif ainsi que par les conditions de marché.

L'éclairage Solvabilité 2 reste un élément de contrainte intégré aux analyses. Ainsi, les

projections réalisées en matière de charge en capital montrent qu'il convient de privilégier les obligations, et, au sein de cette classe d'actifs, les obligations gouvernementales et les obligations sécurisées.

Sur la partie obligataire, la duration a été légèrement augmentée à 7,43 par rapport à fin 2015 (7,08). Compte tenu de la faiblesse des taux cette année, le programme de forward n'a été réinvesti qu'en partie (à partir de juillet 2015) et devrait à nouveau être alimenté en 2017.

En parallèle, les contraintes actif-passif ainsi que la forme de la courbe des taux ont milité pour un allègement des expositions à court-terme afin de renforcer les positions à long-terme.

Par ailleurs, la faiblesse des taux monétaires a conduit le Groupe à maintenir un faible niveau de trésorerie afin de limiter l'effet dilutif.

En 2016, le Groupe a continué de privilégier les valeurs de qualité et a effectué la plupart de ses placements en direct. De même que les années précédentes, la répartition des actifs en stock a continué de privilégier les obligations.

Par ailleurs, les contraintes de solvabilité ont également milité pour une limitation des investissements dans le domaine immobilier.

La bonne diversification des portefeuilles d'actifs de La Mondiale et d'AG2R Réunion Prévoyance a permis d'éviter qu'elles soient en situation de devoir constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE), et ce depuis le début de la crise en 2008.

La répartition des actifs en euros dans le périmètre combiné SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2016 continue à favoriser les placements obligataires qui stagnent à 80 % ; les actions sont stables à 9 %, l'immobilier stagne à 4 % et les autres actifs sont au même niveau qu'en 2015, soit à 7 %.

2-3 Les comptes combinés

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes International Financial Reporting Standard (IFRS).

L'évolution du périmètre de combinaison porte sur les éléments suivants :

- l'année 2016 a vu la création de la société immobilière SCI Pacifique, détenue par La Mondiale. Elle a été créée le 13 octobre 2016, détient un immeuble de bureaux et est consolidée par intégration globale dans le périmètre consolidé La Mondiale ;

- d'autre part, la mutuelle SMACL Santé a intégré le périmètre de combinaison au 1er janvier 2016 ;
- un partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances s'est matérialisé par la prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans Arial assurance, renommée ARIAL CNP ASSURANCES (ACA). Cette opération a été réalisée au 1er avril 2016. Le pourcentage de contrôle de l'entité ARIAL CNP ASSURANCES est ainsi passé de 100 % au 31 décembre 2015 à 60 % au 31 décembre 2016. Dans la mesure où il s'agit d'une situation de contrôle conjoint, ACA, auparavant consolidée par intégration globale, est désormais consolidée par mise en équivalence.

En termes d'activité, le chiffre d'affaires de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit en 2016 à 10 072 M€ contre 10 308 M€ en 2015, soit une diminution de 2 %. Il faut noter que les primes relatives aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaires ne sont pas reconnues en chiffre d'affaires selon les normes IFRS.

Le résultat opérationnel s'établit à 380 M€ en 2016 contre 410 M€ en 2015. Au final, le résultat net de l'ensemble combiné ressort à 320 M€ contre 299 M€ en 2015.

Les principaux retraitements de consolidation ayant un impact sur le résultat concernent la réserve de capitalisation ainsi que la baisse du taux d'impôt différé. En effet, l'article 11 de la Loi de finances 2017 organisant une réduction progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 28 % en 2020 pour toutes les entreprises, le Groupe a donc adopté une méthode prospective.

Les principaux retraitements ayant un impact sur les capitaux propres concernent le reclassement des prêts super-subordonnés à durée indéterminée et la mise à la juste valeur des placements disponibles à la vente (essentiellement actions et obligations).

Les capitaux propres totaux s'élèvent à 5 724 M€ au 31 décembre 2016 et sont en hausse de 9 %.

Les encours gérés s'établissent à 83 330 M€ (hors participation aux bénéfices différée) contre 79 324 M€ en 2015 soit une augmentation de 5 %. Cette évolution s'explique par deux mouvements complémentaires, à savoir une augmentation de 4,1 % des passifs techniques en euros et une hausse de 7,6 % des passifs techniques en UC. La part relative aux engagements en UC est désormais de 22 661 M€, soit 27 % du total des passifs techniques (hors participation

aux bénéfices différée), pourcentage stable par rapport à 2015.

En parallèle, les actifs gérés (évalués en valeur de marché hormis l'immobilier de placement et d'exploitation) ont augmenté de 6 % pour atteindre 97 807 M€ à fin 2016.

À titre d'information, les ratios de solvabilité sont calculés désormais suivant le nouveau régime prudentiel Solvabilité 2 depuis son entrée en application au 1er janvier 2016. Ces ratios feront l'objet de communication au public au niveau du Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF).

Les événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration de La Mondiale a décidé, le 21 janvier 2017, de procéder à l'émission de titres subordonnés remboursables, souscrits pour 530 millions de dollars US, soit un nominal de 499 M€, à échéance 2047, éligible en Tier 2 selon les normes Solvabilité 2. Il a approuvé le programme de couverture de change proposé, pour un montant équivalent, sur une durée de 10 ans, visant à réaliser la couverture du risque de change induit par l'émission de la dette en dollars. Ces opérations n'ont pas d'incidence comptable sur les comptes consolidés de La Mondiale clôturés au 31 décembre 2016.

Suite à la création fin 2015 de la SAS AGLM IMMO, la foncière du groupe (intégrée dans le périmètre de consolidation), La Mondiale a apporté à la SAS AGLM IMMO au 1er janvier 2017, cinq ensembles immobiliers d'une valeur totale de 895 M€. Ces apports ont été rémunérés par 300 000 actions émises par la SAS AGLM IMMO après augmentation de capital. L'objectif poursuivi est de regrouper les actifs immobiliers au sein d'une structure et de simplifier les structures de détention du patrimoine immobilier du Groupe. Ces apports n'ont pas d'impact sur les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE clôturés au 31 décembre 2016.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et le 21 avril 2017, date à laquelle les comptes de la Sgam sont arrêtés par le Conseil d'administration.

3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

En raison du contexte politique, social, économique, financier et réglementaire, le métier d'assureur est aujourd'hui en mutation. Cependant, une certitude demeure, le financement de l'économie à besoin d'épargne.

Avec le vieillissement de la population, la progression des dépenses d'assurance maladie, de retraite et de dépendance, l'épargne et sa transformation sont des sujets à placer au cœur du débat public dès à présent.

L'année 2017 sera riche en événements politiques (présidentielle, législatives).

Notons que la Loi de finances pour 2017 du 30 décembre 2016 a instauré le prélèvement à la source (PAS) applicable à compter du 1er janvier 2018.

2017 sera l'ultime année de la transition vers la Sgam prudentielle, de la transformation digitale et de lancement d'autres chantiers sur les différents métiers.

Ainsi, concernant l'épargne patrimoniale, le programme pour le développement des UC sera poursuivi en 2017 en recherchant une transformation en profondeur de l'organisation pour de meilleures offres et un meilleur service dans ce domaine. Les chantiers à mener concernent également les outils et la formation commerciale, les processus de gestion et la communication sur les sujets financiers. Pour atteindre ces objectifs, les ressources d'ingénierie et de marketing financier seront renforcées et organisées pour agir en étroite liaison avec les équipes commerciales.

Concernant la retraite supplémentaire, les deux actionnaires d'ARIAL CNP ASSURANCES ont abordé la seconde phase du partenariat qui est constituée principalement du transfert par CNP Assurances d'un portefeuille de contrats d'assurance correspondant à une part substantielle de ses contrats d'épargne retraite collective supplémentaire, ainsi que du transfert par La Mondiale d'un portefeuille de contrats d'épargne retraite collective. L'année 2017 est donc jalonnée par les travaux permettant d'aboutir à un dépôt à l'ACPR d'une demande d'autorisation de transferts des portefeuilles concernés envisagé au cours du 2ème trimestre 2017 pour un passage au collège de l'ACPR en septembre 2017. Indépendamment du transfert des portefeuilles, ARIAL CNP ASSURANCES continue les opérations visant une reprise en gestion administrative, sur les outils d'AG2R LA MONDIALE du portefeuille transféré par CNP Assurances.

Le plan d'entreprise Élan 2018 entrera en 2017 dans sa dernière année, les grands chantiers de ce plan ont été globalement

lancés et mis en œuvre et il reste un an pour inscrire les fondamentaux dans la durée en finalisant ou en poursuivant les chantiers en cours, en particulier sur le terrain du digital et de l'expérience client.

Les réalisations dans le cadre d'Élan 2018, palier dans le déploiement de la stratégie du Groupe, renforcent ses fondamentaux et le préparent pour le plan 2018-2020 et pour les défis à anticiper pour ses métiers. D'un plan à l'autre, de transformation en transformation, AG2R LA MONDIALE sera différent en 2020. 2017 sera aussi l'année de construction du plan de transformation 2018-2020.

4. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE SGAM AG2R LA MONDIALE

4.1 Présentation de son fonctionnement

SGAM AG2R LA MONDIALE est la société de groupe d'assurance mutuelle créée le 16 janvier 2008 qui réunit les deux affiliées AG2R Prévoyance, devenue AG2R Réunica Prévoyance au 1er janvier 2015 et La Mondiale.

La Sgam a pour objet, de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. La communication ainsi élaborée ne saurait concerner ni être en contradiction avec celle relative aux régimes de retraite complémentaire Agirc- Arrco.

Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations stratégiques de SGAM AG2R LA MONDIALE, prend et assume les décisions majeures, nomme et révoque le Président, les Vice-présidents et le Directeur général et contrôle les activités de la société et leur niveau de maîtrise et de régularité.

Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois en 2016 avec une assiduité de 67 % de ses membres en prenant en compte celle des administrateurs suppléants. Le Conseil de la Sgam s'est prononcé sur les comptes annuels et les rapports formels inhérents à la marche de la société. Durant l'exercice, le Conseil a pu mener ses travaux sur :

- la gouvernance ;
- la politique de placement ;
- les comptes annuels ;
- les restructurations des entités du Groupe ;
- les partenariats ;
- Solvabilité 2 ;

- le groupe prudentiel ;
- le plan de réassurance ;
- les certificats mutualistes et paritaires ;
- les indicateurs de qualité ;
- les dettes subordonnées ;
- l'immobilier.

Les dossiers sont adressés aux membres avant la tenue de chaque Conseil afin de leur permettre de les analyser et de préparer leurs commentaires. Les travaux du Conseil d'administration se traduisent par des procès-verbaux qui sont soumis pour approbation au Conseil suivant.

Le Conseil recueille l'avis de chaque Comité spécialisé dans les domaines de ses compétences. Il y a eu 11 réunions de Comités en 2016.

Le Comité des investissements analyse l'évolution des structures financières du Groupe ainsi que sa solvabilité ; il peut donner son avis sur les objectifs d'investissement ou les principaux arbitrages envisagés, qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, aussi bien que sur les contreparties ou les allocations d'actifs à partir des prévisions de cash-flow.

Le Comité d'audit et des comptes examine les comptes annuels et semestriels des principales entités du Groupe, ainsi que le suivi de Solvabilité 2 et les travaux et missions de l'Audit interne. Le Comité peut convoquer tout responsable du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Sont également conviés les commissaires aux comptes lors de la présentation des comptes annuels et semestriels.

Le Comité des risques examine la cartographie des risques, ainsi que les risques de toute nature, il veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées ou non au sein du Groupe, notamment en matière sociale, environnementale, fiscale, ainsi que sur la conformité des lois et règlements, la concurrence, les conflits d'intérêt, la sécurisation des systèmes d'information.

Dans le cadre de Solvabilité 2, la Sgam actuelle deviendra une Sgam prudentielle.

4.2 Organes d'administration et de contrôle

4.2.1 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration comprend

20 administrateurs titulaires dont 10 pour chaque affiliée élus pour quatre ans par l'Assemblée générale. Les administrateurs disposent de suppléants rattachés à un membre titulaire en respectant pour AG2R Réunica Prévoyance les règles du paritarisme.

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de :

Pour l'affiliée AG2R Prévoyance

• Les adhérents

Les titulaires	les suppléants
1. M. Daniel Thébault, Vice-président	Mme Danièle Crouzet
2. M. Gilles Debonte	M. Olivier Kalis
3. M. Marcel Lericolais	M. Christian Martin
4. M. Pierre Martin	M. Pierre-André Masteau
5. M. Jean-Louis Peyrude	M. Jean-Bernard Naffrechoux

• Les participants

Les titulaires	les suppléants
6. Mme Rose Boutaric, Présidente	M. Jean-Pierre Brand
7. M. Michel Canovas	M. Christian Crétier
8. M. Jean-Claude Fluhr	M. Bernard Échalier
9. M. Robert Lauer	Mme Marie-Claire Gékière
10. Mme Éve Perraud	M. Daniel Manca

Pour l'affiliée La Mondiale

Les titulaires

les suppléants

11.	M. Jean-François Dutilleul, Vice-Président	Mme Laurence Beulin
12.	M. André-Paul Bahuon	Mme Marjorie Cloet
13.	M. Serge Fautré	M. Alain Gajan
14.	M. Pierre Geirnaert	M. Christian Gollier
15.	M. Gilles Guitton	Mme Manou Heitzmann-Massenez
16.	Mme Odette Jariel	M. Franck Mougín
17.	M. Thierry Jeantet	Mme Joëlle Prévot-Madère
18.	M. Philippe Lamblin	
19.	Mme Sylvie Reulet	
20.	M. Guy Roulet	

M. Martinez, Président d'honneur, est invité au Conseil d'administration.

Conformément aux articles 35 et 36 des statuts, le Président et les Vice-présidents sont nommés pour 2 ans.

Lors de sa réunion du 10 janvier 2017, le Conseil d'administration a élu M. Daniel Thébault Président pour l'affiliée AG2R Réunica Prévoyance, Mme Rose Boutaric Vice-présidente également pour l'affiliée AG2R Réunica Prévoyance, et a renouvelé Vice-président pour l'affiliée La Mondiale, M. Jean-François Dutilleul.

La moyenne d'âge des administrateurs titulaires et suppléants est de 61 ans. Les fonctions des membres du Conseil sont gratuites.

Les mandats des membres du Conseil d'administration font l'objet d'un contrôle annuel permettant de constater qu'aucun des membres ne fait l'objet de dépassement du nombre de mandats pouvant être assumés.

4.2.2 La Direction générale

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE

La Direction générale est représentée par son Directeur général, M. André Renaudin et les Directeurs généraux délégués M. Sylvain de Forges et M. Jean-Marc Robinet. C'est le Directeur général qui rend compte au Conseil à chacune de ses réunions, des principaux résultats obtenus.

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé la désignation des quatre dirigeants effectifs, avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, à compter du 1er janvier 2016. Il s'agit de M. André Renaudin, Directeur général, de M. Jean-Marc Robinet, dirigeant effectif en charge des fonctions supports et transverses, de M. Sylvain de Forges, dirigeant effectif en charge de la finance, gestion d'actifs et de l'assurance vie, et de M. Philippe Dabat, dirigeant effectif en charge des assurances de personnes.

Les responsables des fonctions clés, au nombre de quatre, dont les missions sont rappelées ci-dessous, ont été désignés.

La fonction gestion des risques est chargée de mettre en place le système de gestion des risques de l'entreprise (en particulier la gestion actif-passif, la gestion des risques de souscription, des risques financiers, des risques opérationnels..).

La fonction actuarielle est en charge de la coordination du calcul des engagements, et doit également émettre un avis sur la politique de souscription et la politique de réassurance.

La fonction conformité est en charge de s'assurer du respect par l'entreprise de l'ensemble des règles normatives qui s'impose à cette dernière.

Enfin, la fonction audit est nécessairement indépendante des fonctions opérationnelles et peut contrôler n'importe quel domaine d'activité de l'entreprise afin d'émettre des recommandations d'évolution à la Direction générale et au Comité d'audit et des comptes.

Suite à l'évolution du Comité exécutif

du Groupe intervenue au 1er janvier 2017,

le Conseil d'administration de La Mondiale a nommé le 11 janvier 2017, en qualité de Dirigeants effectifs, Mme Paule Arcangeli et M. David Simon, ce dernier en succession de M. Sylvain de Forges.

En outre, dans une logique commune au Groupe, les désignations suivantes ont été approuvées par le Conseil :

- Mme Hélène Denis pour la fonction gestion des risques à compter du 1er janvier 2017, en succession de M. David Simon ;
- Mme Mathilde Jung désignée, en succession de M. Benoit Courmont, pour la fonction actuarielle ;
- M. Cédric Duchatelle pour la fonction conformité ;
- M. Laurent Domont pour la fonction audit interne.

Chacune de ces fonctions doit en outre avoir un accès direct au Conseil, ce qui est le cas pour les personnes proposées, puisqu'elles participent soit au Comité des risques, soit au Comité d'audit et des comptes.

Le Comité exécutif et le Comité de Direction générale d'AG2R LA MONDIALE

Le Directeur général, les Directeurs généraux délégués et les principaux Directeurs constituent le Comité exécutif (ou Comex) d'AG2R LA MONDIALE. Le Comex se réunit hebdomadairement.

Autour du Comex, le Comité de Direction générale contribue à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie d'AG2R LA MONDIALE. Sa composition reflète la structure du Groupe : il est constitué des membres de la Direction générale, des responsables des unités opérationnelles et de ceux en charge des fonctions supports centralisées du Groupe. Ses membres se réunissent un fois par mois.

Les responsabilités des membres du Comité de Direction générale font l'objet de délégations de pouvoirs formalisées.

4.3 Composition, liste des mandats et mandataires sociaux

La liste des mandats exercés par chaque administrateur et dirigeant montre que la limitation du cumul de mandats est respectée, étant entendu que ne sont cités ci-dessous que les seuls mandats exercés sur le territoire français ou dans des sociétés qui entrent dans le périmètre de la loi.

4.3.1 Le conseil d'administration

Mme Rose Boutaric, Présidente

Administrateur titulaire issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Administrateur du GIE AG2R RÉUNICA

M. Daniel Thébault, Vice-président Gérant de société

Administrateur issu du collège des adhérents

- Vice-président d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Administrateur du CTIP

M. Jean-François Dutilleul, Vice-président Président Directeur général de Rabot Dutilleul Holding SAS

- Vice-président de La Mondiale
- Président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. André-Paul Bahuon, Administrateur titulaire

Président de Créatis Groupe SAS

- Administrateur de La Mondiale
- Vice-président du Conseil de surveillance Interfimo SA

Mme Laurence Beulin, Administrateur suppléant

Directrice du développement chez Campagnes TV

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Pierre Brand, Administrateur suppléant

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Président du GIE AG2R RÉUNICA

M. Michel Canovas, Administrateur titulaire

Administrateur issu du collège des participants pour la CFTC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de VIASANTÉ Mutuelle
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

Mme Majorie Cloet, Administrateur suppléant Responsable service juridique chez AG2R LA MONDIALE

- Administrateur suppléant du représentant des salariés de La Mondiale

M. Christian Crétier, Administrateur suppléant

Secrétaire fédéral à la FGTA-FO

Administrateur issu du collège des participants pour FO

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

Mme Danièle Crouzet, Administrateur suppléant

Chef d'entreprise, commerçante

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**M. Gilles Debonte, Administrateur titulaire
Administrateur des SAS MEUBLES
DEBONTE**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Président de Prima
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

**M. Bernard Échalier, Administrateur
suppléant
Retraité de la métallurgie**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFE-CGC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

**M. Serge Fautré, Administrateur titulaire
Administrateur et Président du Comité de
Direction de AG REAL ESTATE (Belgique)**

- Administrateur de La Mondiale

**M. Jean-Claude Fluhr, Administrateur
titulaire
Informaticien**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFDT

- Président d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de VIASANTÉ Mutuelle
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

M. Alain Gajan, Administrateur suppléant

- Censeur de La Mondiale
- Administrateur de La Mondiale Partenaire
- Administrateur de Pasiphaé (Tontine)

**M. Pierre Geirnaert, Administrateur titulaire
Conciliateur AG2R LA MONDIALE**

- Administrateur de La Mondiale élu par les salariés du GIE La Mondiale Groupe
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Membre du Conseil de surveillance de Prado Épargne

**Mme Marie-Claire Gekièrre, Administrateur
suppléant**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFDT

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

**M. Christian Gollier, Administrateur
suppléant
Professeur d'Université, Directeur de la
Chaire de l'économie de l'Assurance SCOR
à TSE**

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur de Labex Finance et croissance durable

M. Gilles Guitton, Administrateur titulaire

- Administrateur de La Mondiale
- Président de SASU GG7
- Président de l'Association Neuilléenne de soins à domicile (ANSIAD)
- Président de GB Corporate Finance

**Mme Manou Heitzmann-Massenez,
Administrateur suppléant
Directeur export de la Distillerie Massenez**

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur du Groupe GIAC
- Présidente de l'Association régionale des industries alimentaires d'Alsace (ARIA)

**Mme Odette Jariel, Administrateur titulaire
Conjoint Collaborateur Cabinet Philippe
JARIEL – Conseil & Expertise**

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. Thierry Jeantet, Administrateur titulaire

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Vice-président du Conseil de surveillance de Mutavie

**M. Olivier Kalis, Administrateur suppléant
Docteur en médecine**

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance
- Administrateur d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur de VIASANTÉ Mutuelle
- Vice-président de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

**M. Philippe Lamblin, Administrateur titulaire
Directeur des Ressources humaines et de la
prévention Santé/Sécurité du Groupe Avril**

- Administrateur de La Mondiale
- Président du Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne Nord France Europe
- Président de la Fondation de la Caisse d'Épargne Nord France Europe
- Membre du Conseil d'administration de la faculté de Médecine de Lille
- Membre du Conseil d'administration de Natixis NGAM SA
- Administrateur de Natixis Interepargne SA

**M. Robert Lauer, Administrateur titulaire
Chef comptable**

Administrateur issu du collège des participants pour la CFE-CGC

- Administrateur d'AG2R Réunica Prévoyance

M. Marcel Lericolais, Administrateur titulaire

Chef d'entreprise – Gérant d'AL

Organisation

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance
- Administrateur de VIASANTÉ Mutuelle
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

M. Daniel Manca, Administrateur suppléant Docker

Administrateur issu du collège des participants pour la CGT

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance

M. Christian Martin, Administrateur suppléant

Gérant de la Sarl Boulangerie Martin

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance
- Président de Médicis
- 1er Vice-président de MAPA Assurances

M. Pierre Martin, Administrateur titulaire
Gérant de la SARL Art et Coiffure

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance
- Administrateur d'AG.Mut
- Administrateur de VIASANTÉ Mutuelle
- Vice-président d'AG2R Retraite Arrco
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Administrateur de la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE

M. Pierre-André Masteau, Administrateur suppléant

Secrétaire général de l'ANMF

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

M. Franck Mougin, Administrateur suppléant

Directeur des ressources humaines et du développement durable du Groupe Vinci et membre du Comité exécutif

- Administrateur de La Mondiale
- Administrateur d'AG2R Retraite Agirc
- Administrateur de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA

M. Jean-Bernard Naffrechoux, Administrateur suppléant
Directeur des ressources humaines de VEOLIA EAU

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance

Mme Ève Perraud, Administrateur titulaire
Agent administratif à la retraite

Administrateur issu du collège des participants pour la CGT

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance
- Administrateur de Miel Mutuelle
- Administrateur de Micil

M. Jean-Louis Peyrude, Administrateur titulaire

Expert judiciaire à la retraite

Administrateur issu du collège des adhérents

- Administrateur d'AG2R Réunion Prévoyance
- Président de l'Ocirp
- Gérant de la Sarl JPL Consult

Mme Joëlle Prévot-Madère, Administrateur suppléant

Gérante de société

- Administrateur de La Mondiale
- Présidente de la CPME Guyane

Mme Sylvie Reulet, Administrateur titulaire
Avocate inscrite au barreau de Bordeaux

- Administrateur de La Mondiale

M. Guy Roulet, Administrateur suppléant
Dirigeant et expert-comptable

- Administrateur de La Mondiale
- Président d'association Loi 1901

M. Antoine Martinez, Président d'honneur, non administrateur

4.3.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE AG2R LA MONDIALE

La composition du Comité de Direction générale est la suivante :

M. André Renaudin, Directeur général de SGAM AG2R LA MONDIALE

Président du Comité de Direction générale

- Administrateur et Directeur général de La Mondiale
- Directeur général de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE RÉUNICA
- Vice-président du Conseil d'administration d'ARIAL CNP ASSURANCES
- Vice-président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Sylvain de Forges, Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE

- Président de La Mondiale Partenaire
- Président du Conseil de surveillance d'Agicam
- Vice-président du Conseil de surveillance Prado Épargne
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Marc Robinet, Directeur général délégué de SGAM AG2R LA MONDIALE

- Directeur général adjoint AG2R LA MONDIALE
- Président de la SAS Villadelles
- Vice-président de la SAS Cadrilège Alizé
- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES

M. Yvon Breton

Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge du secrétariat général

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Philippe Dabat

Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge de l'assurance de personne

- Directeur général de Prima
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

Mme Paule Arcangeli

Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge des ressources humaines

- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam
- Administrateur d'ARIAL CNP ASSURANCES

M. Pascal Chaumény

Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE - Directeur juridique et fiscal

M. Jean-Christophe Combey

Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE en charge des systèmes d'information

M. François-Marie Geslin

Membre du Comité exécutif AG2R LA MONDIALE - Directeur adjoint des ressources humaines

M. Philippe Aziz

Directeur des activités sociales AG2R LA MONDIALE

M. Patrice Bonin

Directeur de la retraite supplémentaire AG2R LA MONDIALE

- Directeur général d'ARIAL CNP ASSURANCES
- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Louis Charles

Directeur du financement et des investissements AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire d'Agicam

M. Thierry Chérier

Directeur commercial des marchés de proximité AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Marc Crestani

Directeur de l'épargne et clientèle patrimoniale AG2R LA MONDIALE

- Directeur général de La Mondiale Partenaire
- Mandats d'Administrateur exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

Mme Corinne Dajon

Directeur des systèmes d'information AG2R LA MONDIALE

Mme Hélène Denis

Directeur du pilotage financier et des risques AG2R LA MONDIALE

M. Jean-Pierre Diaz

Directeur santé prévoyance AG2R LA MONDIALE

Mme Brigitte Filho

Directeur de la retraite AG2R LA MONDIALE

M. Jacques Minjollet

Directeur des institutions de la coiffure AG2R LA MONDIALE

M. François Ringaud

Directeur des activités retraite complémentaire AG2R LA MONDIALE

M. Jean-François Ropelewski

Directeur du marketing Groupe, innovation et vente à distance AG2R LA MONDIALE

Mme Sophie de Saint Étienne

Directeur de Cabinet auprès du Directeur général et Directeur du Secrétariat aux instances AG2R LA MONDIALE

M. Denis Saules

Directeur métier santé prévoyance AG2R LA MONDIALE

M. David Simon

Directeur des risques, de la comptabilité et du pilotage AG2R LA MONDIALE

- Mandats d'Administrateur et de membre de Conseil de surveillance exercés au sein d'AG2R LA MONDIALE

M. Patrick Vucékovic

Directeur des marchés de proximité et réseau, Directeur relation client et digital AG2R LA MONDIALE

- Président du Directoire de Prado Épargne
- Membre du Conseil de surveillance d'Agicam
- Administrateur de la Mutuelle Générale de Paris

Mme Béatrice Willems

Directeur de la communication AG2R LA MONDIALE

5. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

5.1 L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe

Le Directeur général du Groupe est responsable du dispositif de gestion des risques. Cette responsabilité est déléguée aux membres du Comité de Direction générale, aux managers et aux collaborateurs des différentes directions.

Le Conseil d'administration s'appuie notamment sur deux comités spécialisés pour mener ses travaux.

Le Comité d'audit et des comptes assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques, en entendant le directeur de l'Audit interne et le directeur des risques, en approuvant le plan d'audit et en prenant connaissance des synthèses des rapports d'audit, des travaux et des rapports réglementaires Solvabilité 2. Il exerce cette fonction pour le compte de toutes les sociétés du Groupe et effectue la restitution de son avis au Conseil d'administration de manière libre et indépendante. La fonction audit interne et le directeur responsable des comptes sont systématiquement représentés lors de ce comité.

Le Comité des risques de SGAM AG2R LA MONDIALE assure un rôle de contrôle de ce dispositif en examinant les risques de toute nature encourus par la société. Il identifie et évalue les risques sur les activités menées au sein du Groupe, coordonne l'analyse des risques et la mise en place des plans d'actions, s'assure du suivi des plans d'actions qui lui sont présentés ou que le Comité a initiés. Il veille aux activités de contrôle interne en s'assurant que sont

vérifiés les principaux domaines à risques et que sont mis en place les systèmes et les procédures internes de contrôle.

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garants du système de gestion des risques et un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles. Elles sont représentées par des personnes ayant donc un rôle essentiel dans la gestion des risques du Groupe. Le système de gouvernance d'AG2R LA MONDIALE repose ainsi, notamment sur l'animation de la fonction de gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction de vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à la maîtrise des risques qui s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise établi par les fédérations européennes de risk management et d'audit interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de l'organisation de la maîtrise des risques. L'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la Directive Solvabilité 2 a permis de formaliser un processus lui permettant :

- de renforcer le dispositif de suivi et de gestion de ses risques autour des 3 fonctions clés de gestion des risques, actuarielle et conformité complété par la fonction clé audit interne ;
- de mesurer quantitativement l'adéquation entre le niveau de capital et l'évaluation des risques au travers de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS).

L'année 2016 aura permis de déployer la gouvernance autour des risques et développer la bonne application des politiques. Des travaux d'amélioration continue des processus de production des éléments Solvabilité 2 sont en cours.

L'organisation cible est en place pour la production du reporting quantitatif Solvabilité 2 : la Direction des risques et de la solvabilité définit la doctrine Groupe et contrôle sa correcte application.

La Direction de la comptabilité pilote l'ensemble de la production des ratios Solvabilité 2 et du reporting y afférent en mettant à contribution l'expertise d'autres Directions selon la thématique traitée.

L'exercice EIRS 2016 aura permis au Groupe de continuer à développer les outils et les analyses pour AG2R LA MONDIALE. Dans ce cadre, une analyse de son profil de risque a été effectuée. Elle couvre l'ensemble des risques importants auxquels le Groupe est exposé et ne se limite pas au seul périmètre des risques retenus dans le cadre de la formule standard. Ainsi l'ensemble des moyens mis en œuvre (réassurance, suivi technique et opérationnel, plan de continuité et d'urgence..) permet de couvrir les risques importants du Groupe.

De plus, les éléments chiffrés sur la solvabilité de SGAM AG2R LA MONDIALE a permis de proposer des éléments de remédiations, d'aider à la prise de décision par le management et ainsi favoriser au pilotage du Groupe.

5.2 La gestion des risques opérationnels

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions. Le rôle des instances opérationnelles de gestion des risques consiste à aider à la prise de décision. Ces instances pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation au Conseil d'administration.

Le comité des risques opérationnels, composé des représentants des principales directions du Groupe, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau du dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers de l'examen du reporting consolidé et de l'examen des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information ;
- le comité de sécurité des personnes et des biens ;
- le comité de conformité de lutte anti-blanchiment ;
- le comité réglementaire.

La Politique de contrôle interne

La démarche de contrôle interne s'appuie sur une politique en déclinaison de la politique de gestion des risques du Groupe qui définit le cadre de mise en œuvre du système de contrôle interne nécessaire à la maîtrise des risques identifiés et des limites acceptées. Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne sont complétées, sur des domaines spécifiques, par :

- la politique conformité ;
- la politique de continuité d'activité (PCA) et le plan de gestion de crise ;
- la politique sécurité des systèmes d'information ;
- la politique de gestion et de maîtrise des activités sous-traitées ;
- la politique Qualité.

La cartographie des risques

La description des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques d'AG2R LA MONDIALE.

Le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches complémentaires « bottom up » et « top down » afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

Les principaux risques opérationnels et les moyens mis en place pour les maîtriser sont recensés ci-après aux § 5.2.1 et 5.2.2.

La cartographie des risques top down est révisée annuellement avec, notamment, les membres du Comité de Direction générale en intégrant les évolutions de l'environnement réglementaire et économique ainsi que les grands enjeux du Groupe.

La base des incidents

La gestion des incidents majeurs est un élément important d'amélioration continue du dispositif de gestion des risques qui permet la mise en place d'actions nécessaires pour éviter la survenance de nouveaux incidents. Afin de fournir des informations exploitables pour l'analyse des risques opérationnels, les pertes directes ou indirectes des incidents, dès lors que celles-ci peuvent être estimées, sont renseignées dans la base de gestion des risques.

5.2.1. Définition des risques opérationnels

Nous retenons pour le risque opérationnel la définition de l'article 13 de la directive Solvabilité 2 qui définit le risque opérationnel comme le « risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs. »

Les risques se répartissent en 3 typologies : stratégique, technique, financier et

opérationnel. Cette dernière se décline en 8 catégories dans la cartographie des risques :

- systèmes d'information ;
- sécurité ;
- ressources humaines ;
- organisation opérationnelle ;
- réalisation des opérations ;
- gestion déléguée et fournisseurs ;
- conformité et déontologie ;
- commercial et partenariat.

5.2.2. Principaux risques opérationnels

Les principaux risques opérationnels se situent dans les catégories suivantes :

1) Risques de pannes, interruption ou défaillance des systèmes d'information

L'activité d'AG2R LAMONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur importants ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de la comptabilité, des encaissements ou des versements des prestations, de trésorerie, etc. Des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité et de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles. Un dispositif de gestion des incidents et un processus de gestion de crise informatique efficaces permettent de réagir dans les meilleurs délais. En outre, des contrôles ont été mis en œuvre afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité. Par ailleurs, compte tenu des enjeux liés aux projets conduits dans le Groupe et de leurs impacts sur les systèmes d'information, un schéma directeur informatique est construit.

2) Risques de sécurité

Les risques de sécurité concernent principalement la protection de l'information et le pilotage de la continuité d'activité.

La stratégie de sécurité porte en priorité sur la réduction des failles de sécurité pouvant affecter la disponibilité du système, la confidentialité et l'intégrité des informations. Le risque d'atteinte à la confidentialité des données est en effet considéré comme majeur compte tenu de la quantité et de la nature des informations détenues sur les assurés.

Le Groupe a défini et décline une politique de sécurité au travers de directives qui

s'inscrivent dans une démarche à trois ans déployée au travers de plans d'actions annuels.

Pour faire face à l'explosion de la menace cybercriminelle, les mesures techniques de surveillance (analyse régulière du niveau d'exposition des sites internet face aux nouvelles attaques) et de protection (dispositifs anti-codes malveillants) ont été renforcées.

Le risque de sécurité considère aussi les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique,...). La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre. Afin de maintenir un dispositif de PCA opérationnel, un programme de tests a été mené tout au long de l'année comprenant des tests de reprise informatique et téléphonie avec implication des métiers et de des tests de repli utilisateurs. Pour faire face à la menace terroriste, le Groupe a mis en place un plan d'urgence qui identifie les actions à mettre en place après un attentat sur le territoire français.

3) Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors le risque de non maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe ou de conformité. La nomination d'un « Chief Data Officer » courant 2016 organisera la maîtrise de la donnée via un pilotage transverse en adaptant les processus qui permettent de s'assurer et de justifier la qualité de l'information dans le Groupe. Compte tenu de l'importance du sujet, de nombreuses initiatives liées à la qualité des données sont déjà en cours dans le Groupe dont le schéma directeur informatique qui vise à la simplification et la convergence des systèmes d'information permettant ainsi une meilleure maîtrise des flux de données.

4) Risques liés à la gestion déléguée et aux fournisseurs

Les activités sous-traitées font l'objet d'une attention particulière du fait que tout défaut de pilotage pourrait avoir des impacts financiers mais aussi de réputation dès lors qu'il conduirait à une dégradation des services pour des assurés.

En outre, selon les termes de la directive Solvabilité 2, le Groupe conserve l'entière responsabilité de s'acquitter des obligations

qui lui incombent lorsqu'il sous-traite des fonctions ou des activités. Il doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion. Une politique groupe définit les principes retenus par AG2R LA MONDIALE pour toute activité sous-traitée.

Au niveau du Groupe, un travail de recensement et de notation a été réalisé pour près de 660 activités externalisées entrant dans le cadre de la directive Solvabilité 2. Une vingtaine sont considérées comme critiques ou importantes et ressortent d'un pilotage renforcé.

La criticité s'apprécie selon l'évaluation de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation, la réversibilité de notre relation avec le prestataire et la solvabilité financière et la dépendance économique du prestataire vis-à-vis du Groupe.

Des outils de consolidation des informations permettant un pilotage au niveau du Groupe ont été mis en place.

Depuis plusieurs années, un processus d'optimisation du nombre de prestataires a été engagé afin de mieux contrôler le recours à la sous-traitance. Face à une situation de dépendance excessive, un plan de retrait progressif est mis en œuvre. Des revues de comptes sont en outre réalisées annuellement avec les principaux fournisseurs.

5) Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

L'instabilité réglementaire perturbe fortement des activités reposant sur la confiance et la continuité des cadres juridiques et fiscaux et s'inscrivant dans des perspectives à moyen terme. Elle entraîne, de plus, des coûts d'ajustement qui peuvent être importants. Ceux-ci impactent notamment le fonctionnement, les provisions budgétaires, les engagements contractuels, la fiscalité et les moyens du Groupe ainsi qu'une potentielle dégradation des performances et de la qualité de service. La mise en œuvre des analyses d'impact avec les métiers permettent d'identifier d'une part les assureurs concernés par les évolutions réglementaires, d'autre part les principales actions à mettre en œuvre. L'approbation des préconisations réalisées

et la détermination de l'organisation à retenir pour le déploiement s'effectueront au sein du Comité réglementaire.

Des actions sont engagées visant à maîtriser les principaux risques de non-conformité :

- **Conception d'un produit**

Afin de pallier au risque de non-respect de la protection de la clientèle suite au lancement sur le marché d'un nouveau produit ou service d'assurance, des outils sont en place permettant de vérifier, avant toute commercialisation, que les éventuels risques de non-conformité ont bien été identifiés et écartés.

- **Protection de la clientèle**

Le respect de l'obligation de protection de la clientèle se traduit notamment à travers un dispositif de pilotage des réclamations par le Conciliateur du Groupe et des contrôles de la détection et du traitement des réclamations dans les services en contact avec la clientèle. Un comité d'analyse des réclamations animé par le Conciliateur analyse les causes et les traitements des réclamations, favorise la mise en œuvre d'actions préventives.

La disposition relative à l'obligation de conseil a renforcé le recueil des informations du client et leur exploitation. Dans le cadre des processus de souscription du Groupe, la conclusion du contrat est réalisée conformément à la réglementation notamment par une documentation contractuelle intégrant ces exigences. Les commerciaux font l'objet d'un dispositif de formation spécifique ainsi, en 2016, une sensibilisation sur les clauses bénéficiaires a été initiée. Concernant le devoir de conseil en cours de vie du contrat, un chantier a été lancé suivi par la fonction « Vérification de la conformité ».

Afin de maîtriser le risque de non-respect des obligations portant sur le traitement des contrats en déshérence, une procédure spécifique consiste en un rapprochement des bases d'assurés en portefeuille avec le Registre national d'identification des personnes physiques (fichier RNIPP) pour identifier les assurés décédés et une recherche active des bénéficiaires, avec l'aide, si nécessaire, d'un cabinet en recherche généalogique. Par ailleurs, afin de limiter le risque de déshérence, des actions préventives ont été identifiées visant à améliorer la qualité des bases de gestion.

• **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT)**

Le risque relatif à la LCB-FT est maîtrisé par un processus de détection des dossiers atypiques avant la conclusion de l'opération grâce notamment à l'implémentation d'un scoring. Ce processus a été complété d'un dispositif de vigilance constante et de détection a posteriori des dossiers via un outil d'alerte. Cette solution informatique centralisant l'ensemble des données relatives aux personnes et aux opérations sera progressivement déployée aux différents assureurs du Groupe.

6) Risques financiers liés aux effets du changement climatique.

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 définit les objectifs de la politique énergétique (article 173) : cette loi fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction, par toutes les forces vives de la nation - citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics -, d'un nouveau modèle énergétique français plus diversifié, plus équilibré, plus sûr et plus participatif. Les organismes d'assurances sont concernés par cette loi au titre de leur fonction d'investissement. En effet, les investisseurs institutionnels au titre des fonds qu'ils gèrent, doivent fournir des informations sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG), ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique et, enfin, des informations sur l'exercice des droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix. La démarche d'investissement responsable adoptée par le Groupe, comprend sept principes et objectifs, dont les objectifs sociétaux concilient la performance économique et l'engagement sociétal avec une attention sur l'impact environnemental et social des activités des entreprises dans lesquelles le Groupe investit ainsi qu'à la qualité de leur gouvernance. La première étape de la mise en œuvre de ces principes et objectifs a consisté en une mesure de la performance des portefeuilles du Groupe sur des indicateurs généraux, environnementaux (liés aux changements climatiques), sociaux et de gouvernance.

Ainsi, les éléments relatifs à la prise en compte opérationnelle des enjeux ESG et climat et à la contribution à la transition énergétique font l'objet d'un rapport au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE pour son périmètre de combinaison. Ce rapport

est notamment articulé autour d'indicateurs élaborés et calculés par le Groupe à partir de données collectées auprès des agences VIGEO, Oekom et Sustainalytics, pour l'ESG, d'ISS (Institutional Shareholder Services) pour ce qui relève de l'exercice des droits de vote et de Carbon 4 pour le volet climat et transition énergétique.

À titre informatif, AG2R LA MONDIALE a obtenu en 2016 le ISR par le Ministère des finances pour 3 fonds gérés par sa société de gestion Agicam. Ces fonds sont emblématiques de la démarche d'investissement socialement responsable d'AG2R LA MONDIALE. Ce label distingue les fonds qui investissent dans des entreprises disposant d'une bonne gouvernance et ayant des pratiques responsables en matière environnementale et sociale. Les sociétés de gestion des fonds labellisés doivent avoir mis en place une méthodologie et des moyens suffisants d'analyse et également prendre en compte les résultats de ces analyses dans la construction de leur portefeuille.

5.3 La gestion des risques techniques et financiers

Le comité actif-passif correspond au comité opérationnel analysant l'ensemble des sujets actuariels, techniques et financiers. Il se réunit sept à huit fois par an et regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques et de la solvabilité, Direction technique de chacune des entités du Groupe, Direction des investissements et du financement, Direction de la comptabilité et du pilotage).

Dans le cadre de la gestion des risques, la direction des risques techniques et de la solvabilité met en place les politiques d'identification et de maîtrise des risques.

Le Groupe a établi une cartographie des risques technico-financiers. Elle s'accompagne d'un référentiel méthodologique formalisant le processus de gestion des risques relatif à cet outil.

La cartographie des risques technico-financiers permet notamment d'identifier les risques majeurs qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour régulière. Chacun de ces risques techniques majeurs fait également l'objet d'une note formalisée présentant leurs caractéristiques essentielles. Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarii critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe.

Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarii hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

L'ensemble des politiques au sens Solvabilité 2 a été validé par les Conseils d'administration en 2016. Ainsi, les politiques de gestion des risques par catégorie (souscription, réassurance, investissement, gestion actif-passif, Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité - EIRS) ont été formalisées dès 2015 et sont validées chaque année. Un an après la mise en place de Solvabilité 2, une revue complète des politiques de risques sera effectuée et leur déploiement opérationnel se poursuivra.

5.4. Les procédures de contrôle relatives à l'information financière et comptable

5.4.1 Gestion des actifs financiers

Les actifs financiers de l'entité sont gérés par la Direction des investissements et du financement (DIF), le cas échéant par l'intermédiaire de deux sociétés de gestion :

- la société de gestion Agicam agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, elle est soumise à des règles d'organisation et des obligations de contrôle renforcées et est dotée d'un Responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) indépendant et agréé par l'AMF ;
- et Agecim, société d'administration de biens dont l'activité de gestion et transactions de biens immobiliers est réglementée par la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite Loi Hoguet.

Les gérants d'actifs s'assurent de la bonne gestion des fonds propres et réserves de l'entité. Ils doivent ainsi fournir la performance attendue tout en respectant le cadre défini par le comité des investissements et validé par le Conseil d'administration.

Le bon déroulement des ordres est contrôlé par le service middle-office qui s'assure que les opérations des gérants sont bien exécutées sur les marchés et prises en compte par les dépositaires et les comptables. L'outil Oméga permet de fiabiliser le suivi de la passation des ordres et le suivi de l'état des positions. Il facilite également l'automatisation des contrôles et le stockage des pistes d'audit.

Les contraintes de gestion exprimées par l'entité ainsi que le respect des procédures internes, de la réglementation et des normes de place sont contrôlées par le service de la conformité et du contrôle interne, sous la responsabilité du RCCI, qui travaille sur la

base d'un plan de contrôle annuel couvrant l'ensemble des activités d'investissements en valeurs mobilières et qui remonte les alertes et les risques identifiés lors du Comité des risques et du Comité conformité mensuels. Les plans d'actions validés lors de ces Comités font l'objet d'un suivi spécifique.

En ce qui concerne le contrôle des modèles de valorisation des titres et le pilotage des risques de marché, le RCCI s'appuie sur le service de contrôle des risques de marché, ayant une expertise spécialisée.

5.4.2. Comptabilité

Les procédures mises en place visent :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la fiabilité des enregistrements comptables et des comptes annuels qui en découlent ;
- la qualité de la communication financière ;
- le respect des lois et réglementation en vigueur.

Dans le prolongement de la démarche engagée et dans un souci de transparence, le rapport de contrôle interne de La Mondiale est communiqué aux commissaires aux comptes.

6. LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2017

6.1. Décisions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée générale mixte, après avoir entendu la lecture du rapport présenté par le Conseil d'administration et celle des rapports des Commissaires aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes sociaux de l'exercice tels qu'ils sont présentés, les comptes combinés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale mixte décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 d'un montant de 42 067,02 euros en instance d'affectation et le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 d'un montant de 64 147,40 €, de la manière suivante :

- 31 792,52 € à la rémunération des certificats mutualistes émis avant le 31 décembre 2016 d'une valeur nominale de 10 €, soit un taux de 3,10 % (conformément au décret d'application n° 2015-204 de la loi n° 2014-856 relative à l'économie sociale et solidaire, article 54) ;
- 74 421,90 € en report à nouveau.

et d'autre part décide de donner aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée générale mixte, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale mixte prend acte de l'absorption de KPMG Audit FS II par KPMG SA à compter du 31 janvier 2017 par transmission universelle de patrimoine.

Conformément à l'article L.823-5 du Code de commerce, elle constate la poursuite par KPMG SA du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société en lieu et place de KPMG Audit FS II, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

6.2. Décisions extraordinaires

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, l'Assemblée générale mixte approuve le retrait au 31 décembre 2017 d'AG2R Réunica Prévoyance de SGAM AG2R LA MONDIALE et la réduction du délai de préavis prévu à l'article 10 de ses statuts.

En conséquence, l'Assemblée générale mixte approuve la résiliation, au 31 décembre 2017, de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Prévoyance, devenue AG2R Réunica Prévoyance, sous réserve de :

- la réalisation par AG2R Réunica Prévoyance de l'ensemble de ses engagements envers SGAM AG2R LA MONDIALE et de l'acquittement de sa contribution à raison des engagements, notamment financiers, pris pour son compte, en conformité avec les dispositions de la convention d'affiliation ;
- l'approbation par l'Assemblée générale de La Mondiale de la résiliation de la convention d'affiliation entre SGAM AG2R LA MONDIALE et AG2R Réunica Prévoyance ;
- l'approbation de l'affiliation, à effet du 1er janvier 2018, de SGAPS AG2R LA MONDIALE, société de groupe assurantiel

de protection sociale en création, à SGAM AG2R LA MONDIALE par l'Assemblée générale de La Mondiale ;

- l'approbation des nouveaux statuts de SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Compte tenu des décisions prises ci-dessus, les mandats des administrateurs en cours prendront fin le jour de l'Assemblée générale constatant l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE et son fonctionnement effectif.

Deuxième résolution

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'affiliation, l'Assemblée générale mixte approuve l'affiliation à effet du 1er janvier 2018 de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE et la convention d'affiliation correspondante, sous réserve de :

- l'approbation de ladite convention d'affiliation par l'Assemblée générale constitutive de SGAPS AG2R LA MONDIALE ;
- l'approbation par l'Assemblée générale de La Mondiale de l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE et de la convention d'affiliation correspondante ;
- l'approbation par l'Assemblée générale de La Mondiale de la modification de la convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du projet de convention d'affiliation, l'Assemblée générale mixte approuve la modification à effet du 1er janvier 2018 de la convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE, sous réserve de :

- l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'approbation par l'Assemblée générale de La Mondiale de la modification de la convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale mixte approuve la modification à effet du 1er janvier 2018 des statuts de SGAM AG2R LA MONDIALE, sous réserve de :

- l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE ;

- la modification de la convention d'affiliation entre La Mondiale et SGAM AG2R LA MONDIALE ;
- l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale mixte confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées.

7

COMPTES COMBINÉS

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES, LES COMPTES COMBINÉS,
L'ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS



SOMMAIRE

Le rapport des commissaires aux comptes	38
Les comptes combinés	
Bilan	40
Compte de résultat	42
Tableau des flux de trésorerie	43
Tableau de variation des capitaux propres	44
Analyse sectorielle	46
L'annexe aux comptes combinés	
1. Renseignements à caractère général et déclaration de conformité	50
2. Le périmètre de combinaison	52
3. Faits marquants de l'exercice	55
4. Les principes et méthodes	56
5. Informations sur les postes du bilan	67
6. Informations sur les postes du compte de résultat	82
7. Analyse des principaux risques du Groupe conformément à la norme IFRS 7	87

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINÉS

Exercice clos le **31 décembre 2016**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes combinés de la Société du Groupe d'Assurance Mutuelle AG2R La Mondiale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et les participations aux bénéficiaires différées. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.2.8, 4.2.12, 4.2.16 et 4.2.17 de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard notamment de l'expérience du groupe et de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans les notes 4.2.5, 4.2.6 et 4.2.7 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation technique établie par le groupe.
- Les dépréciations sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.2.6 de l'annexe. Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par le groupe et examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre.
- comme indiqué dans la note 4.2.13 de l'annexe, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base. C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Paris La Défense et Courbevoie, 5 mai 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

MAZARS

Régis TRIBOUT
Associé

Pascal PARANT
Associé

Maxime SIMOEN
Associé

BILAN COMBINÉ

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Actifs incorporels		87 041	83 143
Écarts d'acquisition	5.1	59 620	59 620
Autres actifs incorporels	5.2	27 421	23 523
Placements "Actifs généraux"	5.3	74 978 279	70 797 193
Immobilier d'exploitation		270 883	268 450
Immobilier de placement		2 847 591	2 463 282
Autres placements		66 515 509	62 829 673
Prêts et créances		5 082 751	5 029 752
Instruments dérivés		261 545	206 036
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		22 829 320	21 359 581
Titres mis en équivalence		75 314	7 549
Total des placements		97 882 913	92 164 323
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	5.4	2 498 083	2 408 465
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.5	1 741 744	1 733 402
Autres créances	5.6	275 297	231 409
Autres actifs		1 914 212	1 946 949
Autres actifs corporels d'exploitation	5.7	29 528	28 672
Intérêts et loyers acquis non échus		925 794	966 557
Frais d'acquisition reportés	5.8	821 064	807 529
Actifs d'impôts différés	5.9		
Autres comptes de régularisation		137 826	144 191
Actifs destinés à la vente		25 417	316 559
Trésorerie et équivalents de trésorerie		579 213	407 231
Total de l'actif		105 003 920	99 291 481

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Fonds d'établissement		223 733	203 270
Autres réserves *		5 156 181	4 729 800
Résultat de l'exercice		318 535	299 338
Capitaux propres du Groupe		5 698 449	5 232 408
Intérêts minoritaires		25 109	24 598
Capitaux propres totaux		5 723 558	5 257 006
Dettes de financement	5.10	1 591 077	1 567 987
Total des capitaux permanents		7 314 635	6 824 993
Passifs techniques et financiers	5.11	60 668 380	58 257 585
Passifs techniques et financiers des contrats en unités de compte	5.11	22 661 418	21 065 989
Participation aux bénéfices différée passive	5.12	5 987 221	5 143 150
Total des passifs relatifs aux contrats		89 317 019	84 466 724
Instruments dérivés		261 376	257 208
Provisions pour risques et charges	5.13	186 882	189 825
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	5.14	1 329 701	1 438 588
Autres passifs		6 570 663	6 044 387
Dettes envers les porteurs d'OPCVM consolidés		182 492	297 747
Passifs d'impôts différés	5.9	475 082	501 833
Autres dettes	5.15	5 913 089	5 244 807
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire		23 644	69 756
Total du passif		105 003 920	99 291 481

* Le poste "Autres réserves" comprend des Prêts Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 146 millions d'euros en 2015 et en 2016.

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	6.1	10 071 587	10 308 220
Autres produits d'exploitation	6.2	76 370	75 171
Produits financiers	6.3	2 662 113	3 750 424
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	6.4	770 214	714 338
Total des produits d'exploitation courants		13 580 284	14 848 153
Charges des prestations des contrats	6.5	- 11 644 155	- 12 728 197
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	6.6	83 653	220 219
Charges financières et de financement	6.7	- 551 039	- 845 886
Charges de gestion	6.8	- 1 081 329	- 1 076 529
Total des charges d'exploitation courantes		- 13 192 870	- 14 430 393
Résultat opérationnel courant		387 414	417 760
Autres produits et charges opérationnels		- 7 472	- 7 942
Résultat opérationnel		379 942	409 818
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		1 164	89
Impôt sur les résultats	6.9	- 61 258	- 105 671
Dépréciation des écarts d'acquisition	5.1		- 4 962
Résultat net de l'ensemble consolidé		319 848	299 274
dont part du Groupe		318 535	299 338
dont intérêts minoritaires		1 313	- 64
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		954 797	- 1 889 266
Participation aux bénéfices différée brute d'impôt différé		- 817 523	1 542 344
Impôts		- 12 680	126 185
Éléments non recyclables			
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies		- 7 780	- 5 070
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		116 814	- 225 807
Résultat global de l'ensemble consolidé		436 662	73 467
dont part du Groupe		435 315	73 531
dont intérêts minoritaires		1 347	- 64

Le poste "produits d'exploitation courants" correspond aux produits des activités ordinaires au sens de la norme IAS 1.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Résultat net de l'ensemble consolidé	319 848	299 274
Dotations nettes aux amortissements	856	79 869
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	86 480	179 060
Variation des impôts différés	- 40 769	48 558
Dotations nettes aux autres provisions	-2 857	110 923
Variation nette des passifs relatifs à des contrats d'assurance et à des contrats financiers	2 366 328	3 636 999
Variation des frais d'acquisition reportés	- 13 536	- 4 612
Autres variations	- 16 885	- 5 439
Correction des éléments inclus dans le résultat net qui ne correspondent pas à des flux monétaires	2 379 618	4 045 358
Plus ou moins values nettes réalisées sur des placements	511 061	38 776
Charges liées aux dettes de financement	96 392	114 206
Revenus des placements	- 1 890 002	- 1 877 585
Dividendes reçus		
Réintégration / déduction des montants inclus dans le résultat net pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	- 1 282 550	- 1 724 603
Variation des créances et dettes d'exploitation (nette de provision)	493 178	- 26 737
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	40 765	16 694
Opérations d'exploitation	533 943	- 10 043
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	1 950 859	2 609 986
Prises de participation dans les entreprises associées	5 171	- 7 264
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	5 171	- 7 264
Acquisition / cession d'actions	- 288 775	- 476 396
Acquisition / cession d'obligations	- 2 624 717	- 3 298 448
Acquisition / cession d'autres actifs financiers	- 583 001	- 459 950
Acquisition / cession d'immobilier de placement	- 82 905	- 414 117
Acquisition / cession d'autres immobilisations	- 1 377	- 63 274
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des placements et actifs	- 3 580 773	-4 712 187
Revenus des placements	1 890 002	1 877 585
Flux de trésorerie liés aux revenus des placements	1 890 002	1 877 585
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 1 685 600	- 2 841 866
Variation des emprunts et titres subordonnés, dont intérêts	- 73 302	- 57 283
Variation des capitaux propres	26 137	481 907
Dividendes reçus		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 47 165	424 624
Variation de trésorerie provenant des flux	218 094	192 744
Solde de trésorerie à l'ouverture	337 475	144 731
Solde de trésorerie à la clôture	555 569	337 475

Réconciliation avec le bilan

Trésorerie et équivalents de trésorerie	579 213	407 231
Soldes de banques créditeurs	- 23 644	- 69 756
Trésorerie nette	555 569	337 475

TABLEAU DE VARIATION 2016 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2015	203 269		4 346 115	145 750	561 871	5 257 005	5 232 407	24 598
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2015 corrigés	203 269		4 346 115	145 750	561 871	5 257 005	5 232 407	24 598
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					124 597	124 597	124 536	61
Résultat net de l'exercice			319 848			319 848	318 535	1 313
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			319 848		124 597	444 445	443 071	1 374
Fonds d'établissement	15 720					15 720	15 720	
Primes d'émission de fusion et d'apport								
Variations de périmètre	4 744		5 717		- 4 734	5 727	5 727	
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					- 4 242	- 4 242	- 4 242	
Autres variations			2 735		2 168	4 903	5 766	- 863
Capitaux propres au 31 décembre 2016	223 733		4 674 415	145 750	679 660	5 723 558	5 698 449	25 109

TABLEAU DE VARIATION 2015 DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capitaux Propres totaux							
	Fonds d'établissement	Primes d'émission, de fusion et d'apport	Réserves et résultats non distribués	Dettes perpétuelles	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31 décembre 2014	193 619		3 566 039	145 750	716 588	4 621 996	4 261 666	360 330
Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
Capitaux propres au 31 décembre 2014 corrigés	193 619		3 566 039	145 750	716 588	4 621 996	4 261 666	360 330
Réserves liées aux variations de juste valeur des placements financiers inscrites en capitaux propres					-220 737	-220 737	-220 699	-38
Résultat net de l'exercice			299 274			299 274	299 338	-64
Total du résultat net et des gains et pertés comptabilisés directement en capitaux propres			299 274		-220 737	78 537	78 639	-102
Fonds d'établissement	4 461					4 461	4 461	
Primes d'émission de fusion et d'apport						0		
Variations de périmètre ex combinaison Réunica	5 400		809 086		73 241	887 727	887 727	
Variations de périmètre autres	-211		-325 178			-325 389	9 636	-335 025
Dividendes versés								
Dettes perpétuelles					-3 869	-3 869	-3 869	
Autres variations			-3 106		-3 352	-6 458	-5 853	-605
Capitaux propres au 31 décembre 2015	203 269		4 346 115	145 750	561 871	5 257 005	5 232 407	24 598

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - BILAN

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

ACTIF

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres*		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Actifs incorporels	60 969	54 230		1 359	8 676	9 145	17 395	18 409	87 041	83 143
Placements "Actifs généraux"	67 392 946	63 074 715		279 881	6 345 854	6 161 356	1 239 480	1 281 240	74 978 280	70 797 192
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	5 500 929	2 902 280		2 327 490	17 328 391	16 129 811			22 829 320	21 359 581
Titres mis en équivalence	7 519	7 522	67 774				21	27	75 314	7 549
Total des placements	72 901 394	65 984 517	67 774	2 607 371	23 674 245	22 291 167	1 239 502	1 281 267	97 882 914	92 164 322
Part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	2 432 508	2 304 065		58 923	65 575	45 477			2 498 083	2 408 465
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 736 604	1 655 237		76 565	5 140	1 599			1 741 744	1 733 401
Autres actifs y compris créances et trésorerie	2 218 989	2 095 359		19 924	323 940	388 990	225 792	81 318	2 768 722	2 585 591
Actifs destinés à la vente	25 417	316 559							25 417	316 559
Eliminations inter-sectorielles	478 666	567 443	-65 123	-153 899	- 364 665	- 364 665	- 48 878	- 48 879		
Total de l'actif	79 854 546	72 977 410	2 651	2 610 243	23 712 912	22 371 713	1 433 811	1 332 115	105 003 920	99 291 481

* Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep Diffusion.

PASSIF

	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
(en milliers d'euros)	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Capitaux propres	4 971 879	4 485 245	40 092	144 563	699 936	617 420	- 13 456	- 14 820	5 698 450	5 232 408
dont résultat de l'exercice	241 816	194 921	1 081	14 158	64 892	91 174	10 745	- 915	318 535	299 338
Intérêts minoritaires	25 069	24 570			- 10	17	50	11	25 109	24 598
Dettes de financement	1 591 077	1 567 987							1 591 077	1 567 987
Total des capitaux permanents	6 588 024	6 077 802	40 092	144 563	699 926	617 437	- 13 406	- 14 809	7 314 636	6 824 993
Total des passifs relatifs aux contrats	45 455 055	34 151 167		8 509 857	43 861 963	41 805 700			89 317 018	84 466 724
Instruments dérivés	261 376	257 209							261 376	257 209
Provisions pour risques et charges	163 410	135 794		36 606	14 689	7 937	8 783	9 488	186 882	189 825
Dettes nées des opé- rations d'assurance ou de réassurance	1 026 046	1 024 632		43 251	303 654	370 705			1 329 701	1 438 588
Autres passifs et dettes envers les entreprises du secteur bancaire	5 982 624	5 523 827		23 910	360 071	394 470	251 612	171 935	6 594 306	6 114 142
Eliminations inter-sectorielles	20 378 010	25 806 978	- 37 441	- 6 147 944	- 21 527 391	- 20 824 534	1 186 822	1 165 500		
Total du passif	79 854 546	72 977 409	2 651	2 610 243	23 712 912	22 371 715	1 433 811	1 332 114	105 003 920	99 291 481

* Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep Diffusion.

ANALYSE SECTORIELLE : REPORTING PAR ACTIVITÉ - COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états sont présentés selon les canaux de distribution utilisés par le Groupe dans ses reportings.

(en milliers d'euros)	Réseau salarié et acceptation		Courtage		Partenariat		Autres *		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Primes ou chiffre d'affaires des autres activités	5 701 956	5 045 715		636 065	4 283 273	4 542 277	86 357	84 163	10 071 587	10 308 220
Autres produits d'exploitation	35 052	34 787		3 230	41 047	36 925	271	228	76 370	75 170
Produits financiers	2 440 164	3 497 886		8 656	213 674	229 659	8 275	14 223	2 662 113	3 750 424
Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers	313 641	- 126 881		97 306	456 564	743 938	9	- 25	770 214	714 338
Total des produits d'exploitation courants	8 490 813	8 451 507		745 257	4 994 558	5 552 799	94 913	98 589	13 580 283	14 848 152
Charges des prestations des contrats	- 6 512 524	- 6 053 404		- 902 748	- 5 131 631	- 5 772 044			- 11 644 155	- 12 728 196
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	67 326	225 565		3 593	16 328	- 8 940			83 653	220 218
Charges financières et de financement	- 490 927	- 788 437		- 1 203	- 24 109	- 22 466	- 36 003	- 33 780	- 551 039	- 845 886
Charges de gestion	- 803 485	- 776 856		- 32 615	- 245 677	- 228 081	- 32 166	- 38 977	- 1 081 328	- 1 076 529
Eliminations inter-sectorielles	- 477 411	- 811 374		209 961	487 236	620 701	- 9 825	- 19 288		
Total des charges d'exploitation courantes	- 8 217 022	- 8 204 506		- 723 012	- 4 897 854	- 5 410 830	- 77 994	- 92 045	- 13 192 870	- 14 430 393
Résultat opérationnel courant	273 791	247 001		22 245	96 704	141 969	16 919	6 544	387 414	417 759
Autres produits et charges opérationnels	- 6 564	- 7 605			23	4	- 931	- 340	- 7 472	- 7 941
Résultat opérationnel	267 227	239 396		22 245	96 727	141 973	15 988	6 204	379 942	409 818
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	89	92	1 081				- 6	- 3	1 164	89
Dépréciation des écarts d'acquisition								- 4 962		- 4 962
Impôt sur les résultats	- 24 163	- 44 644		- 8 087	- 31 863	- 50 778	- 5 232	- 2 162	- 61 258	- 105 671
Résultat net consolidé	243 153	194 844	1 081	14 158	64 864	91 195	10 750	- 923	319 848	299 274
dont minoritaires	1 337	- 78			- 28	20	4	- 6	1 313	- 64
dont Groupe	241 816	194 922	1 081	14 158	64 892	91 175	10 745	- 917	318 535	299 338

* Activités en dehors du périmètre assurance et Aprep Diffusion.

ANNEXES AUX COMPTES COMBINÉS

1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

1.1. Renseignements à caractère général

SGAM AG2R LA MONDIALE, société mère du Groupe, est une société de groupe d'assurance mutuelle, à Conseil d'administration régie par le code des assurances. Elle est enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n°RCS Paris 502 858 418.

Le siège social de SGAM AG2R LA MONDIALE est situé au 104-110 boulevard Haussmann à Paris.

AG2R LA MONDIALE a pour principale activité la protection sociale individuelle, collective et patrimoniale.

Le périmètre AG2R LA MONDIALE constitue la combinaison de deux périmètres :

- AG2R Réunica Prévoyance, spécialisé en prévoyance santé ;
- La Mondiale, spécialisé en épargne retraite.

Les états financiers combinés d'AG2R LA MONDIALE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 incluent SGAM AG2R LA MONDIALE, ses filiales et les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ces comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 21 avril 2017.

Par rapport à la terminologie, dans les paragraphes qui suivent, « AG2R LA MONDIALE » fait référence à « AG2R LA MONDIALE combinée » ou « AG2R LA MONDIALE et ses filiales ».

1.2. Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales et de l'ordonnance n° 2004-1382 du 20 décembre 2004 concernant la mise en application en France de l'option ouverte par l'article 9 du règlement européen, AG2R LA MONDIALE a établi ses états financiers combinés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne avant l'arrêté des comptes.

L'exercice comparatif au titre de l'exercice 2016 est établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), les interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee).

Les comptes présentés ne comprennent pas d'application anticipée de normes dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016. Ces textes sont les suivants :

Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 9 - Instruments financiers et les amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 - Comptabilité de couverture générale, d'application à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. La norme IFRS 9 - Instruments financiers a été publiée définitivement le 24 juillet 2014 et a été adoptée le 22 novembre 2016 par l'Union Européenne. Notons

que l'application d'IFRS 9 dès 2018 par les compagnies d'assurance fait l'objet de débats au sein de l'Union Européenne du fait du décalage d'entrée en vigueur de la future norme sur les contrats d'assurance (2021) par rapport à celle d'IFRS 9. L'Union Européenne est en train d'examiner la pertinence de l'amendement récemment publié par l'IASB pour traiter ce sujet dans le cadre du processus d'adoption de celui-ci.

Cette norme établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes viendront remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des actifs et passifs financiers ainsi que sur le résultat n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

- Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018 selon l'IASB. Cette norme définit le modèle de reconnaissance des revenus et viendra remplacer les normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires et IAS 11 – Contrats de construction. La mesure de l'incidence sur le montant et le calendrier de reconnaissance des revenus du Groupe n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.
- Norme IFRS 16 – Contrats de location, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 selon l'IASB. Cette norme, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, établit les principes de comptabilisation des contrats de location et va conduire à enregistrer au bilan du preneur la plupart des contrats de location selon un modèle unique (abandon pour les preneurs de la classification en contrats de location simple ou contrats de location-financement). La mesure de l'incidence n'est pas encore raisonnablement estimable à ce stade.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, avec date d'entrée en vigueur potentielle au 1er janvier 2021.

Les incidences éventuelles de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

1.3. Base d'établissement des comptes

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros le plus proche. Ils sont établis sur la base du coût à l'exception :

- des actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui sont évalués selon la norme comptable IFRS 4 ;
- des actifs et passifs évalués à la juste valeur et notamment les instruments financiers à la juste

valeur par résultat, les instruments financiers disponibles à la vente, les immeubles de placement détenus en représentation de contrats en unités de compte et les instruments dérivés.

La préparation des états financiers nécessite de réaliser des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants enregistrés dans les états financiers (passifs d'assurance notamment). Les estimations et hypothèses ont été réalisées sur la base de l'expérience passée, des obligations réglementaires, des méthodes actuarielles communément admises et d'autres éléments considérés comme raisonnables. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de manière continue. Elles sont utilisées comme base d'exercice du jugement pour la détermination des valeurs d'actifs et de passifs dès lors que ces valeurs ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des marges futures utilisées pour l'amortissement des frais d'acquisition reportés,
- la détermination du taux de partage des plus ou moins-values latentes sur le portefeuille d'actifs financiers dans le cadre de la comptabilité reflet,
- l'évaluation des provisions pour risques et charges et de certaines provisions techniques relatives à l'activité d'assurance.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle le changement a été réalisé.

1.4. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2016, les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 2,7 millions d'euros toutes taxes comprises pour le contrôle légal des comptes et à 0,6 million d'euros pour les services autres que la certification des comptes (respectivement 2,6 millions ttc et 0,3 pour 2015).

comptes combinés 2016

2. LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. La composition du périmètre de combinaison

	Forme juridique	2016		2015		Méthode de combinaison	Méthode de combinaison
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt		
ACTIVITÉS D'ASSURANCE							
SGAM (1)	SGAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R RÉUNICA PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE	SAM	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AGMUT	UM	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ARIAL CNP ASSURANCES	SA	60,05	60,05	ME	100,00	100,00	IG
ARPÈGE PRÉVOYANCE	IP	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
LA MONDIALE EUROPARTNER - LUXEMBOURG	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE PARTENAIRE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
MIAG	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MPJ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTA SANTÉ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
MUTUELLE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PASIPHAÉ	Tontine	100,00	0,00	IG	100,00	0,00	IG
PRADO MUTUELLE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
PRIMA	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
RÉUNICA MUTUELLE	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
SMACL SANTÉ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	N/A	N/A	N/A
VIA SANTÉ	Mutuelle	100,00	100,00	Combinaison	100,00	100,00	Combinaison
ACTIVITÉS FINANCIÈRES							
AGICAM	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R LA MONDIALE CASH	GIE	80,00	79,60	IG	81,00	81,00	IG
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES							
AGECIM	SAS	99,88	99,88	IG	99,88	99,88	IG
AGLM IMMO	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AG2R PATRIMOINE	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AMPÈRE VILLIERS	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BALTHAZAR	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
BRISTOL	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
FRANCE MICHELET	SCI	51,00	51,00	IG	51,00	51,00	IG
LA MONDIALE ACTIMMO	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LE MASSÉNA	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LES AGAPANTHES DE L'ESTEREL	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LES CHANTERELLES	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PACIFIQUE	SCI	100,00	100,00	IG	N/A	N/A	N/A
PARC BRAUN	SCI	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
82-92 RÉAUMUR	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
SEINE DOUMER	SCI	20,00	20,00	ME	20,00	20,00	ME
68 FAUBOURG	SARL	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
ACTIVITÉS HÔTELIÈRES							
HÔTEL AMPÈRE	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LE MASSÉNA	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LES AGAPANTHES DE L'ESTEREL	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
AUTRES ACTIVITÉS							
Aprep Diffusion	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GESTION SERVICES ET TIERS-PAYANT	SAS	50,00	50,00	ME	50,00	50,00	ME
LA MONDIALE GRANDS CRUS	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
LA MONDIALE GROUPE	GIE	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
PRADO ÉPARGNE	SA	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
STAM EC	SAS	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG

(1) Entité combinante de SGAM AG2R LA MONDIALE

Forme juridique

GIE : Groupement d'intérêt économique

IP : Institution de prévoyance

SA : Société anonyme

SAM : Société d'assurance mutuelle

SARL : Société anonyme à responsabilité limitée

SAS : Société par action simplifiée

SCI : Société civile immobilière

SGAM : Société de groupe d'assurance mutuelle

UM : Union de mutuelles

Méthode de combinaison

IG : intégration globale

ME : mise en équivalence

N/A : non applicable

		2016			2015		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
FCP		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
FCP	TERRE D'AVEN.EQUIL.65 FCP 3DEC	100,00 %	100,00 %	IG	99,81 %	99,81 %	IG
FCP	ACLODE FCP	100,00 %	100,00 %	IG	99,97 %	99,97 %	IG
SICAV	EDR QUAM 15 M EUR C.	100,00 %	100,00 %	IG	N/A	N/A	N/A
FCP	ALM ACT.ZONE EUR.ISR ID FCP 4D	100,00 %	100,00 %	IG	N/A	N/A	N/A
SICAV	RUSS.US EQ.CL.R ROLL UP EUR C.	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RIC USD-R1 RO-UP-AC	100,00 %	100,00 %	IG	N/A	N/A	N/A
FCP	CLUB STRATEDIS P.C/D FCP 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ODDO RETRAITE EQUILIBRE A 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	EMERAUDE FCP	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	MONEJOUR FCP	99,99 %	99,99 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ODDO RETRAITE PRUD.A FCP 3DEC	99,99 %	99,99 %	IG	99,99 %	99,99 %	IG
FCP	TERRE D'AVEN.PRUD.65 FCP 3DEC	99,97 %	99,97 %	IG	99,84 %	99,84 %	IG
FCP	ALM DYNAMIC FCP	98,83 %	98,83 %	IG	98,72 %	98,72 %	IG
SICAV	PRIV S BAL EUR BC C	97,83 %	97,83 %	IG	N/A	N/A	N/A
FCP	ALM OFFENSIF FCP	98,87 %	98,87 %	IG	98,84 %	98,84 %	IG
FCP	BNPP FLOR.70 CLASSIC C FCP3DEC	96,67 %	96,67 %	IG	96,31 %	96,31 %	IG
FCP	ALM CLASSIC FCP	95,72 %	95,72 %	IG	95,47 %	95,47 %	IG
SICAV	EDR FD.QUAM 10 M EUR CAP 3D	90,33 %	90,33 %	IG	N/A	N/A	N/A
FCP	KEREN CORPORATE D FCP 3DEC	82,24 %	82,24 %	IG	N/A	N/A	N/A
FCP	ARPEGE PREVOYANCE FCP	99,98 %	99,98 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ARPEGE ACTIONS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	ALM PATRIMOINE IC FCP 3DEC	79,22 %	79,22 %	IG	74,10 %	74,10 %	IG
FCP	AURELIA INVESTISSEMENT C1 FCP	70,33 %	70,33 %	IG	70,75 %	70,75 %	IG
SICAV	TIKEHAU INC.CR.ASSETS C SI.4D	57,50 %	57,50 %	IG	57,57 %	57,57 %	IG
SICAV	R PUR SI.	44,09 %	44,09 %	ME	45,64 %	45,64 %	ME
SICAV	SICA V EMPLOI DURABLE SI	42,17 %	42,17 %	ME	NA	NA	NA
SICAV	VEGA COURT TERME SI.	40,92 %	40,92 %	ME	40,74 %	40,74 %	ME
SICAV	ALM ACTIONS FRANCE SI	32,95 %	32,95 %	ME	40,30 %	40,30 %	ME
SICAV	EDM.DE ROTH.F.-GL.D.A D.EUR 3D	32,74 %	32,74 %	ME	N/A	N/A	N/A
SICAV	OBJECTIF STRATEGIE L.TERM.SI.	26,42 %	26,42 %	ME	25,74 %	25,74 %	ME
SICAV	VER EUR OPP USD-AC	26,17 %	26,17 %	ME	N/A	N/A	N/A
SICAV	ESSOR EMERGENT SI.	25,91 %	25,91 %	ME	23,57 %	23,57 %	ME
SICAV	FALCON NORTH AM.VALUE CL.TD.	25,26 %	25,26 %	ME	N/A	N/A	N/A
SICAV	HOTTINGUER PATR.EVOLUTION FCP	25,13 %	25,13 %	ME	N/A	N/A	N/A
SICAV	BGF EUR.MARKETS EUR CL.D4D.2D	24,74 %	24,74 %	ME	N/A	N/A	N/A
SICAV	SELENE PATRIMOINE CL.A EUR CAP	24,51 %	24,51 %	ME	24,12 %	24,12 %	ME
SICAV	EDR FD.CO.EU.AL.CAPS(AE)EURC3D	23,78 %	23,78 %	ME	22,66 %	22,66 %	ME
SICAV	OBJECT.ALPHA EUROPE A SI.3DEC	20,46 %	20,46 %	ME	N/A	N/A	N/A
SICAV	DIGITAL FDS STARS EURO.A 3DEC	20,36 %	20,36 %	ME	N/A	N/A	N/A
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND CL.B	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT CL.B	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM EMU GOVERNMENT BOND J	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	AGMM CREDIT J	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	EUROZONE AGRESS.A RETL ACC 3D	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSSELL PAN EUROPE.EQ.R ROLL UP	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSS.CONTIN.EUR.EQ.CL.C EUR C	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
SICAV	RUSS.CONT.EUR.EQ.CL.R EUR RU C	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DWS ETOILE DISTRIB.	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	LION FLAMME FCP	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	CDN IFC RETRAITE FCP	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DYNAFLAM FCP	N/A	N/A	N/A	100,00 %	100,00 %	IG
FCP	DRESDNER RCM FLAMME FCP	N/A	N/A	N/A	99,99 %	99,99 %	IG
SICAV	RUSSEL US EQUITY CL.B USD C.3D	N/A	N/A	N/A	96,74 %	96,74 %	IG
SICAV	PAN EUROP.EQ.FD CL.F EUR 3DEC	N/A	N/A	N/A	96,72 %	96,72 %	IG
FCP	ISAOR FCP	N/A	N/A	N/A	87,23 %	87,23 %	IG
FCP	AG2R LA MON.MUL.MONDE FCP 4DEC	N/A	N/A	N/A	66,86 %	66,86 %	IG
FCP	VEGA MONDE R FCP 4D	N/A	N/A	N/A	60,87 %	60,87 %	IG
FCP	CAMGESTION REUNICA FCP	N/A	N/A	N/A	59,56 %	59,56 %	IG
SICAV	AG2R LA MONDIALE ACT.MONDE SI	N/A	N/A	N/A	55,99 %	55,99 %	IG
SICAV	ADELAIDE SI.	N/A	N/A	N/A	53,58 %	53,58 %	IG
FCP	UFF CAP DIVERSIFIE FCP	N/A	N/A	N/A	53,25 %	53,25 %	IG
SICAV	EUROPEAN SMALL CAP CL.B 3DEC	N/A	N/A	N/A	35,20 %	35,20 %	ME
SICAV	EUROZ.AGRESS.EQ.B INSTL ACC 3D	N/A	N/A	N/A	28,70 %	28,70 %	ME
SICAV	PIONEER S.F.OPTIMISER CL.H C	N/A	N/A	N/A	27,19 %	27,19 %	ME
SICAV	RUS.EURO FIXED INC.CL.B 3DEC	N/A	N/A	N/A	21,98 %	21,98 %	ME
SICAV	COMGEST JAPAN SI.4DEC	N/A	N/A	N/A	20,00 %	20,00 %	ME

2.2. Les règles retenues pour la détermination du périmètre

Entreprises combinées

Selon l'article R345-1-1 du code des assurances, auquel renvoie le code de la sécurité sociale (R931-11-1), un ensemble de deux ou plusieurs institutions de prévoyance ou unions d'institutions, entreprises soumises au contrôle de l'État, en application de l'article L. 310-1 ou L. 310-1-1 du code des assurances, sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L. 322-1-2 du code des assurances, mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité, sans lien en capital, est tenu d'établir et de publier des comptes combinés lorsque ces entreprises se trouvent dans un des cas suivants :

- elles ont, en vertu d'un accord entre elles, soit une direction commune, soit des services communs assez étendus pour engendrer un comportement commercial, technique ou financier commun ;
- elles ont entre elles des liens de réassurance ou de substitution importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

En complément, ces liens ont un caractère durable.

Entreprises consolidées

Les entreprises sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées par une ou plusieurs entreprises comprises dans le périmètre de combinaison, contrôle qui peut prendre diverses formes :

Filiales

Selon la norme IFRS 10, le Groupe contrôle une filiale dès lors qu'il détient le pouvoir sur cette filiale. Ce pouvoir expose le groupe à des rendements variables sur cette filiale (dividendes, économies fiscales etc.) et lui confère également des droits (de vote notamment) exerçables lors de la prise de décisions sur les activités clés de la filiale et une capacité à agir sur ces rendements. Le contrôle découle donc du lien capitalistique (majorité des droits de vote) mais pas seulement. Il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées mais également de la capacité réelle du groupe à diriger les politiques opérationnelles et de financement de la filiale.

Dans la situation la plus simple et en l'absence d'autres facteurs (tels que l'existence d'accords contractuels), le contrôle de fait

est établi si le Groupe détient plus de 40 % des droits de vote de la filiale, et si aucun autre actionnaire ne détient plus de 40 % ; les filiales sont alors consolidées par la méthode de l'intégration globale. Les comptes des entités contrôlées sont intégrés dans les comptes combinés du Groupe à la date de la prise de contrôle.

Entités sous contrôle conjoint (co-entreprises ou opérations conjointes)

Selon la norme IFRS 11 Partenariats, les entreprises sous contrôle conjoint sont les entités dans lesquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel et pour lesquelles les décisions relatives aux activités significatives exigent un consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Ce contrôle conjoint peut prendre deux formes :

- Soit une activité conjointe, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits et obligations sur des actifs et passifs spécifiques. Selon cette méthode, les quotes-parts du Groupe dans les différentes lignes d'actifs, de passifs, de charges et de produits sont constatées dans les comptes consolidés dès lors que le Groupe en acquiert le contrôle.
- Soit une coentreprise, dès lors que l'accord contractuel confère au Groupe des droits sur l'actif net de l'entreprise. Les comptes de la coentreprise sont alors consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et intègrent donc uniquement la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net de la coentreprise à la date à laquelle il en obtient le contrôle.

Entreprises associées (ou entreprises sous influence notable)

Selon la norme IAS 28, les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ; l'influence notable existe si le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote ; les structures éventuellement concernées sont alors consolidées selon la méthode de la **mise en équivalence**. Selon cette méthode, les comptes consolidés intègrent la quote-part du Groupe dans les résultats et dans l'actif net à la date à laquelle le Groupe acquiert l'influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Consolidation des OPCVM et des sociétés civiles et immobilières

Toutes les entités contrôlées doivent être incluses dans le périmètre de consolidation y compris les entités structurées (cas des OPCVM notamment) et les sociétés civiles immobilières, dès lors que ces entités répondent aux critères d'analyse du contrôle tel que défini précédemment.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières représentatifs de contrats en unités de compte sont pris en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et du pourcentage d'intérêt.

Pour pratiquer la consolidation de ces structures, les titres sont mis en juste valeur par résultat (voir partie sur la classification des actifs et l'option de juste valeur dans la partie 4.2). Les intérêts minoritaires mis en évidence et relatifs aux OPCVM sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan : « dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés ».

Cas d'exclusion

En vertu du principe de matérialité, une entité contrôlée ou sous influence notable peut être exclue du périmètre de combinaison si cette exclusion n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3.1. Évolution du périmètre de combinaison

Entrées / acquisitions complémentaires :

L'année 2016 a vu la création de la société immobilière SCI Pacifique, détenue par La Mondiale. Elle a été créée le 13 octobre 2016, détient un immeuble de bureaux en date du 31 décembre 2016 et elle est donc désormais consolidée par intégration globale dans le périmètre La Mondiale.

De plus, la mutuelle SMACL Santé a intégré le périmètre de combinaison au 1^{er} janvier 2016.

Fusions et restructurations :

Un partenariat entre AG2R LA MONDIALE et CNP Assurances s'est matérialisé par la prise de participation à hauteur de 40 % de CNP Assurances dans Aerial assurance, renommée ARIAL CNP ASSURANCES.

Cette opération a été réalisée au 1^{er} avril 2016. Le pourcentage de contrôle de l'entité ARIAL CNP ASSURANCES est ainsi passé de 100 % au 31 décembre 2015 à 60 % au 31 décembre 2016. Dans la mesure où il s'agit d'une situation de contrôle conjoint, ARIAL CNP ASSURANCES, auparavant consolidée par intégration globale, est désormais consolidée par mise en équivalence.

Sorties

Aucune sortie n'est à constater durant cet exercice 2016.

3.2. Évolution du taux d'impôt différé à compter de 2020 suite à la Loi de finances pour 2017

La Loi de finances 2017 prévoit la baisse progressive du taux normal de l'Impôt Sociétés pour converger vers un taux de 28 % en 2020 pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros. Plus précisément, l'article 11 de la Loi de finances 2017 organise une réduction progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 28% en 2020 pour toutes les entreprises.

Selon les normes en vigueur, AG2R LA MONDIALE a appliqué pour le calcul de ses impôts différés une méthode prospective, avec prise en compte dans la mesure du possible du taux futur et mise en place d'échéanciers.

3.3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

3.3.1. Processus d'identification des événements

Les événements postérieurs à la clôture sont définis par la norme IAS 10. Ce sont les événements tant favorables que défavorables qui interviennent entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.

Il faut distinguer deux types d'événements postérieurs à la clôture :

- ceux qui confirment des situations qui existaient à la date de clôture et qui donnent lieu à des ajustements dans les comptes ;
- ceux qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture et qui sont mentionnés en annexe uniquement s'ils sont très significatifs. Dans ce cas, il faut préciser la nature de l'événement et son impact financier.

3.3.2. Événements postérieurs à la clôture

Le Conseil d'administration de La Mondiale a décidé, le 21 janvier 2017, de procéder à l'émission de titres subordonnés remboursables, souscrits pour 530 millions de dollars US, soit un nominal de 499 M€, à échéance 2047, éligible en fonds propres de niveau 2 selon les normes Solvabilité 2. Il a approuvé le programme de couverture de change proposé, pour un montant équivalent, sur une durée de 10 ans, visant à réaliser la couverture du risque de change induit par l'émission de la dette en dollars.

Ces opérations n'ont pas d'incidence comptable sur les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE clôturés au 31 décembre 2016.

De plus, suite à la création fin 2015 de la foncière AGLM IMMO (intégrée dans le périmètre de consolidation), La Mondiale a apporté à la SAS AGLM Immo au 1^{er} janvier 2017, cinq ensembles immobiliers d'une valeur totale de 895 M€. Ces apports ont été rémunérés par 300 000 parts émises par la SAS AGLM IMMO après augmentation de capital. Pour rappel, l'objectif poursuivi est de regrouper les actifs immobiliers au sein d'une structure et de simplifier les structures de détention du patrimoine immobilier du Groupe. Ces apports n'ont pas d'impact sur les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE clôturés au 31 décembre 2016.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2016 et le 21 avril 2017, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

4. LES PRINCIPES ET METHODES

4.1. Les principes et méthodes de combinaison

Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis sur la base des normes International Financial Reporting Standards (IFRS), des IAS (International Accounting Standards), des interprétations de l'IFRS IC (International Financial Reporting Standards Interpretation Committee) et du SIC (Standard Interpretations Committee) en vigueur au 31 décembre 2016, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les sociétés sont consolidées sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre.

4.2. Les principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1. Homogénéisation des comptes sociaux

Les principes comptables décrits ci-après sont appliqués de manière homogène par les différentes entités combinées. En application de la norme IFRS 4 et en attente des dispositions prévues par la phase II, les opérations d'assurance sont traitées conformément à la réglementation comptable locale en la matière.

4.2.2. Conversion Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées en appliquant le cours de change à la date de transaction ou

éventuellement un cours moyen.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises figurant au bilan sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture. Les écarts de conversion y afférents sont comptabilisés en résultat, sauf lorsque l'élément concerné fait partie d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en capitaux propres, l'écart de change est également comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'un gain ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change est également comptabilisé en résultat.

Comptes des activités à l'étranger

Tous les bilans et comptes de résultat des entités combinées sont établis en euros.

4.2.3. Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode dite de la comptabilité d'acquisition. Les écarts d'acquisition inscrits en tant que tels au bilan représentent les montants résultant de l'acquisition de filiales et de co-entreprises. En ce qui concerne les entreprises associées, la valeur comptable des écarts d'acquisition est intégrée à la valeur comptable de l'investissement dans l'entreprise associée.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le passage aux normes IFRS, la comptabilisation est effectuée sur la base du coût présumé qui correspond à la valeur nette comptable selon le référentiel comptable antérieur. Le traitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'a pas été reconsidéré lors de l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Pour les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition aux IFRS, l'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés.

Les écarts d'acquisition sont inclus dans les actifs incorporels. Ils sont comptabilisés au coût diminué des dépréciations successives. L'écart d'acquisition est présumé avoir une durée d'utilisation indéfinie, il est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) et n'est pas amorti. Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année.

Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont effectués en comparant la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT à sa valeur comptable.

IFRS 3 n'était pas applicable en l'état pour le rapprochement qui a présidé à la création de SGAM AG2R LA MONDIALE. La solution préconisée par IAS 8 a été retenue (à défaut d'une norme applicable, il y a utilisation d'un référentiel connu) et donc la solution qui a été appliquée est celle retenue dans le référentiel français (paragraphe VI du CRC 2000-05) avec comptabilisation en valeur nette comptable à la date de la première combinaison.

4.2.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût diminué du montant cumulé des amortissements et des dépréciations. Les dépenses internes de valorisation des fonds de commerce et de marques sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont encourues.

L'essentiel des autres actifs incorporels est composé de logiciels.

4.2.5. Actifs financiers

Classification

Les instruments financiers sont classés selon l'intention et la capacité à détenir les actifs investis :

- titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur, avec variation de juste valeur enregistrée dans le compte de résultat ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de juste valeur inscrite en capitaux propres.

L'essentiel des instruments financiers du Groupe est classé en disponible à la vente.

L'option de juste valeur qui consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur

avec variation de juste valeur en compte de résultat, a été utilisée par le Groupe principalement dans les cas suivants :

- les actifs financiers pour lesquels le choix de l'option de juste valeur est approprié pour réduire la dissymétrie comptable, notamment dans les cas suivants :
 - actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés ;
 - actifs inclus dans des stratégies de couverture mises en place par le Groupe pour des raisons économiques mais non éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39 ;
- actifs issus de la consolidation des OPCVM dans la mesure où ils sont suivis et gérés à la juste valeur (voir partie 2.2 sur la consolidation des OPCVM et des sociétés immobilières) ;
- actifs financiers comportant des dérivés incorporés.

Les investissements classés en disponible à la vente sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées dans un compte de réserve de réévaluation au sein des autres réserves dans les capitaux propres. Quand les investissements classés en disponible à la vente sont dépréciés ou vendus, leur juste valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat en tant que dépréciations ou gains ou pertes réalisés.

Les prêts et créances ainsi que les titres de dettes classés comme détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. La catégorie des titres de dettes détenus jusqu'à l'échéance n'est actuellement pas utilisée par SGAM AG2R LA MONDIALE. Conformément aux dispositions prévues dans les normes, SGAM AG2R LA MONDIALE se réserve le droit d'utiliser cette catégorie dans le futur en cas de besoin.

Les investissements classés en juste valeur par résultat sont évalués à la juste valeur. Les plus et moins values latentes et réalisées liées à la comptabilisation en juste valeur sont enregistrées au sein du compte de résultat dans le poste de variation de juste valeur.

Les actifs dont les variations de valeur ont pour effet de créer ou d'influencer directement les droits de bénéficiaires de contrats sont évalués à leur juste valeur. Sont concernés les contrats en unités de compte et les opérations tontinières. Les placements représentatifs des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

sont évalués en fin d'exercice à leur juste valeur ; les variations en résultant sont inscrites au compte de résultat et sont sans effet sur le résultat technique et le résultat net de l'exercice.

Les normes IFRS ont introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. À titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif. Les données relatives à cette classification sont présentées en annexe 7.7.

Comptabilisation

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe dispose contractuellement de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur

augmentée, pour les actifs financiers autres que ceux à la juste valeur par le résultat, des coûts de transactions directement attribuables.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans les capitaux propres en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur. La variation de juste valeur est inscrite directement dans le résultat en tenant compte du droit des assurés et de la fiscalité latente.

Les prêts et créances ainsi que les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés au bilan quand les droits contractuels aux flux de trésorerie issus de cet investissement se sont éteints ou quand ils ont été transférés et que SGAM AG2R LA MONDIALE a également transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété.

Évaluation des placements immobiliers

Les immeubles de placement regroupent les biens immobiliers (terrains et constructions) détenus par le Groupe afin d'en retirer des loyers et valoriser le capital investi plutôt que de l'utiliser dans le cadre de l'exploitation du Groupe.

Conformément à l'option ouverte par la norme IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, SGAM AG2R LA MONDIALE a opté pour le modèle d'évaluation au coût de ses immeubles à l'exception de ceux en représentation de contrats en unités de compte qui sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des immeubles évalués au coût est par ailleurs communiquée en note 5.3.1. de l'annexe. Cette juste valeur est déterminée sur la base des expertises quinquennales et des révisions annuelles effectuées par un expert indépendant agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition y compris frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

De plus, AG2R LA MONDIALE applique la norme IFRS 5 relative à la mise en évidence des actifs détenus destinés à la vente ; les éventuels actifs immobiliers concernés sont repris dans la ligne spécifique du bilan « actifs destinés à la vente ».

4.2.6. Dépréciation des placements Obligations et titres assimilés, placements immobiliers, actions et titres assimilés, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti et titres de créances disponibles à la vente

À chaque date d'arrêté des comptes, les sociétés du Groupe vérifient s'il existe un indice de pertes de valeur, individuellement pour chacun des actifs financiers significatifs et collectivement pour les autres actifs financiers puis collectivement pour les groupes d'actifs financiers présentant un risque de crédit similaire pour lesquels il n'existe pas d'indice de dépréciation (selon les critères retenus tels que difficultés financières de l'émetteur, défaut de paiement des intérêts ou du capital, probabilité de faillite croissante de l'émetteur ou disparition du marché actif pour cet instrument). Pour les obligations, une dotation aux provisions est comptabilisée en compte de résultat en cas de survenance d'un risque de crédit traduisant un risque de recouvrabilité des sommes dues par l'émetteur des titres. Si ce risque diminue ou disparaît, la provision peut être reprise partiellement ou totalement. Le montant de cette reprise est également enregistré dans le compte de résultat.

Instrument de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les actions classées en « actifs disponibles à la vente », une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût est une indication de perte de valeur des titres. C'est le cas des actions, en situation de pertes latentes pendant une période continue de 6 mois ou plus précédant la date de clôture, ou supérieures à 20 % de la valeur nette comptable à la date de clôture.

Si une telle situation existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée - mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée

dans le compte de résultat - fait l'objet d'une provision pour dépréciation constatée au compte de résultat.

Les provisions pour dépréciation enregistrées dans le compte de résultat ne sont reprises dans le compte de résultat qu'à partir du moment où l'actif est vendu ou décomptabilisé.

Actifs immobiliers

Conformément aux dispositions des normes IFRS, une provision pour dépréciation est déterminée ligne à ligne dès lors que la valeur comptable de l'immeuble concerné est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur, diminué des coûts estimés de vente.

4.2.7. Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments dérivés dans une optique de couverture à la hausse ou à la baisse des taux d'intérêts, principalement de manière à couvrir le taux de rendement de l'actif général. Des instruments dérivés sont également utilisés pour couvrir le risque de change (couverture d'actifs financiers et de dettes).

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat au bilan dans le poste « instruments dérivés ».

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture étant donné les implications sur les processus de gestion et la lourdeur des travaux associés à la documentation de l'efficacité de la relation de couverture.

4.2.8. Frais d'acquisition reportés

Au sein de SGAM AG2R LA MONDIALE, les frais d'acquisition concernent essentiellement des contrats de type assurance ou à participation discrétionnaire entrant dans le champ de la norme IFRS 4. Par application de cette norme, l'évaluation et la comptabilisation des frais d'acquisition pour ce type de contrats restent identiques aux critères précédemment appliqués en normes françaises tandis que les critères applicables aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont ceux de la norme IAS 39.

Lorsque la structure de commissionnement le justifie, les frais engagés lors de l'acquisition de contrats d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire sont capitalisés à l'actif du

bilan alors que ceux relatifs à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire sont directement comptabilisés par résultat.

Les frais affectables à l'acquisition des contrats IFRS 4 sont portés à l'actif des comptes combinés. Ces frais comprennent principalement les commissions, les frais de souscription et d'émission des polices.

Les frais d'acquisition reportés ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation mais reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés y compris la marge financière. Celle-ci tient compte de taux de rendement prévisionnels des actifs, prudemment évalués.

Seuls sont différés et donc activés les coûts d'acquisition qui seront compensés par des produits futurs. Les frais d'acquisition couverts par des produits immédiats ou en excédent des produits futurs ne sont pas différés.

La méthode d'amortissement s'effectue par familles homogènes de produits. Les frais sont amortis sur la durée prudemment estimée des contrats au rythme de dégagement des marges futures, qui sont réévaluées à la clôture de chaque exercice.

En conséquence de l'activation des frais d'acquisition, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmérées.

4.2.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend la caisse et les comptes bancaires débiteurs.

4.2.10. Capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le fonds d'établissement et les résultats mis en réserve, la quote-part des plus et moins-values latentes de placements, nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, dont la variation de juste valeur ne passe pas par résultat, ainsi que la réserve de capitalisation.

4.2.11. Dettes perpétuelles

Les titres super subordonnés sont classés en capitaux propres. La charge financière (intérêts) liée à ces titres super subordonnés reclassés en capitaux propres n'est plus comptabilisée en résultat

mais directement par prélèvement sur les capitaux propres.

Tous les autres titres de dettes, perpétuelles ou remboursables, sont classés en dettes financières.

4.2.12. Passifs techniques et financiers

Classification des contrats

Le Groupe classe son portefeuille de contrats d'assurance et d'investissement selon les catégories suivantes :

- passifs liés à des contrats d'assurance ;
- passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) ;
- passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et avec participation discrétionnaire ;
- passifs liés à des contrats d'investissement dont le risque financier est supporté par l'assuré (contrats en unités de compte) et sans participation discrétionnaire.

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéficiaires (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire et contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéficiaires discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéficiaires discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

SGAM AG2R LA MONDIALE contracte des engagements qui transfèrent soit un risque d'assurance soit un risque financier voire les deux. Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif. Quand l'événement sur lequel repose le risque d'assurance survient, la

prestation est comparée à celle au cas où cet événement ne survient pas afin de déterminer si le risque d'assurance est significatif. Les contrats d'assurance peuvent également inclure un risque financier.

Les contrats d'investissement sont des contrats où seul un risque financier est transféré.

Les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire

Par application de la norme IFRS 4 (principes IFRS assurance en phase I), l'évaluation des provisions techniques sur les contrats d'assurance ou à participation discrétionnaire suit les principes précédemment retenus par le Groupe en application des normes locales.

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques qui représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et ceux pris par l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la mortalité, la performance des investissements, les taux de rachat et l'évolution des dépenses.

Ces hypothèses s'appuient initialement sur les meilleures estimations basées sur l'expérience à la date de tarification. Elles tiennent compte d'une marge pour risque entre autre au travers d'un taux d'actualisation prudent. Ces hypothèses sont revues annuellement, comparées à des expériences récentes et si nécessaire mises à jour.

En application des méthodes préférentielles prévues par le Règlement CRC 2000-05, les provisions mathématiques sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs.

Elles sont, en France, calculées par référence aux tables homologuées sur la base de données publiées par l'INSEE ; la prise en compte des effets des tables prospectives sur les provisions de rentes en cours de constitution faisait l'objet dans les comptes sociaux d'un étalement depuis l'exercice 1993 ; les rentes en service étant provisionnées sur la base de tables prospectives.

En 2006, l'arrêté du 1er août 2006 (publié au Journal officiel le 28 août 2006) a homologué les nouvelles tables de mortalité par génération sexuée TGH05 (masculine) et TGF05 (féminine). Ces nouvelles tables

distinguent les populations assurées en fonction de leur année de naissance (génération à partir de 1900 jusque 2005) et leur sexe.

Dans les comptes sociaux, pour les rentes en service et les rentes en constitution soumises à la directive 2004/113/CE (Gender Directive), les provisions sont calculées avec la table de mortalité (TGF05) ayant servi à la tarification.

Pour l'établissement des comptes combinés, aucun étalement de l'incidence des changements d'estimation n'est pratiqué.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Concernant l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement du capital.

Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes restant à payer, augmentée des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes d'invalidité et d'incapacité sont calculées en utilisant les tables réglementaires requises par l'article R343-7 du code des assurances, auquel renvoie le code de la Sécurité sociale (R931-11-1) et un taux d'actualisation compris dans la limite réglementaire.

Lorsqu'une société combinée fait usage, dans ses comptes sociaux, des possibilités accordées par la réglementation en matière d'étalement de constitution des provisions techniques, la totalité de l'engagement est provisionnée dans les comptes combinés.

Il en est ainsi des provisions destinées à maintenir les garanties décès pour les personnes en arrêt de travail au 1er janvier 2002 et les nouveaux arrêts de travail survenus depuis le 1er janvier 2002, en application de l'article 34 de la Loi du 17 juillet 2001 complétant la Loi Evin du 31 décembre 1989. Ces provisions sont prises en compte pour la totalité de l'engagement dans les comptes combinés.

La Loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a entraîné le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits à retraite de 60 à 62 ans d'ici 2018, ainsi que la liquidation de la retraite sans décote de 65 à 67 ans dans le même intervalle, au rythme de 4 mois supplémentaires par an dès le 1er juillet 2011.

Cette réforme a un impact important sur les passifs en prévoyance, notamment collectifs, car les contrats stipulent la plupart du temps que les rentes d'invalidité doivent être versées jusqu'au moment du départ à la retraite. Décaler cet âge revient donc mécaniquement à allonger la durée de versement des rentes d'incapacité et d'invalidité d'une part, et à augmenter la durée de maintien des garanties décès d'autre part. Cela implique un accroissement du niveau des provisions des organismes assureurs.

L'article 26 de la Loi du 9 novembre 2010 complète ainsi la Loi n°89-1009 du 31/12/1989 (dite « Loi Evin ») et notamment son article 31 au travers de mesures spécifiques applicables pendant une période transitoire (de la date de promulgation de la Loi le 10/11/2010 au 31/12/2015). Ces dispositions particulières prévoient :

- la possibilité d'étaler le complément de provision nécessaire jusqu'au 31/12/2015, pour les contrats, conventions et bulletins d'adhésion conclus avant le 10/11/2011.
- le versement d'une indemnité de résiliation (sauf si reprise totale des engagements par le nouvel organisme assureur), en cas de résiliation ou non renouvellement du contrat, de la convention ou du bulletin d'adhésion pendant la période transitoire précitée.

En complément, l'année 2011 a de nouveau été marquée par un impact significatif avec la nouvelle mesure relative à l'article 88 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, visant à raccourcir d'un an la phase transitoire de recul de l'âge de départ à la retraite (passage d'un horizon 2018 à 2017).

Parallèlement à ces évolutions de textes, le traitement comptable retenu par AG2R LA MONDIALE privilégie :

- pour les comptes sociaux en normes françaises, l'application stricte des textes qui prévoient l'étalement de la charge complémentaire, à l'exception des contrats résiliés ;
- pour les comptes combinés en normes IFRS la vision la plus économique, prudemment estimée et intermédiaire entre un étalement total de la charge complémentaire permis par les textes et une absence d'étalement de cette charge qui ne prendrait en compte ni le droit octroyé par la loi à l'organisme d'assurance en cas de résiliation, ni les ressources futures que constituent les

majorations tarifaires compensatoires ou les diminutions de garantie ;

- le traitement comptable retenu dans les comptes combinés vise à ne pas reporter dans le futur d'éventuelles pertes qui résulteraient de l'insuffisance des majorations tarifaires futures (ou diminution de garanties) et indemnités de résiliation probables au regard de la charge résiduelle de provisionnement à couvrir chaque année.

Les provisions pour risques croissants sont constituées pour les assurés des contrats individuels ayant atteint l'âge de 55 ans et dont la cotisation devient viagère à compter de ce moment.

Une provision pour risques croissants est également constituée pour les opérations d'assurance contre les risques incapacité et invalidité.

Les provisions pour risques en cours sont constatées lorsque la charge des sinistres futurs, frais de gestion inclus et compte tenu de produits financiers futurs prudemment estimés et dans le respect imposé par le code des assurances, est estimée supérieure aux primes jusqu'à la prochaine échéance de révision de la prime.

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus non encore réglés au 31 décembre.

Les contrats d'investissements sans participation discrétionnaire

Les contrats d'investissements sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités comme des passifs financiers entrant dans le champ de la norme IAS 39. Ces contrats sont donc comptabilisés :

- soit en juste valeur avec la variation allant au compte de résultat. Il s'agit principalement des contrats libellés en unités de compte ;
- soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilité de dépôt est appliquée à tous ces contrats. Les primes nettes reçues de ces contrats ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires ; l'ensemble des chargements associés à ces contrats sont enregistrés au compte de résultat au poste « autres produits d'exploitation ».

Concernant les prestations santé, compte tenu du dispositif tiers payant de la carte

sésame vitale et des flux électroniques mis en place, la liquidation des droits relatifs à certaines prestations en nature intervient, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la Sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré de la réalité de la prestation reçue.

4.2.13. Test de suffisance des passifs

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du caractère suffisant des passifs d'assurance (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises). Ce test s'appuie sur une valeur actuelle des marges du portefeuille qui est comparée aux engagements pris vis-à-vis des clients. Il inclut des risques spécifiques comme les options et garanties ne faisant pas l'objet de règles de provisionnement détaillées en normes françaises. Le taux d'actualisation du risque est le taux de marché plus une prime de risque calculée sur la base de la moyenne du secteur d'activité.

Les insuffisances éventuelles sont provisionnées avec pour contrepartie un impact en résultat.

SGAM AG2R LA MONDIALE n'a pas eu, à ce titre, en 2016 comme pour les exercices précédents, à enregistrer de provisions supplémentaires.

4.2.14. Méthode d'affectation des charges par destination

Le référentiel IFRS permet de conserver la répartition des charges par destination que le Groupe applique suite à l'arrêté du 20 juin 1994 relatif au nouveau plan comptable assurance.

Cette démarche a pour objectif de répartir les charges d'exploitation, préalablement comptabilisées par nature, entre les différentes grandes fonctions des sociétés. La démarche retenue par SGAM AG2R LA MONDIALE pour passer des comptes par nature à la répartition par destination se fait par répartitions successives en cascade des coûts complets de chaque service.

À l'issue de cette répartition, les coûts de services sont répartis entre les grandes fonctions de l'entreprise : acquisition et administration des contrats, règlements des prestations, gestion des placements et autres services techniques.

4.2.15. Plus et moins values de cessions intra-groupe

Les plus et moins values réalisées par les sociétés d'assurance du périmètre sur les cessions internes du type cessions immobilières sont éliminées avec application de participation aux bénéfices différée. De plus, les résultats dégagés lors des cessions internes portant sur des titres de participation de sociétés combinées sont retraités ; celles-ci ne donnent par contre pas lieu à application de participation aux bénéfices différée, dans la mesure où ils sont stratégiques et destinés à être détenus sans limitation de durée.

4.2.16. Participation aux bénéfices

Les provisions pour participation aux bénéfices correspondent aux participations des assurés aux bénéfices techniques et financiers réalisés par les compagnies. Elles sont destinées à être versées aux assurés et à accroître leurs garanties après incorporation aux provisions mathématiques.

4.2.17. Provision pour participation aux bénéfices différée et comptabilité reflet

La comptabilité reflet est appliquée par le Groupe aux contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire : lorsque des plus ou moins values latentes sont comptabilisées, une provision pour participation aux bénéfices est enregistrée. À toute plus ou moins value latente sur les actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat est associé un impact de la comptabilité reflet en compte de résultat. De la même façon, à toute plus ou moins value latente sur les actifs disponibles à la vente enregistrée par capitaux propres, correspond un impact de la comptabilité reflet comptabilisé en capitaux propres.

Cette provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée :

- d'une part sur la base des participations aux bénéfices octroyées aux assurés dans les années passées et se veut un taux prospectif
- et
- d'autre part sur les éléments provisionnels de l'ensemble AG2R LA MONDIALE.

Lorsque le Groupe est en situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est réalisé.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires.

4.2.18. Impôts différés

Ils sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable.

Il n'est pas constaté d'impôts différés sur les retraitements d'opérations intra-groupe liés à des titres de participations.

En ce qui concerne la prise en compte des actifs et passifs d'impôts différés :

- l'impôt différé passif est toujours comptabilisé (hormis le cas précité) ;
- en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

En outre, en application de la Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 - article 66, La Mondiale et AG2R ont comptabilisé dans leurs comptes au titre de l'exercice 2016 le Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE). Conformément à cette loi, ce crédit d'impôt a été calculé en proportion de la masse salariale brute, hors salaires supérieurs à 2.5 fois le SMIC en appliquant le taux fixé de 6 %. Chez les adhérents bénéficiaires du CICE, le montant du CICE est comptabilisé en produit d'impôt (en compte de résultat) en contrepartie d'un produit à recevoir de l'État comptabilisé au bilan.

4.3. Les retraitements de combinaison Homogénéisation des comptes sociaux

Les comptes des filiales combinées qui n'appliquent pas le plan comptable assurance sont transposés par l'intermédiaire d'une interface qui permet le passage des comptes individuels aux comptes Groupe.

La répartition par destination des charges et produits se réalise en fonction de l'activité de la filiale dans l'ensemble consolidé considéré comme un périmètre d'assurance.

Provisions pour dépréciations à caractère durable

Les éventuelles provisions constituées par SGAM AG2R LA MONDIALE sur les titres de ses participations consolidées sont neutralisées.

Provisions pour risques et charges

Les provisions comptabilisées à titre prudentiel et dont la probabilité de sortie de ressources est faible sont neutralisées.

Provisions pour risque d'exigibilité

Ces provisions sont constituées dans les comptes sociaux des entreprises d'assurance françaises du Groupe lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres inscrits au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces biens. Dans les comptes combinés IFRS, ces provisions ne sont pas maintenues. Elles sont remplacées par les dépréciations IFRS sur les titres ou les immeubles tels que les tests de dépréciation les font apparaître.

Provisions pour égalisation

Dans la mesure où elles ne correspondent pas à un engagement envers les assurés ou souscripteurs de contrats, ces provisions sont éliminées en consolidation, conformément aux dispositions en vigueur. Pour rappel, elles sont définies selon les articles R.331-3 et 331-6 du code des assurances et sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès ou contre les risques de dommages corporels.

Réserve de capitalisation

Pour rappel, la réserve de capitalisation est fiscalisée dans les comptes sociaux, depuis 2010 (Loi de finances 2011).

En ce qui concerne les flux de période de la réserve de capitalisation, les mouvements de l'exercice de cette réserve, affectant le compte de résultat dans les comptes individuels, sont toujours annulés.

Le retraitement ne donne pas lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée sauf s'il existait une probabilité forte de cession à court terme qui entraînerait une reprise de cette réserve.

Dans les comptes sociaux, la dotation à la réserve de capitalisation n'est plus déductible et la reprise de cette réserve n'est plus taxable. Cette modification revient à considérer que les plus ou moins values obligataires qui donnent lieu à dotation/reprise de réserve de capitalisation entrent dans le calcul de l'impôt (non déductibilité des flux sur la réserve de capitalisation). La charge ou le produit théorique d'impôt lié au retraitement fiscal est comptabilisé en compte non technique (avec contrepartie réserve de capitalisation) et contribue au résultat non technique de l'entreprise ; ce flux est neutralisé dans les comptes consolidés.

Impôts différés

Ils sont constatés dans les comptes combinés en application des principes de combinaison. Il n'est pas constaté d'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les impôts différés sont constatés en fonction du taux applicable lors de leur survenance. Si ce taux est connu à l'avance, il est retenu ; à défaut, on retient le taux applicable au titre de l'exercice où ils sont constatés.

Comme mentionné dans les faits majeurs de l'exercice, le projet de la Loi de finances 2017 prévoit la baisse progressive du taux normal de l'Impôt Sociétés pour converger vers un taux de 28 % en 2020 pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros. Plus précisément, l'article 11 de la Loi de finances 2017 organise une réduction progressive du taux normal d'impôt sur les sociétés afin de le ramener à 28 % en 2020 pour toutes les entreprises. Selon les normes en vigueur, SGAM AG2R La Mondiale a appliqué pour le calcul de ses impôts différés une méthode prospective, avec prise en compte dans la mesure du possible du taux futur et mise en place d'échéanciers. Selon les natures de retraitements peuvent donc être appliqués un taux « court terme » de 34,43 % ou un taux plus long terme de 28,92 % (28 % plus contribution additionnelle).

En application de la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés naissent de la différence temporelle apparaissant entre la base taxable des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes combinés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le profit d'impôts sera utilisable.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux de SGAM AG2R LA MONDIALE sont estimés sur la base de données actuarielles et de la méthode des unités de crédit projetés : les droits des salariés sont calculés sur la base de la Convention collective ou conformément aux engagements contractuels avec un âge moyen de départ à la retraite établi par catégorie de personnel, les tables de mortalité TF 00/02 et TH 00/02 et le taux d'actualisation qui fait référence à un taux sans risque de marché de même maturité que les engagements. Ce taux déterminé à partir du taux de rendement des obligations

d'entreprises de 1ère catégorie s'élève pour l'exercice 2016 à 1,2 %.

Les régimes pris en compte sont à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont les suivants : les médailles du travail, les indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe n'est engagé qu'au versement annuel des cotisations à un fonds d'assurance. La société concernée est Arial assurance. Les cotisations sont indiquées en annexe.

Dans le cas des régimes à prestations définies, les passifs ou les actifs du régime sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle (la part acquise de la valeur actuelle des engagements futurs) et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

AG2R LA MONDIALE applique la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », publiée le 16 juin 2011 et applicable depuis le 1er janvier 2013 ; celle-ci a apporté des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, a supprimé la méthode dite du corridor et a prescrit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels non plus par résultat mais par capitaux propres.

Réassurance interne

Les flux résultant des traités de réassurance interne sont éliminés (flux et opérations bilancielles).

4.4. La présentation des comptes

La présentation du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie, du tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe a été réalisée conformément aux principes édictés par les normes et aux pratiques actuellement en vigueur.

Présentation de l'information sectorielle

Des comptes de résultat et bilans sectoriels par activités sont présentés au début des états financiers. Ils comportent une décomposition selon les trois grands types de canaux de distribution :

- réseau salarié ;
- courtage ;
- partenariat ;
- et « autre », relatif aux autres activités non significatives de type gestion d'actifs ou holding.

Il n'a pas été réalisé de décomposition géographique des états financiers dans la mesure où l'essentiel de l'activité s'exerce en France. Le tableau de détail du chiffre d'affaires mentionne cependant la part hors France, à savoir le Luxembourg.

Le secteur « autres activités » est marginal. Les éléments s'y rapportant sont regroupés sous la ligne « autres produits nets » dans le compte de résultat.

Les éliminations des opérations inter sectorielles sont positionnées dans chacun des postes du bilan ou du compte de résultat.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe est établi selon la méthode indirecte. Les acquisitions et cessions de placements (actions, obligations et autres) et les revenus des placements ont été classés dans la catégorie « flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ». Les émissions ou rachats de dettes subordonnées (et intérêts associés) ainsi que les dividendes reçus ou versés ont quant à eux été inclus dans la partie « flux de trésorerie provenant des activités de financement ».

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
La Mondiale Partenaire	7 124		7 124	7 124		7 124
68 FAUBOURG	9 623	- 9 623		9 623	- 9 623	
La Mondiale	13 242		13 242	13 242		13 242
Aprep Diffusion	9 806		9 806	9 806		9 806
Prado Epargne	4 962	- 4 962		4 962	- 4 962	
Ampère Villiers SAS *	4 506		4 506	4 506		4 506
Ampère Villiers SCI *	1 689		1 689	1 689		1 689
Les Agapanthes SAS *	621		621	621		621
Les Agapanthes SCI *	1 276		1 276	1 276		1 276
Massena SAS *	666		666	666		666
Massena SCI *	1 085		1 085	1 085		1 085
France Michelet *	2 430		2 430	2 430		2 430
82-92 Réaumur	17 175		17 175	17 175		17 175
Écarts d'acquisition actif au 31 décembre	74 205	- 14 585	59 620	74 205	- 14 585	59 620

La valeur nette comptable antérieure à la date de première application des normes IFRS a été figée en colonne "Brut".

* Il s'agit des écarts d'acquisition des entités de l'ex périmètre Réunica qui ont intégré le périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE en 2015.

5.2. Autres actifs incorporels

L'objectif de ce tableau est de distinguer au sein des actifs incorporels les valeurs de portefeuille et les logiciels. Il a aussi pour but de mettre en évidence les flux de la période en termes d'acquisition / cessions et d'amortissements.

2016 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Variation de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 715	- 2 787			11 928	- 10 011	1 808	- 713		- 8 916	3 012
Logiciels	160 524	- 5 643	16 082	- 2 964	167 999	- 143 160	6 531	- 9 744	26	- 146 347	21 652
Autres	3 176	450	609	1 006	5 241	- 1 720	- 317	- 438	- 9	- 2 484	2 757
Total	178 415	- 7 980	16 691	- 1 958	185 168	- 154 891	8 022	- 10 895	17	- 157 747	27 421

2015 (en milliers d'euros)	Valeur brute au 1 ^{er} janvier	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Transfert	Valeur brute au 31 décembre	Dépréciation / Amortissement au 1 ^{er} janvier	Variation de périmètre	Dotations de la période	Reprises de la période	Dépréciation / Amortissement au 31 décembre	Valeur nette au 31 décembre
Valeurs de portefeuille	14 376	339			14 715	- 9 742		- 557	288	- 10 011	4 704
Logiciels	152 952	135	13 015	- 5 578	160 524	- 141 017	- 71	- 7 344	5 272	- 143 160	17 364
Autres	3 363		261	- 1 533	2 091	- 1 641		-133	1 138	-636	1 455
Total	170 691	474	13 276	- 7 111	177 330	- 152 400	- 71	- 8 034	6 698	- 153 807	23 523

5.3. Notes sur les placements

5.3.1. Décomposition des placements

Ce tableau vise à fournir la décomposition des placements selon les catégories IFRS et les intentions de détention.

2016

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût amorti								
Immobilier d'exploitation	381 004	- 3 053	- 107 068		270 883	0,28	375 460	104 577
Immobilier de placement	3 038 524	- 6 060	- 238 687		2 793 777	2,86	3 993 188	1 199 411
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	21 090	- 7		5 035	26 118	0,03		
Obligations	49 458 810	- 5 370	- 209 128	6 369 766	55 614 078	56,86		
OPCVM	2 156 151	- 64 165		253 873	2 345 859	2,40		
Actions	4 356 268	- 430 860		744 021	4 669 428	4,77		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					27 696	0,03		
Obligations					2 381 823	2,44		
OPCVM					1 503 134	1,54		
Instruments dérivés					261 545	0,27		
Prêts	5 084 390	- 453			5 083 938	5,20		
Total des placements hors unités de compte					74 978 279	76,66		1 303 988
Immobilier (en juste valeur par résultat)					105 234	0,11		
Autres placements (en juste valeur par résultat)					22 724 086	23,23		
Total des placements en unités de compte					22 829 320	23,34		
TOTAL DES PLACEMENTS					97 807 599	100,00		1 303 988

Décomposition des placements (en milliers d'euros)	Prix de revient	Dépréciations	Amortissements	Réserves de réévaluation	Valeur au bilan	% de la valeur au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements comptabilisés au coût amorti								
Immobilier d'exploitation	371 406	- 4 710	- 98 246		268 450	0,29	329 632	61 182
Immobilier de placement	2 628 696	- 7 760	- 206 168		2 414 768	2,62	3 299 923	885 155
Placements disponibles à la vente								
Parts de sociétés immobilières	21 175			4 104	25 279	0,03		
Obligations	47 383 909	- 7 994	- 74 094	5 614 007	52 915 828	57,42		
OPCVM	1 533 515	- 75 725		276 592	1 734 382	1,88		
Actions	4 173 179	- 361 848		523 196	4 334 527	4,70		
Placements comptabilisés à la juste valeur par résultat								
Immobilier					23 235	0,03		
Obligations					2 021 912	2,19		
OPCVM					1 823 025	1,98		
Instruments dérivés					206 036	0,22		
Prêts	5 030 055	- 303			5 029 752	5,46		
Total des placements hors unités de compte					70 797 193	76,82		946 338
Immobilier (en juste valeur par résultat)					96 079	0,10		
Autres placements (en juste valeur par résultat)					21 263 502	23,07		
Total des placements en unités de compte					21 359 581	23,18		
TOTAL DES PLACEMENTS					92 156 774	100,00		946 338

comptes combinés 2016

5.3.2. Tableau de variation des valeurs brutes de l'immobilier d'exploitation et de placement

Ce tableau met en évidence les flux de période (acquisition, cessions...) des valeurs brutes relatifs à l'immobilier du Groupe évalué au coût, en distinguant immobilier d'exploitation et de placement. Pour réconcilier le solde avec les montants présentés au bilan, il convient d'ajouter les amortissements et éventuelles dépréciations (voir 5.3.1).

2016

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Retraitements	Clôture
Immobilier d'exploitation	371 406	577	8 818	- 4 046	4 252		381 007
Immobilier de placement	2 628 696	273	740 129	- 359 152	- 4 523	33 099	3 038 522
Total	3 000 102	850	748 947	- 363 198	- 271	33 099	3 419 528

2015

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions	Transferts	Retraitements	Clôture
Immobilier d'exploitation	274 472	95 424	4 958	- 274	- 3 174		371 406
Immobilier de placement	2 515 615	48 810	291 638	- 230 541	3 174		2 628 696
Total	2 790 087	144 234	296 596	- 230 815			3 000 102

La colonne "Transferts" regroupe essentiellement des immobilisations en cours et des reclassements de poste à poste.

5.3.3. Détail des instruments financiers dérivés

Au bilan, les instruments dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif selon la position qui résulte de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2016, ils s'élèvent à 261 545 milliers d'euros à l'actif et 261 376 milliers d'euros au passif, soit une position nette de 169 milliers d'euros (position nette au 31/12/2015 à 51 173 milliers d'euros). En fonction de la nature de l'instrument couvert, cette position nette s'analyse de la façon suivante :

Instruments dérivés liés à des couvertures d'actif

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	2016		2015	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Instruments dérivés isolés				
Swaps	1 934 004	- 151 093	1 692 248	- 151 672
Forwards	2 778 995	42 558	2 407 538	10 040
Instruments dérivés	4 712 999	- 108 535	4 099 785	- 141 632

Instruments dérivés liés à des couvertures de passif

Nature de la relation de couverture (en milliers d'euros)	2016		2015	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps	457 143	108 704	457 143	90 459
Forwards				
Instruments dérivés	457 143	108 704	457 143	90 459

Tous les instruments dérivés sont des instruments négociés sur un marché de gré à gré.

Les swaps de taux permettent d'échanger la nature des taux d'intérêt (taux fixe ou taux variable) perçus sur les actifs ou payés sur les passifs.

Ces swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme instruments de couverture afin de réduire le risque de taux lié aux engagements de versement d'intérêts sur les passifs. Ils sont adossés à des investissements obligataires afin d'obtenir des actifs synthétiques cohérents par rapport aux passifs, notamment aux titres subordonnés émis.

5.4. Part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers

Ce tableau a pour objectif de mettre en évidence la part des réassureurs dans les passifs techniques et financiers selon les catégories de classification IFRS : contrats d'assurance ou d'investissement. Les parts en euros et en unités de compte sont réparties au sein de ces deux catégories et les parts avec ou sans participation discrétionnaire sont présentées au sein des contrats d'investissement.

Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance en euros	2 338 492	2 265 818	
Part des réassureurs dans les provisions techniques liées à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	3 386	2 844	
Total	2 341 878	2 268 662	A

Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers liés à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	20		
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	33 002		
Part des réassureurs dans les passifs techniques liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire			
Part des réassureurs dans les passifs financiers liés à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire			
Total	33 022		B

Réconciliation avec le solde au bilan	2016	2015	
Part des réassureurs dans la participation aux bénéfices	123 185	139 805	C
Total de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	2 498 085	2 408 467	A + B + C

5.5. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Primes acquises non émises	821 692	843 993	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	248 279	251 193	
Créances nées d'opérations de réassurance	317 833	265 672	
Participation bénéficiaire différée active	353 940	372 544	
Total	1 741 744	1 733 402	

La participation bénéficiaire différée active est présentée ci-dessous par nature de retraitement.

À l'exception de la participation bénéficiaire différée active, il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

comptes combinés 2016

5.5.1. Participation bénéficiaire différée active

(en milliers d'euros)	2016	2015
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat		
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres		
Participation différée active relative à des plus values immobilières intragroupe	353 941	372 545
Total	353 941	372 545

5.6. Autres créances

(en milliers d'euros)	2016	2015
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	148 808	99 784
Personnel	1 162	883
Autres créances	135 478	139 416
- Provisions pour dépréciation	- 10 151	- 8 674
Total	275 297	231 409

Il s'agit essentiellement de créances à moins d'un an.

5.7. Autres actifs corporels d'exploitation

(en milliers d'euros)	2016	2015
Valeur brute	112 018	109 791
Amortissements	- 82 490	- 81 119
Valeur nette	29 528	28 672

Il s'agit des actifs corporels d'exploitation hors immobilier d'exploitation, catégorie qui est présentée au sein des placements.

5.8. Frais d'acquisition reportés

Ce tableau met en évidence les flux entre ouverture et clôture pour les frais d'acquisition reportés, à savoir essentiellement la capitalisation de nouveaux contrats et les amortissements de période.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Valeur nette au 1 ^{er} janvier	807 529	802 917
Capitalisation de nouveaux contrats sur la période	158 328	137 003
Nouveaux contrats de la période (valeur brute)	158 328	137 003
Cessions de filiales		
Portefeuilles de contrats destinés à être vendus		
Variation du périmètre des portefeuilles de contrats		
Amortissements de la période	175 380	162 148
Intérêts capitalisés	30 587	29 757
Pertes de valeurs reconnues au cours de la période		
Reprises de pertes de valeur		
Amortissements et pertes de valeur	-144 793	-132 391
Variation de change		
Autres variations (*)		
Autres variations		
Valeur nette au 31 décembre	821 064	807 529

(*) : ajustement des paramètres de calcul.

Conformément aux principes énoncés dans la partie 4.2, ils ne sont pas limités à l'écart de zillmérisation. Les principaux paramètres retenus respectent les règles de prudence et se composent essentiellement d'une durée de vie des contrats limitée à 18 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement estimé de l'actif.

5.9. Impôts différés

5.9.1. Mise en évidence des impôts différés actif et passif

L'incidence sur les postes d'impôts différés du bilan s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Impôts différés actif	274 953	262 175
Impôts différés passif	750 035	764 007
Incidence nette	- 475 082	- 501 832
inscrits à l'actif du bilan		
inscrits au passif du bilan	475 082	501 832

En présentation bilan, les impôts actifs sont compensés avec les impôts différés passifs de la même entité fiscale.

5.9.2. Analyse des impôts différés par grandes natures de retraitement

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires	152 697	18 184	142 641	18 904
Retraitements :				
frais d'acquisition reportés	26 244	269 394		269 394
provisions techniques	80 025	75 795	82 979	74 180
opérations intra-groupe	8 630	- 1 890	11 781	- 1 611
réserve de capitalisation				
réévaluation des placements	12 374	320 742	15 189	312 108
écarts d'évaluation	1 086	57 940	848	70 294
autres retraitements	- 6 102	9 871	- 843	11 158
Compensations actif-passif	- 274 953	- 274 953	- 252 595	- 252 595
Incidence nette		475 082		501 832
	- 475 082		- 501 832	

5.10. Dettes de financement

Les dettes de financement sont évaluées au coût.

(en milliers d'euros)	échéance	2016	2015
Titres subordonnés à durée indéterminée α	Durée indéterminée	51 230	51 230
Titres subordonnés remboursables β	2044	191 236	191 236
Titres subordonnés à durée indéterminée κ	Durée indéterminée	569 206	551 116
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	Durée indéterminée	768 405	768 405
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	Durée indéterminée	6 000	6 000
Titres subordonnés à durée indéterminée f	2021	5 000	
Total		1 591 077	1 567 987

Caractéristiques des dettes de financement

	Taux d'intérêt applicable	Marché de cotation	Code ISIN	Cotation 31/12/2016
Titres subordonnés à durée indéterminée α	EURIBOR 3 mois + 2,70 %	Euro MTF à Luxembourg	FR0010021287	89,48 %
Titres subordonnés remboursables β	6,75 %	EuroNext Paris	XS0919410828	112,77 %
Titres subordonnés à durée indéterminée κ	7,625 %	EuroNext Paris	XS0919401751	105,82 %
Titres subordonnés à durée indéterminée δ	5,05 %	EuroNext Paris	XS1155697243	100,51 %
Titres subordonnés à durée indéterminée ϵ	EURIBOR 3 mois + 3,50 % jusqu'en 2023	Non coté	Non applicable	Non applicable
Titres subordonnés f	OAT TEC 10 + 1,50%	Non coté	Non applicable	Non applicable

5.11. Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

5.11.1. Décomposition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Les passifs techniques et financiers sont classés en contrats d'assurance et d'investissement, libellés ou non en unités de compte. Les tableaux suivants explicitent cette décomposition.

Passifs relatifs à des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Provisions mathématiques	28 083 161	27 263 276	
Provisions pour primes non acquises	1 383	1 387	
Provisions pour sinistres	2 858 397	2 745 777	
Autres provisions	890 900	860 968	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en euros	31 833 841	30 871 408	A
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance libellés en unités de compte	6 417 668	6 272 720	B
Total	38 251 509	37 144 128	

comptes combinés 2016

Passifs relatifs à des contrats d'investissement

(en milliers d'euros)	2016	2015	
Provisions mathématiques	26 563 119	25 241 874	
Provisions pour primes non acquises			
Provisions pour sinistres	2 846	10 063	
Autres provisions	8 287	6 748	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros avec participation discrétionnaire	26 574 252	25 258 685	C
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement en euros sans participation discrétionnaire	33 002	33 426	D
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement en euros	26 607 254	25 292 111	
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte avec participation discrétionnaire	12 638 105	11 179 087	E
Passifs financiers relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte sans participation discrétionnaire	3 605 644	3 614 182	F
Sous-total des passifs relatifs à des contrats d'investissement libellés en unités de compte	16 243 749	14 793 269	
Total	42 851 003	40 085 380	

Réconciliation avec les soldes du bilan	2016	2015	
Total des passifs techniques hors unités de compte suivant les tableaux ci-dessus	58 441 095	56 163 519	A + C + D
Participation aux bénéfices sociale	2 227 286	2 094 065	
Total des passifs techniques et financiers hors unités de compte	60 668 381	58 257 584	
Total des passifs techniques et financiers libellés en unités de compte	22 661 417	21 065 989	B + E + F

L'agrégat "Participation aux bénéfices sociale" intègre des reclassements effectués en consolidation. Les éventuelles provisions pour risques croissants ou risques en cours sont classées dans la rubrique "autres provisions". Dans la mesure où la notion de juste valeur des contrats n'a pas encore été définie, le groupe attend la phase II des IFRS pour donner une définition et un montant adéquats de cette juste valeur.

5.11.2. Analyse de la variation des passifs techniques et financiers du 1^{er} janvier au 31 décembre

(en milliers d'euros)		2016			TOTAL
		IFRS 4 Assurance	IFRS 4 Investissement	IAS 39 Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	37 144 128	36 437 774	3 647 607	77 229 509
Primes	a	5 341 960	4 696 578	72 197	10 110 735
Prestations	b	4 716 238	2 512 268	235 645	7 464 151
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	947 346	1 029 024	154 471	2 130 840
Résultat technique et autres	d	681 175	213 846	9 745	904 766
Transferts	e	190 325	- 170 074	- 20 252	
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	40 942		33 425	74 367
Variations de change	g	- 15 779	- 54 832	- 3 411	- 74 023
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	38 251 509	39 212 356	3 638 646	81 102 511

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2016

(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	2 268 662			2 268 662
Primes cédées	a	852 992	1	1 373	854 366
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	734 653	17	2 101	736 770
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	8 733	3 170		11 903
Résultat technique et autres cédés	d	34 400	3 134	-304	37 230
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	- 19 456		33 425	13 969
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	2 341 878	20	33 002	2 374 900

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2015

(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 1er janvier	1	34 764 265	33 307 061	3 660 220	71 731 546
Primes	a	5 555 314	4 774 789	78 655	10 408 758
Prestations	b	4 459 685	2 647 290	225 816	7 332 790
Revalorisation des provisions (IC, PB, ACAV)	c	1 160 180	1 190 226	120 668	2 471 074
Résultat technique et autres	d	718 181	198 498	12 792	929 471
Transferts	e	4 886	- 59 001	- 14 918	- 69 033
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	832 194	44 350		876 544
Variations de change	g	5 155	26 137	41 589	72 881
Passifs techniques et passifs financiers bruts au 31 décembre	2	37 144 128	36 437 774	3 647 607	77 229 509

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

2015

(en milliers d'euros)		IFRS 4	IFRS 4	IAS 39	TOTAL
		Assurance	Investissement	Investissement	
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 1er janvier	1	1 790 367			1 790 367
Primes cédées	a	870 100			870 100
Part des réassureurs dans la charge de sinistres	b	710 709			710 709
Part des réassureurs dans la revalorisation des provisions (IC,PB, ACAV)	c	13 957			13 957
Résultat technique et autres cédés	d	- 99 105			- 99 105
Transferts	e				
Variations de périmètre et changements de méthode comptable	f	205 842			205 842
Variations de change	g				
Part des réassureurs dans les passifs techniques et les passifs financiers bruts au 31 décembre	2	2 268 662			2 268 662

Explication du flux : $2 = 1 + a - b + c - d + e + f + g$.

5.12. Participation aux bénéfices différée passive relative à l'application de la comptabilité reflet

(en milliers d'euros)	2016	2015
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs à la juste valeur par résultat	124 343	45 189
Participation différée nette sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	5 862 878	5 097 961
Participation différée passive relative à d'autres retraitements		
Total	5 987 221	5 143 150

5.13. Provisions pour risques et charges

5.13.1. Tableau récapitulatif des provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2016	2015
Provisions pour engagements sociaux	146 828	150 599
Provisions pour litiges	28 360	22 677
Provisions à caractère financier	1 745	7 746
Autres provisions pour risques et charges	9 949	8 802
Total	186 882	189 824

5.13.2. Analyse par nature des provisions pour risques et charges et explication de la variation de l'exercice

(en milliers d'euros)	provisions pour litiges	provisions à caractère financier	autres provisions pour risques et charges
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2016	22 677	7 746	8 802
Variation de périmètre	230		500
Dotations de l'exercice	16 050		1 600
Reprises de l'exercice relatives à des provisions utilisées	- 7 583	- 1	- 809
Reprises de l'exercice relatives à des provisions non utilisées	- 931	- 6 000	- 768
Autres mouvements de l'exercice	- 2 083		624
Valeur comptable au 31 décembre 2016	28 360	1 745	9 949

Les provisions pour engagements de retraite font l'objet d'une analyse spécifique ci-après.

5.13.3. Provisions pour engagements de retraite

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles prises en compte pour ce calcul de provisions pour engagements de retraite sont explicitées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. La Sgam étant la combinaison des deux périmètres La Mondiale et AG2R, leurs spécificités éventuelles sont mises en évidence dans ce tableau.

	Exercice 2016	Exercice 2015
Droits des salariés calculés sur la base de :	Périmètre La Mondiale : Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.	Périmètre La Mondiale : Accord d'entreprise de juillet 2010 Départ à l'initiative du salarié Périmètre AG2R : Accords d'entreprise; Départ à l'initiative du Salarié.
Age de départ à la retraite :	Périmètre La Mondiale : Age de liquidation taux plein, selon génération. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.	Périmètre La Mondiale : Age de liquidation taux plein, selon génération. Périmètre AG2R : Age de départ déterminé lorsque la durée de cotisation est atteinte.
Probabilité de vie au terme :	THF00-02 en phase de constitution et TGH-05 en phase de restitution	THF00-02 en phase de constitution et TGH-05 en phase de restitution
Probabilité d'être présent dans la société au terme :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge	Périmètres La Mondiale et AG2R : Table de rotation du personnel par âge.
Evolution des salaires (y compris inflation) :	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,5 % et 1,7 %.	Taux de revalorisation générale des salaires compris entre 1,5 % et 1,7 %.
Taux de charges sociales	Périmètre La Mondiale: Administratif : 61,40 %, autres salariés : 52,17 % - Périmètre AG2R : 68 %	Périmètre La Mondiale: Administratif : 61,16 %, autres salariés : 51,21 % - Périmètre AG2R : 68 %
Taux d'actualisation	1,20 %	2,00 %
Personnel assuré :	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel	Périmètres La Mondiale et AG2R : Ensemble du personnel.
Date de mise à jour :	31/12/2016	31/12/2015

comptes combinés 2016

Analyse des provisions pour engagements de retraite

Analyse des éléments du passif et de l'actif de l'exercice	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation d'ouverture	150 599	134 043
Intérêts sur actualisation	2 775	2 718
Coût des services rendus de la période	6 951	6 806
Coût des services passés non comptabilisés		
Effet liquidation, réduction	- 14 394	
Prestations servies	- 11 322	- 10 448
Ajustements des droits acquis	945	15 564
Changement de paramètres		- 1 323
Ecart actuariel généré pendant l'exercice	11 275	3 239
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	146 830	150 599
Juste valeur des actifs à l'ouverture	116 363	86 447
Rendement attendu des actifs	2 597	2 166
Cotisations	5 165	25 722
Prestations servies	- 6 565	- 6 017
Ajustements des droits acquis	- 5 902	10 065
Changement de paramètre		
Cessions, acquisitions		- 2 162
Ecart actuariel sur actifs généré pendant l'exercice	234	143
Juste valeur des actifs à la clôture	111 892	116 363

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat	2016	2015
Valeur actualisée de l'obligation de clôture	146 830	150 599
Juste valeur des actifs de clôture	111 892	116 363
Reclassement entre provision mathématique et provision retraite	111 891	116 363
Passif comptabilisé au bilan	146 828	150 599
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 17 019	6 806
Intérêts sur actualisation	2 775	2 718
Rendement attendu des actifs de couverture	310	316
Ajustements des droits acquis	3 804	12 839
Profit / perte actuariel net comptabilisé au cours de l'exercice	217	29
Coût des services		
Amortissement de l'exercice		
Charge comptabilisée au compte de résultat	- 10 534	22 076
Ecart actuariel net comptabilisé par capitaux propres	10 993	3 213

5.14. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	484 536	587 349
Dettes nées d'opérations de réassurance	845 165	851 239
Total	1 329 701	1 438 588

Il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

5.15. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2016	2015
Dépôts et cautionnements reçus	20 028	20 721
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	122 790	149 797
Personnel	38 830	40 330
Autres dettes	5 731 441	5 033 959
Total	5 913 089	5 244 807

A l'exception des dépôts reçus des locataires, il s'agit essentiellement de dettes à moins d'un an.

Le poste "autres dettes" comprend 4 726 millions d'euros de titres prêtés ou mis en pension au décembre 2016 (4 018 millions d'euros au 31 décembre 2015).

5.16. Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	2016	2015
Engagements donnés		
Engagements de garanties (cautions et avals)	174 367	27 837
Engagements sur titres (nantissements)	7 021 311	295 809
Autres engagement donnés	189 582	80 739
Engagements reçus		
Engagements de garanties (cautions et avals)	20 572	22 179
Engagements sur titres (nantissements)	1 522 048	1 422 867
Autres engagements reçus	260	

Les cautions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

comptes combinés 2016

6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Primes ou chiffre d'affaires des autres activités par zone géographique

(en milliers d'euros)				2016	2015
	France	Union Européenne	Reste du monde	Total	Total
Primes de l'assurance vie	4 872 710	2 067 648		6 940 358	7 178 679
Primes de l'assurance non vie	3 035 848			3 035 848	3 036 063
Variation des provisions pour primes non acquises	3			3	178
Chiffre d'affaires des autres activités	95 378			95 378	93 300
Total	8 003 939	2 067 648		10 071 587	10 308 220

La zone géographique est définie par le pays d'émission de la prime ou du chiffre d'affaires.

6.2. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2016	2015
Subventions liées aux majorations légales de rentes	13 773	14 572
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	20 583	21 934
Autres produits	42 014	38 665
Total	76 370	75 171

6.3. Produits financiers

Décomposition des produits financiers (en milliers d'euros)	Produits des placements		Plus values de cession		Etalement de la surcote décote sur obligations		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Placements immobiliers	203 764	161 701	66 473	103 958			270 237
Valeurs mobilières et prêts	1 925 234	1 999 153	410 618	1 424 890	56 024	60 723	2 391 876	3 484 766
Produits financiers sur placements hors unités de compte	2 128 998	2 160 854	477 091	1 528 848	56 024	60 723	2 662 113	3 750 425

Les valeurs mobilières sont essentiellement des placements disponibles à la vente.

Les plus ou moins values sur cessions intragroupe (y compris d'immeubles) sont retraitées, avec application de participation bénéficiaire différée et d'impôt différé.

Le montant net des plus values de cessions sur les actifs disponibles à la vente est de 257,5 millions d'euros, dont 299,7 millions d'euros de plus value et -42,2 millions d'euros de moins value.

6.4. Variation de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers

L'objectif de ce tableau est de mettre en évidence les variations de juste valeur et de dépréciation des instruments financiers, y compris l'ajustement relatif aux variations des contrats en unités de compte.

La juste valeur par résultat correspond à l'option de juste valeur (pas de classement en trading).

(en milliers d'euros)	2016	2015
Variation de valeur des instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat	93 827	- 424 704
Ajustement ACAV	731 641	1 021 730
Variation de dépréciation	- 55 254	117 311
Total	770 214	714 337

6.5. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	2016	2015
Charge des sinistres	- 7 500 280	- 7 527 630
Charge des provisions d'assurance *	- 2 593 244	- 2 978 815
Participation des assurés aux résultats	- 1 550 631	- 2 221 752
Total	- 11 644 155	- 12 728 197

* la charge des provisions d'assurance inclut la variation des provisions en unités de compte, ce qui explique notamment la variation matérialisée d'une année à l'autre.

6.6. Charges ou produits nets des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	2016	2015
Primes cédées	- 864 915	- 879 234
Cession de charges de sinistres	785 795	900 391
Cession de provisions techniques	34 903	63 547
Commissions reçues des réassureurs	101 697	101 225
Participation aux résultats cédée	26 175	34 302
Résultat financier	- 2	- 12
Charge nette de réassurance	83 653	220 219

comptes combinés 2016

6.7. Charges financières et de financement

Décomposition des charges financières (en milliers d'euros)	Frais de gestion des placements		Moins value de cession		Amortissements / Étalement de la surcote décote sur obligations		Autres charges financières		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Placements immobiliers	- 33 052	- 55 203	- 3 447	- 31 591	- 51 134	- 46 750			- 87 633
Valeurs mobilières et prêts	- 34 400	- 42 928	- 138 517	- 363 557	- 123 117	- 115 404	- 167 372	- 190 453	- 463 406	- 712 342
Charges financières sur place- ments hors unités de compte	- 67 452	- 98 131	- 141 964	- 395 148	- 174 251	- 162 154	- 167 372	- 190 453	- 551 039	- 845 886

Les amortissements des valeurs mobilières concernent uniquement les obligations au titre de l'étalement de la prime ou de la décote comptabilisées lors de l'achat ou de la souscription.

Les autres charges financières incluent 96,1 millions d'euros de charges de financement en 2016 contre 96,3 en 2015.

6.8. Charges de gestion

(en milliers d'euros)	2016	2015
Frais d'acquisition des contrats	- 495 718	- 510 168
Frais d'administration	- 486 512	- 456 427
Autres charges techniques	- 99 099	- 109 934
Total	- 1 081 329	- 1 076 529

6.9. Notes sur l'impôt sur les résultats

6.9.1. Tableau récapitulatif

(en milliers d'euros)	2016	2015
Charge d'impôt de Sgam et des sociétés combinées	- 102 319	- 86 601
Retraitements d'impôts différés	41 061	- 19 070
Total	- 61 258	- 105 671

6.9.2. Analyse par nature de la charge d'impôt et des retraitements d'impôts différés

(en milliers d'euros)	2016	2015
Charge d'impôt de Sgam et des sociétés combinées	- 102 319	- 86 601
impôts différés sur différences temporaires	11 985	- 12 095
impôts différés relatifs au retraitement des frais d'acquisition reportés	26 244	- 3 131
impôts différés relatifs au retraitement de provisions techniques	- 4 615	- 17 754
impôts différés relatifs à la réévaluation des placements	-913	9 308
Impôts différés relatifs au retraitement des charges sur emprunts	891	891
impôts différés relatifs au retraitement de la réserve de capitalisation		
impôts différés relatifs à d'autres retraitements	7 469	3 711
Total des retraitements d'impôts différés	41 061	- 19 070
Total	- 61 258	- 105 671

6.9.3. Tableau de preuve d'impôt

Le tableau suivant a pour objectif de réconcilier la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt effective qui apparaît au compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Résultat avant impôt	381 106	404 945
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	- 131 215	- 139 423
Différences permanentes	- 9 748	3 900
Différences de taux		1 169
Différences temporelles non constatées	30 792	- 7 478
Activation de déficits fiscaux non constatés à la clôture précédente	337	
Résultats non soumis à l'impôt sur les sociétés		
Retraitements de combinaison non soumis à impôt différé	5 574	18 542
Crédits d'impôts	15 161	14 782
Autres éléments liés à l'entrée en fiscalité des IP et mutuelles		
Différence entre le taux théorique et le taux réel	250	- 12 601
Incidence taux à 28,92 %	22 694	
Autres	4 898	15 439
Charge d'impôt effective au compte de résultat	- 61 257	- 105 671

* La rubrique "Autres" inclut essentiellement, pour l'exercice 2015, les économies d'IS réalisées par SGAM AG2R LA MONDIALE

6.10. Personnel

L'effectif permanent des sociétés de SGAM AG2R LA MONDIALE au 31 décembre 2016 s'élève à 10 776 personnes.

Le chiffre de la partie AG2R inclut le personnel travaillant pour l'activité de retraite complémentaire.

Les engagements du Groupe pour les sociétés combinées, en matière de pensions et indemnités de départ à la retraite sont inscrits au compte de provisions pour risques et charges. Ils s'élèvent à 146,8 millions d'euros à fin 2016.

6.11. Informations sur les parties liées

L'objectif de cette partie est de donner un ensemble d'informations sur les parties liées avec AG2R LA MONDIALE, à savoir les entités du groupe combiné, les partenaires et les dirigeants. Ces informations sont classées par thèmes.

6.11.1. Informations sur les intérêts minoritaires au titre de la norme IFRS 12

Le tableau ci-contre présente la part des intérêts minoritaires détenus par chaque entité dans les capitaux propres minoritaires totaux au 31 décembre.

(en milliers d'euros)	2016	La Mondiale Partenaire	SCI France Michelet	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution		33	25 062	14	25 109

(en milliers d'euros)	2015	La Mondiale Partenaire	SCI France Michelet	Autres entités	Total
Capitaux propres minoritaires par contribution		30	24 562	6	24 598

comptes combinés 2016

6.11.2. Co-entreprises

La co-entreprise ARIAL CNP ASSURANCES, issue du partenariat entre AG2R La Mondiale et CNP Assurances fait l'objet d'un contrôle conjoint et est donc consolidée par mise en équivalence.

Ci-après les principaux agrégats :

données sociales, en milliers d'euros	Bilan		Compte de Résultat
Placements	2 562 524	Primes brutes	741 178
Capitaux Propres	103 268	Primes cédées	- 741 178
Provisions Techniques	9 212 872	Résultat Technique	1 245
Total Bilan	11 982 920	Résultat Net	2 621

Les schémas de réassurance prévus dans cet accord sont les suivants :

- réassurance par La Mondiale de la part unités de compte (UC) des contrats de retraite collective pour lesquels seule la part euros était auparavant réassurée
- réassurance en quote-part à 60 % par La Mondiale et à 40 % par CNP Assurances des contrats de retraite collective souscrits par ARIAL CNP ASSURANCES à compter du 1^{er} avril 2016

6.11.3. Solidarité Financière

La convention d'affiliation conclue le 16 janvier 2008 entre SGAM AG2R LA MONDIALE et ses affiliées La Mondiale et AG2R Réunica Prévoyance, prévoit une clause de solidarité financière dont les modalités sont les suivantes :

Si La Mondiale (ou AG2R Réunica Prévoyance) au niveau de ses comptes consolidés (combinés), se trouve dans la perspective de ne plus respecter les règles prudentielles s'imposant à lui, de ne plus couvrir le montant réglementaire de la marge de solvabilité, de voir passer en dessous de 100 % sa marge de solvabilité hors plus values latentes, ou d'avoir au niveau de ses comptes sociaux, une insuffisance d'actifs en représentation de ses engagements réglementés, le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE décidera de mettre en oeuvre les mécanismes de solidarité financière en utilisant les outils suivants :

- affectation de tout ou partie du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE sous forme de prêt à La Mondiale (AG2R Réunica Prévoyance) ;
- mise en oeuvre d'un plan de réassurance : le Conseil d'administration de SGAM AG2R LA MONDIALE pourra arrêter le montant des engagements que La Mondiale (AG2R Réunica Prévoyance) cédera en réassurance à une autre entreprise affiliée, qui s'engagera à accepter ces cessions ;
- émission de titres : SGAM AG2R LA MONDIALE pourra émettre des obligations, des titres participatifs et des titres subordonnés selon les modalités prévues dans la convention d'affiliation.

En outre, ces mécanismes de solidarité financière ne pourront pas conduire cumulativement à mobiliser des capitaux engagés supérieurs à 30 % des fonds propres consolidés (combinés) de l'entreprise aidante.

6.11.4. Réassurance

La Mondiale effectue des opérations de réassurance avec les sociétés La Mondiale Partenaire, ARIAL CNP ASSURANCES et La Mondiale Europartner ; dans ces cas, c'est La Mondiale qui remplit le rôle de réassureur.

AG2R Réunica Prévoyance effectue des opérations de réassurance avec de nombreuses entités du palier de combinaison, et également avec La Mondiale et ARIAL CNP ASSURANCES (entités du périmètre La Mondiale).

Il peut s'agir d'opérations en acceptation, notamment avec AG.Mut, ARIAL CNP ASSURANCES (Prévoyance - Santé), Via Santé, Prima ou d'opérations cédées.

6.11.5. Prestations de service

Les sociétés Agicam, GIE AG2R La Mondiale Cash et GIE La Mondiale Groupe ont des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités consolidées du périmètre La Mondiale (prestations de gestion d'actifs et rétrocessions associées, refacturation de gestion de trésorerie, mise à disposition de moyens humains et informatiques).

La société Agicam (gestion d'actifs) a des liens de prestations de service avec la majeure partie des entités combinées du périmètre AG2R (prestations de gestion d'actifs, refacturation de gestion de trésorerie).

La société Agecim effectue des prestations de gestion immobilière pour le compte d'entités du périmètre.

6.11.6. Emprunts Subordonnés

La Mondiale a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités La Mondiale Partenaire et La Mondiale Europartner.

AG2R Réunica Prévoyance a souscrit les emprunts subordonnés émis par les entités Prima, Via Santé et La Mondiale.

6.11.7. Rémunération des dirigeants

Au titre de 2016, les sommes attribuées au titre des rémunérations, indemnités et avantages en nature aux cadres dirigeants des GIE AG2R RÉUNICA et La Mondiale Groupe ont été de 9 617 milliers d'euros, pour 10 468 milliers d'euros en 2015.

Le montant des indemnités versé aux dirigeants et mandataires sociaux du périmètre La Mondiale a été de 485 milliers d'euros en 2016 et de 490 milliers d'euros en 2015.

Les membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction générale relevant du GIE La Mondiale Executive bénéficient depuis le 1er janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des personnels de Direction, d'un régime de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants justifiant d'un minimum de 10 ans d'ancienneté dans leur fonction à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite.

Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des 5 dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les autres membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction générale relevant du GIE AG2R RÉUNICA bénéficient de régimes de retraite supplémentaires mis en place par accord d'entreprise et concernant l'ensemble du personnel du périmètre AG2R RÉUNICA. Cet accord a été renégocié et conclu en juillet 2016. Il comprend :

d'une part, un régime de retraite à cotisations définies financé par l'employeur et le salarié : (Tranche A : employeur 2,80 % - salarié 0 % et Tranche B : employeur 3,50 % - salarié 1,50 %)

d'autre part, un régime de retraite à prestations définies, à la charge de l'employeur prévoyant, sous condition d'ancienneté et dans le cadre d'un départ en retraite, une pension dont le montant ne peut excéder 58 % du salaire brut de référence. Ce régime est aujourd'hui fermé aux nouveaux entrants et sera définitivement fermé aux salariés actifs en juillet 2023.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 7

L'analyse des risques du Groupe, intégrant la nomenclature définie dans la directive Solvabilité 2 comporte deux parties :

- une partie explicative et qualitative sur les notions de risque d'assurance, de risque financier et de risque opérationnel ;
- une partie quantitative sur les risques de crédit, de marché et de liquidité.

7.1. Risque d'assurance

7.1.1. Description des principales garanties accordées

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès), ce qui lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les engagements du Groupe diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite, prévoyance et santé.

Engagements de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de cette catégorie de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'engagement porte sur le paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels les assurés portent le risque financier et pour lesquels les engagements assurés correspondent à des garanties complémentaires du type garantie de capital en cas de décès.

Les contrats d'épargne en euros regroupent les types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale en euros ; ils offrent toutefois des garanties complémentaires de paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Engagements de natures technique et financière pour les contrats de retraite

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite.

Les engagements sur les rentes viagères comportent des risques liés :

- à la durée viagère de versement, qui est aléatoire ;
- au taux d'intérêt technique, qui traduit la rémunération des fonds gérés.

Engagements de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance et de santé, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

Les contrats de risque ou de prévoyance santé regroupent différents types de garanties principales :

- **les garanties arrêt de travail** se caractérisent par le versement d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- **les garanties santé** se caractérisent par le remboursement des frais de soins de santé en complément des prestations de la Sécurité sociale ;
- **les garanties dépendance** : le Groupe commercialise des garanties de versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de dépendance de l'assuré ;
- **les garanties en cas de décès** se caractérisent par le versement d'un capital ou d'une rente en cas de décès de l'assuré : ces garanties prennent la forme de contrats obsèques, avec le versement d'une somme permettant de couvrir les frais d'obsèques, d'un capital en cas de décès ou de rentes viagères au bénéfice du conjoint survivant ou temporaire au bénéfice des enfants.

7.1.2. Définition des risques d'assurance

Le risque d'assurance ou risque de souscription comporte trois composantes :

- **le risque de tarification** correspond à une insuffisance des primes pour faire face aux engagements pris (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré ou évaluation de la prime erronée).

Les lancements de nouveaux produits ou modifications de produits existants peuvent conduire à la matérialisation de ce type de risque. Afin de le mettre sous contrôle, une validation par la Direction générale et les directions concernées (technique, marketing, risques) est opérée avant la décision de lancement de produit ou modification des garanties. Les garanties et options accordées au sein des produits sont régulièrement revues et suivies ;

- **le risque de provisionnement** correspond au risque que les provisions soient insuffisantes pour couvrir les engagements pris, du fait d'une mauvaise interprétation des données disponibles, d'une modification ultérieure des facteurs de risque ou de paramètres de calcul inadaptés ;
- **le risque catastrophe** correspond au risque d'être exposé de manière soudaine à un sinistre de fréquence faible mais de montant élevé ou à une accumulation de sinistres causés par un seul événement.

7.1.3. Politique de réassurance

La politique de réassurance du Groupe repose sur les principes suivants :

- **offrir une protection complète tout en se couvrant contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille.** Cette couverture consiste notamment en :
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats individuels ;
 - des couvertures proportionnelles pour les contrats collectifs prévoyance et santé ;
 - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre pour les contrats de prévoyance afin de protéger la rétention du Groupe en cas de cumul de contrats sur une même tête (collectifs et individuels) ;
 - des couvertures non-proportionnelles en excédent de sinistre par tête ou événement pour les contrats collectifs sur les risques prévoyance pour protéger la rétention du Groupe ;
- **céder les risques auprès de réassureurs présentant des capacités de solvabilité satisfaisantes** : la notation fait ainsi l'objet d'un suivi régulier ;
- **ne laisser à la charge du Groupe qu'une rétention maîtrisée.**

Contrôle et définition du plan de réassurance

Chaque année, le plan de réassurance du Groupe est présenté au comité actif-passif, qui analyse l'application de la politique retenue par la Direction générale et propose les orientations et modifications à apporter lors du renouvellement.

La mise en application et la gestion de la réassurance relèvent de la direction de la réassurance. À cet effet, le principe de séparation des fonctions a été retenu entre l'établissement des documents contractuels et la gestion des comptes vis-à-vis des réassureurs. Cette gestion fait l'objet de contrôles (direction des risques / audit interne). Chacune des couvertures de réassurance fait l'objet d'un traité de réassurance comprenant les conditions générales et les conditions particulières. La rédaction des traités est coordonnée avec l'ensemble des réassureurs pour avoir une cohérence de conditions générales et particulières. Par ailleurs, à chaque nouveau produit, une étude de risque est menée pour apprécier les sinistres maximum probables et définir la couverture de réassurance la plus adéquate.

7.1.4. Maitrise des risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est assurée par la direction des risques techniques du Groupe et structurée autour du comité actif-passif.

Le comité actif-passif est l'organisation faîtière des travaux actuariels et de gestion des risques de nature technique. Il se réunit mensuellement et regroupe les différents représentants des services concernés (direction des risques techniques, direction technique de chacune des entités du Groupe, direction des investissements et du financement, Agicam, comptabilité, contrôle de gestion et actuariat d'inventaire).

Composé de deux commissions, santé-prévoyance et épargne-retraite, le comité actif-passif a pour missions :

- d'identifier et suivre les risques de nature technique (risques de marché, risques de crédit, risques de souscription) et de proposer les plans d'actions nécessaires à la gestion active de ceux-ci ;
- d'apporter une vision prospective des techniques d'évaluation du risque pour le Groupe ;
- de s'assurer de l'allocation efficiente des ressources du Groupe au regard de ces risques ;
- de valider les méthodes et outils actuariels afin d'établir la doctrine du Groupe en matière technique ;
- de contrôler la politique de réassurance mise en œuvre et son adéquation avec les objectifs de gestion du risque ;
- de s'assurer de la mise en commun des travaux réalisés.

Dans ce cadre, le comité actif-passif a notamment examiné au cours de l'exercice les principaux travaux d'analyse prospective et de contrôle qui ont été réalisés :

- contrôle des principaux risques techniques

à partir de l'analyse des tableaux de bord de gestion actif-passif ;

- analyse du risque à la hausse et à la baisse des taux sur la base de projections actif-passif multiples, suivant divers scénarios défavorables ;
- analyse de l'impact des évolutions réglementaires intervenues au cours de l'exercice ;
- analyse détaillée de la sinistralité du portefeuille et de son évolution dans le temps au regard des tables prospectives de mortalité ;
- examen des hypothèses et du résultat des prévisionnels du Groupe ;
- examen détaillé des tableaux de bord d'évaluation de la valeur du portefeuille (annuel) et de la valeur des affaires nouvelles (trimestriel) ;
- examen de diverses études visant à optimiser la couverture de l'exigence de marge de solvabilité ;
- travaux d'évaluation du besoin de marge de solvabilité dans la perspective de l'application des nouvelles normes de solvabilité (Solvabilité 2).

7.2. Risques financiers

7.2.1. Définition des risques financiers

Risque de marché :

Le risque de marché affecte les valeurs et rendement des actifs adossés aux capitaux propres et provisions techniques : les niveaux de marché constituent une part importante de la rentabilité globale du Groupe et les fluctuations des marchés financiers peuvent avoir un effet significatif sur les résultats des opérations.

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent affecter les rendements obligataires et leur valeur de marché. Durant les périodes où les taux d'intérêt augmentent, les prix des valeurs à rendement fixe tendent à baisser et les gains réalisés sur leur cession sont plus faibles ou les pertes réalisées plus importantes.

De manière similaire, le rendement des actifs en représentation des engagements techniques est essentiel dans la définition des participations bénéficiaires attribuées aux assurés et la revalorisation des rentes : les variations des taux d'intérêt et le rendement des marchés actions peuvent également avoir un impact sur le comportement des assurés. Ce phénomène est particulièrement observable dans l'activité d'assurance vie et d'épargne.

Le Groupe investit une part de ses actifs en actions et immobilier qui sont généralement sujets à des risques de volatilité. Le risque de placement sur les portefeuilles d'assurance vie est parfois supporté par les assurés pour la part des contrats en unités de compte.

Dans ce cas, les fluctuations sur les titres sous-jacents affectent directement ou indirectement les résultats financiers des opérations d'assurance. De telles fluctuations peuvent affecter la solvabilité du Groupe, en particulier sur le niveau de plus-values latentes admises en couverture de l'exigence de marge de solvabilité.

Risque de crédit :

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un risque de contrepartie dans ses relations avec les tiers. Le risque de crédit correspond aux pertes que le Groupe peut être amené à subir consécutivement au défaut d'une contrepartie ou d'un débiteur.

Compte tenu de l'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) ; le risque de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi mensuel au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres. Les opérations de prêts et emprunts de titres comportent également un risque de défaut de contrepartie et donnent lieu à la constitution de garanties et à un suivi régulier ;
- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces ;
- les avances sur polices.

Risque de liquidité :

Il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est également le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

7.2.2. Maîtrise des risques financiers

Les risques précédemment évoqués ont vocation à être suivis au sein de commissions financières dédiées au sein du Groupe (commissions techniques et financières, comités de gestion financière et comités financiers) ; celles-ci ont pour mission l'examen de la conjoncture économique et financière, l'analyse des besoins de financement des entités sociales et du Groupe, de la politique de placements et des objectifs de résultat.

Dans ce cadre, elles mesurent les risques financiers auxquels le Groupe est confronté, examinent la gestion écoulée et en évaluent les performances, étudient toutes prévisions de résultats, bilan et structure financière et donnent

leur avis sur les moyens de financement, examinent les placements, notamment les placements nouveaux, donnent leur avis sur les investissements importants et évaluent la gestion des participations.

Elles se prononcent également sur les orientations en matière de politique de financement, de politique de placements et d'allocations d'actifs, incluant les limites et ratios prudentiels à respecter.

Différents comités participent également directement ou indirectement à la maîtrise des risques financiers de tout ou partie du Groupe :

- le comité actif-passif, mensuellement ;
- les comités crédits, trimestriels, sont chargés d'examiner et de définir les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires ;
- des comités taux formalisent des scénarios de gestion de taux et définissent la stratégie de gestion spécifique aux mandats d'Agicam ;
- des comités actions examinent par secteur économique et, le cas échéant, par zone géographique, les performances des marchés actions, ainsi que les anticipations à 3 mois, à 6 mois, et à fin d'année ;
- des comités intermédiaires sont chargés de vérifier la répartition des allocations de fonds entre intermédiaires ainsi que la liste des intermédiaires autorisés (analyse de la dispersion) ;
- des comités de conjoncture hebdomadaire ont pour mission de suivre les tendances conjoncturelles (suivi des souscriptions et rachats et suivi des performances des OPCVM) ;
- des comités de sélection des gestionnaires d'OPCVM ont pour mission l'analyse de la performance des fonds de fonds et des SICAV.

Des contrôles réguliers sont opérés dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières et des actifs immobiliers pour couvrir les risques financiers sur ces domaines (opérations, encours, engagements, arbitrages, congruence, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés de gestion d'actifs, un rapport de contrôle interne est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En terme de gestion de fonds propres, SGAM AG2R LA MONDIALE respecte les contraintes réglementaires et dispose d'une marge de solvabilité supérieure aux ratios requis par la réglementation.

7.3. Risques opérationnels

7.3.1. Définition des risques opérationnels

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. La direction des risques du Groupe a pour missions de couvrir, par un dispositif intégré et transversal, la gestion des risques techniques et opérationnels.

Le déploiement opérationnel de la politique de gestion des risques repose sur une organisation décentralisée, au plus près des directions opérationnelles, coordonnée et supervisée par la direction des risques.

Le fonctionnement du dispositif de contrôle interne relève de la responsabilité des directions opérationnelles, au travers de correspondants risques opérationnels qui assurent un rôle d'interface entre la direction des risques opérationnels, leurs directions et les managers et collaborateurs qui les composent. Les correspondants risques opérationnels contribuent au déploiement et à l'amélioration de la démarche de gestion des risques opérationnels au sein de l'activité dont ils ont la charge.

Les risques opérationnels peuvent être classés dans les catégories suivantes :

- le risque de fraude interne ou externe concerne toute fraude ou malversation réalisée par un membre du personnel du Groupe ou un tiers, qu'il s'agisse d'un client, bénéficiaire ou partenaire ; des contrôles et procédures ont été mis en place sur les zones les plus sensibles ;
- le risque lié aux ressources humaines englobe le risque lié à l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins (risque homme clé, formation), le risque lié à une politique de rémunération inadéquate (adéquation aux pratiques de marché, fidélisation), les risques liés à la politique de recrutement (anticipation des besoins, sourcing), et le risque lié aux relations sociales au niveau des instances représentatives ou des phases de négociation ;
- le risque lié aux systèmes d'information englobe les risques liés aux activités de planification du développement des systèmes, à la conception, au développement et à la maintenance d'applications, ainsi que les risques liés à l'exploitation des applications et progiciels ;
- le risque lié à la réalisation des opérations porte sur la fiabilité des données, le respect des procédures, la fiabilité des livrables, les erreurs humaines et le pilotage de l'activité ;
- le risque lié à l'organisation opérationnelle englobe les risques liés à l'inadéquation entre la stratégie et l'organisation du Groupe, à

l'inefficacité des processus définis ou à la mauvaise définition des interfaces ;

- le risque sécurité couvre la continuité et reprise d'activité (mise en place du plan de continuité d'activité), la sécurité des systèmes d'informations, des biens et personnes ;
- le risque lié à la gestion déléguée et aux fournisseurs englobe le risque de disparition ou dysfonctionnement d'un sous-traitant, les risques liés à la contractualisation et au respect des engagements ;
- le risque commercial et partenariats : il s'agit des risques liés à la défaillance d'un partenaire, à la répartition des responsabilités, au commissionnement, à la diffusion des produits, à la connaissance des besoins clients et à la déontologie.

7.3.2. Autres risques opérationnels

Aux risques opérationnels précédents s'ajoutent les risques stratégiques, composés notamment :

- du risque de développement recouvrant l'adéquation entre l'offre et le marché (produits, services ou tarifs), la croissance interne ou externe et les risques de communication externe ;
 - des risques d'environnement incluant notamment les risques liés à la concurrence ou à l'évolution du secteur, ainsi que le risque de réputation lié aux relations avec les clients et tiers.
- Par ailleurs, le Groupe est vigilant sur les risques suivants :
- déontologie professionnelle : les risques liés à la déontologie visent notamment le non-respect de règles d'éthique ou de déontologie dans la relation client. L'application des principes déontologiques définis par les fédérations professionnelles et l'AMF est particulièrement suivie ;
 - la lutte contre le blanchiment : SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place des procédures anti-blanchiment avec pour objectif de lutter efficacement contre le blanchiment des capitaux ; à la suite des évolutions de la réglementation en 2009, le Groupe a procédé à l'adaptation de ses procédures de lutte anti-blanchiment ;
 - assurance et couverture de risques : SGAM AG2R LA MONDIALE a mis en place et actualise périodiquement un programme d'assurances en vue de protéger son patrimoine. Les polices souscrites concernent les assurances de dommages aux biens (risques bâtiments et informatiques), les assurances de responsabilité civile, les assurances des personnes (assistance). Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du Groupe.

comptes combinés 2016

7.4. Risque de crédit

Les notations à long terme sont présentées ci-dessous d'après les évaluations disponibles auprès des agences de notation Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

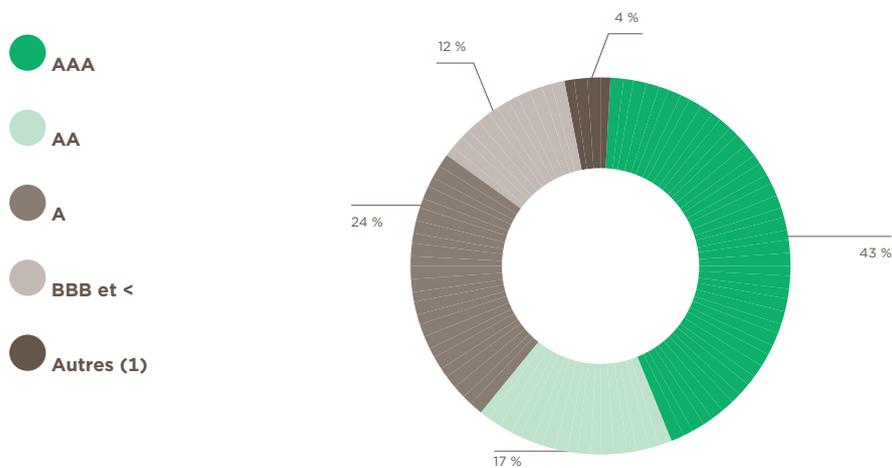
Quand les notations diffèrent entre les différentes agences pour une contrepartie, c'est la plus basse qui est présentée, sachant que c'est la classification de Standard & Poor's et de Fitch qui est utilisée pour cette présentation.

7.4.1. Risque de crédit des obligations

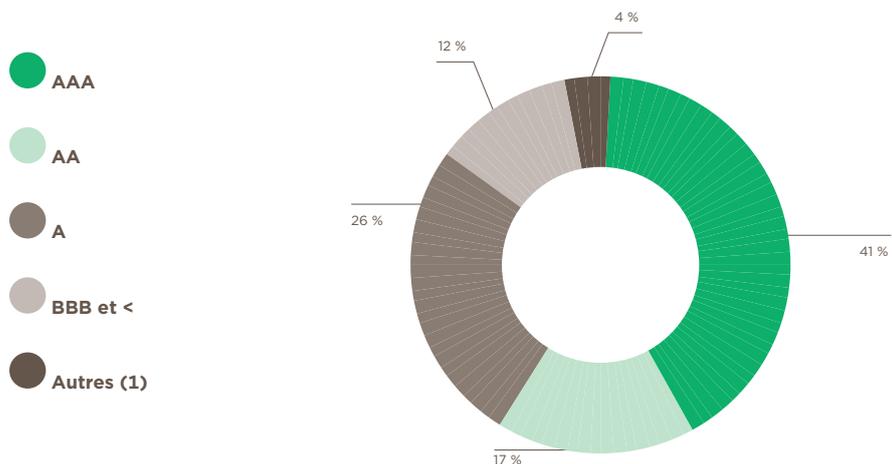
Obligations disponibles à la vente	2016			2015		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	43 %	43%	8,29	41 %	41 %	8,16
AA	17 %	59%	5,97	17 %	58 %	6,30
A	25 %	84%	6,36	26 %	84 %	5,97
BBB et <	12 %	96%	5,11	12 %	96 %	4,75
Autres (1)	4 %	100%	3,56	4 %	100 %	3,32
Total	100 %		6,85	100 %		6,66

(1) dont titres de créances négociables, certificats de dépôts et billets de trésorerie représentatifs d'opérations de pension livrée sur obligations.

2016



2015



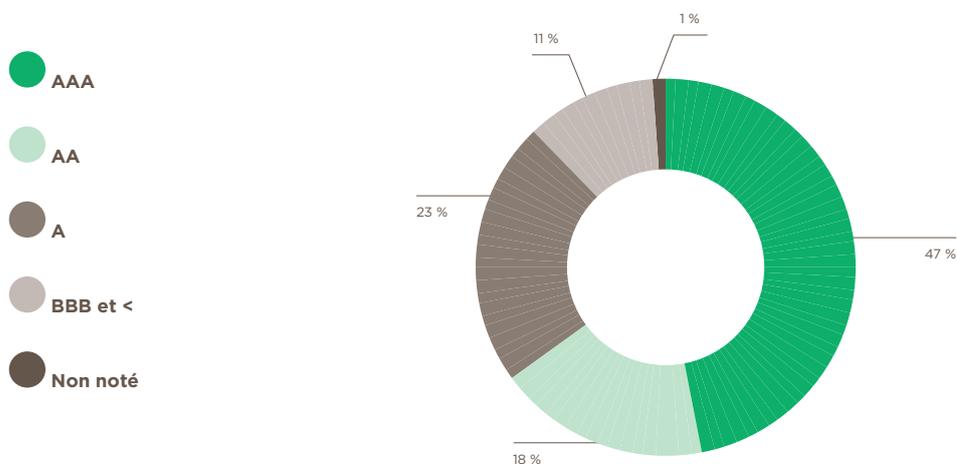
Obligations comptabilisées à la juste valeur par résultat

	2016			2015		
	%	% Cumulés	Duration	%	% Cumulés	Duration
Etat et AAA	47 %	47%	5,54	46 %	46 %	8,16
AA	18 %	65%	6,23	16 %	62 %	7,50
A	23 %	88%	6,81	26 %	88 %	5,99
BBB et <	11 %	99%	1,91	11 %	99 %	4,06
Non noté	1%	100%	5,48	1 %	100 %	6,49
Total	100 %		5,55	100 %		7,03

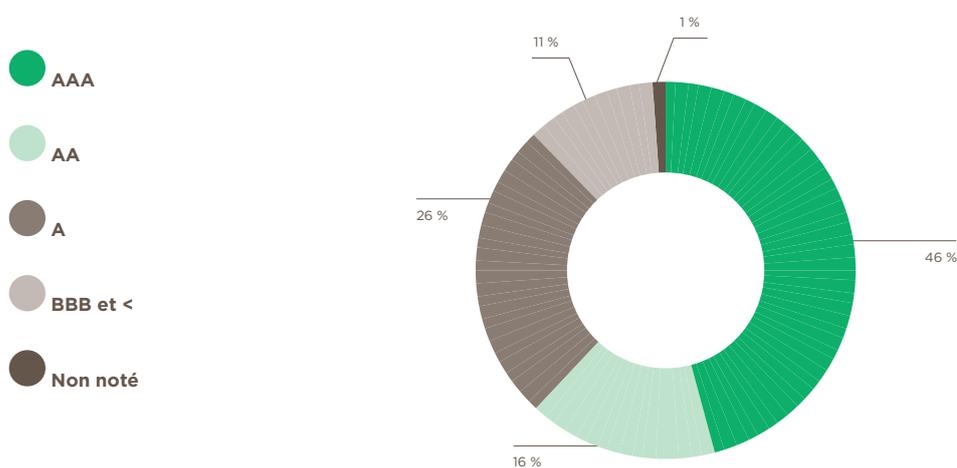
Les obligations classées en titres disponibles à la vente représentent 55 614 millions d’euros en 2016 alors que ce montant s’élevait à 52 916 millions d’euros en 2015.

Le total des obligations classées en juste valeur par résultat est de 2 382 millions d’euros en 2016 contre 2 022 millions d’euros l’année précédente.

2016



2015



comptes combinés 2016

7.4.2. Risque de crédit des instruments dérivés

Instruments dérivés	2016	2015
AA	0 %	15 %
A	81 %	77 %
BBB	19 %	8 %
Total	100 %	100 %

7.4.3. Risque de crédit de la part des réassureurs dans les passifs relatifs aux Contrats d'assurance et financiers

Réassurance au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	1 769 804	14 839	484 020	1 049 668	250 955
A	509 044	- 13 396	51 478	283 008	161 162
BBB	19 964	434		6 605	13 793
BB					
B					
< B					
Non noté	199 272	24 235	21 051	182 767	19 689
Total	2 498 083	26 113	556 549	1 522 048	445 599

Réassurance au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros) Notation	Provisions réassurées	Solde des comptes courants	Dépôt espèces	Autres garanties	Exposition nette
AAA					
AA	654 421	25 697	483 485	75 749	120 885
A	1 506 954	- 34 550	38 312	1 157 607	276 485
BBB	67 515	352	7 784	38 546	21 537
BB					
B					
< B					
Non noté	179 574	8 050	21 504	150 965	15 156
Total	2 408 465	- 450	551 085	1 422 867	434 063

7.5. Risque de marché

7.5.1. Risque de taux

Hors placements en unités de compte (en milliers d'euros)	Répartition de la valeur au bilan par échéance						Valeur au bilan 2016	Valeur au bilan 2015
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans		
Nature des instruments financiers								
Obligations (taux fixe)	1 841 356	1 878 305	3 188 921	3 559 586	4 375 506	41 761 529	56 605 204	53 295 672
Autres actifs financiers exposés au risque de prix								
Actifs financiers exposés au risque de prix	1 841 356	1 878 305	3 188 921	3 559 586	4 375 506	41 761 529	56 605 204	53 295 672
Obligations (taux variable)	174 681	197 016	165 363	128 201	117 465	607 967	1 390 694	1 642 066
Autres actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie								
Actifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie	174 681	197 016	165 363	128 201	117 465	607 967	1 390 694	1 642 066
OPCVM obligations disponibles à la vente						999 699	999 699	505 480
OPCVM obligations en juste valeur par résultat						1 145 576	1 145 576	1 414 520
Total des actifs financiers exposés au risque de taux	2 016 038	2 075 321	3 354 285	3 687 787	4 492 972	44 514 771	60 141 173	56 857 739
Dettes de financement						1 518 847	1 518 847	1 500 757
Passifs financiers exposés au risque de prix						1 518 847	1 518 847	1 500 757
Dettes de financement						72 230	72 230	67 230
Passifs financiers exposés au risque de variation des flux de trésorerie						72 230	72 230	67 230
Passifs financiers exposés au risque de taux						1 591 077	1 591 077	1 567 987

7.5.2. Risque action

Exposition par zone géographique (1) (en milliers d'euros)	France		Europe		Etats-Unis		Autres zones		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
	Nature des actifs financiers									
Actions disponibles à la vente	2 893 030	2 644 575	1 776 214	1 689 826	175	122	9	3	4 669 428	4 334 526
OPCVM actions disponibles à la vente	982 369	875 803	358 078	347 065			5 707	5 977	1 346 155	1 228 845
OPCVM actions comptabilisés à la juste valeur par résultat	201 596	280 425	155 961	128 080					357 558	408 505
Total	4 076 996	3 800 803	2 290 254	2 164 971	175	122	5 716	5 980	6 373 141	5 971 876

(1) Suivant le code ISIN permettant d'identifier le pays.

comptes combinés 2016

7.5.3. Risque de change

Exposition des placements financiers
au risque de change

(en milliers d'euros)	2016		2015	
	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros	Valeur comptable en devises	Valeur comptable en euros
Actifs financiers libellés en USD	688 260	652 938	522 826	483 999
Actifs financiers libellés en Yen	10 693 145	88 435	4 536 900	34 614
Actifs financiers libellés en GBP	876 090	1 003 264	551 778	715 543
Actifs financiers libellés en CHF	497 736	463 484	517 330	477 462
Actifs financiers libellés en autres devises		12 549		12 147
Total des placements financiers (hors placements en unités de compte)		2 220 669		1 723 766
Actifs financiers libellés en USD	698 528	662 677	631 874	580 394
Actifs financiers libellés en Yen	2 817 952	22 836	3 686 505	28 126
Actifs financiers libellés en GBP	33 302	38 896	29 115	39 669
Actifs financiers libellés en autres devises		95 983		86 434
Total des placements financiers en unités de compte		820 393		734 623

Les placements financiers sont présentés par rapport à leur devise de référence sur le marché principal de cotation.

7.5.4. Analyse de sensibilité

Les analyses de sensibilité présentées ci-après correspondent à :

- une hausse ou baisse équivalente du marché obligataire au sens augmentation ou baisse de 100 points de base simulé sur le taux de rendement de marché déterminé pour chaque titre obligataire à partir de sa valeur de marché et de ses caractéristiques propres.

Plus précisément, le taux de rentabilité interne est calculé d'après les données du marché pour chaque ligne du portefeuille obligataire. C'est ce taux décalé de 100 points de base qui est utilisé pour l'évaluation de la nouvelle valeur de marché des obligations.

- une hausse ou baisse équivalente du marché actions (+/- 20 %); l'impact mentionné sur ce point inclut l'impact lié au test de dépréciation des actifs.

Les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(en milliers d'euros)	2016			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	- 440 899	485 804	- 143 932	143 932
Impact sur le résultat	- 11 942	12 593	- 12 789	12 789
(en milliers d'euros)	2015			
	Courbe des taux + 100 points de base	Courbe des taux - 100 points de base	Marché actions - 20 %	Marché actions + 20 %
Impact sur les capitaux propres	- 388 247	401 223	- 137 727	137 727
Impact sur le résultat	- 7 807	8 059	- 15 965	15 965

7.6. Échéanciers

7.6.1. Échéancier des instruments dérivés

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Échéancier des notionnels au 31/12/2016					
	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans
Swaps de taux	67 700	106 500	608 632	69 873	146 186	1 392 256
Forwards	2 037 401	58 481	33 113	100 000	200 000	350 000
Total	2 105 101	164 981	641 744	169 873	346 186	1 742 256

Nature des instruments (en milliers d'euros)	Valeur notionnelle			Juste Valeur
	2016	2015	2016	2015
Swaps de taux	2 391 146	2 149 390	- 42 426	- 61 213
Forwards	2 778 995	2 407 538	42 558	10 040
Total	5 170 141	4 556 928	132	- 51 173

Pour plus de détails sur les stratégies de couverture mises en place par le Groupe, nous renvoyons le lecteur aux commentaires de l'annexe 5.3.3. "Instruments dérivés".

7.6.2. Échéancier des passifs

Le propos de ces tableaux est de mettre en évidence les notions de contrats arbitrables, rachetables ou transférables ainsi que la répartition par échéance contractuelle.

On entend par arbitrable le fait de pouvoir modifier le support en euros ou en unités de compte.

Passifs en euros (en milliers d'euros)	2016			en %
	Arbitrables	Non arbitrables	Total	
Rachetables	28 093 901	3 458 737	31 552 637	54 %
Non rachetables, transférables	7 826 602	6 185 849	14 012 451	24 %
Non rachetables, non transférables	84 827	12 616 158	12 700 986	22 %
Total	36 005 331	22 260 744	58 266 075	100 %

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	19 083 521	1 409 768	993 198	856 542	854 737	850 909	7 628 060	31 676 735
Contrats d'investissement IFRS 4	26 533 395	1 028	2 752	618	57		18 489	26 556 338
Contrats d'investissement IAS 39	33 002							33 002
Total	45 649 918	1 410 796	995 950	857 160	854 795	850 909	7 646 548	58 266 075

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan	2016
Total des passifs en euros présenté	58 266 075
Participation aux bénéfices sociale	2 227 286
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	175 020

60 668 381

comptes combinés 2016

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

2016

	Arbitrables	Non arbitrables	Total	en %
Rachetables	16 278 018	1 491 059	17 769 077	78 %
Non rachetables, transférables	3 154 303	1 662 132	4 816 435	21 %
Non rachetables, non transférables	37 804	38 100	75 904	0 %
Total	19 470 126	3 191 291	22 661 417	100 %

Passifs en unités de compte
(en milliers d'euros)

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	6 379 569		37 801	166	25	81	27	6 417 668
Contrats d'investissement IFRS 4	12 638 105							12 638 105
Contrats d'investissement IAS 39	3 605 644							3 605 644
Total	22 623 317		37 801	166	25	81	27	22 661 417

Passifs en euros
(en milliers d'euros)

2015

	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	27 102 975	3 604 681	30 707 656	55 %
Non rachetables, transférables	7 069 061	6 071 257	13 140 318	23 %
Non rachetables, non transférables	72 368	12 054 216	12 126 583	22 %
Total	34 244 404	21 730 153	55 974 557	100 %

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

Passifs en euros (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans	sup. à 5 ans ou viager	Total
Contrats d'assurance IFRS 4	18 753 850	1 322 582	915 804	832 744	828 141	814 379	7 237 239	30 704 739
Contrats d'investissement IFRS 4	25 133 095	2 863	770	429	614	20	98 601	25 236 392
Contrats d'investissement IAS 39	33 426							33 426
Total	43 920 371	1 325 444	916 574	833 173	828 755	814 399	7 335 840	55 974 557

Réconciliation avec le poste "passifs techniques et financiers" du bilan

2015

Total des passifs en euros présenté	55 974 557
Participation aux bénéfices sociale	2 094 065
Autres provisions (provisions pour sinistres, provisions pour égalisation et provision de gestion)	188 963
Total	58 257 585

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)				2015
	Arbitrables	Non Arbitrables	Total	en %
Rachetables	14 898 020	1 647 273	16 545 293	79 %
Non rachetables, transférables	2 859 392	1 574 340	4 433 732	21 %
Non rachetables, non transférables	34 913	52 052	86 964	0 %
Total	17 792 324	3 273 665	21 065 989	100 %

Répartition par échéances contractuelles des contrats non rachetables, non arbitrables, non transférables

Passifs en unités de compte (en milliers d'euros)	Rachetables, arbitrables ou transférables	Échéances contractuelles					Total	
		inf. à 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 3 ans	entre 3 et 4 ans	entre 4 et 5 ans		sup. à 5 ans ou viager
Contrats d'assurance IFRS 4	6 220 668	45 438	6 328	156		23	108	6 272 720
Contrats d'investissement IFRS 4	11 179 087							11 179 087
Contrats d'investissement IAS 39	3 614 182							3 614 182
Total	21 013 937	45 438	6 328	156		23	108	21 065 989

7.7. Analyse des actifs financiers comptabilisés en juste valeur

L'amendement à IFRS 7 « Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers », publié le 5 mars 2009, a introduit une hiérarchie à trois niveaux dans l'information à donner sur la juste valeur, et distingue les évaluations de la juste valeur en fonction de la nature des données retenues dans les mesures effectuées (telles que les prix cotés, les données de marché observables et les autres données).

Le tableau qui suit présente les instruments financiers selon cette hiérarchie de juste valeur à trois niveaux. Les actifs présentés sont ceux qui sont évalués par juste valeur par résultat ou par capitaux propres, y compris ceux représentatifs de contrats en unités de compte.

Le niveau 1 représente la juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs et liquides. Ces cotations sont représentatives de transactions réelles et régulières dans des conditions normales de concurrence. Cette catégorie inclut également des valorisations d'obligations activement négociées sur des marchés liquides pouvant provenir de services externes de cotations si elles représentent un consensus avec une dispersion très limitée des prix.

Le niveau 2 représente la juste valeur issue de données de marchés observables. Le Groupe utilise des techniques de valorisation intégrant des données de marchés observables, ajustées si nécessaire des conditions de liquidité et du risque de crédit. A l'instar du niveau 1, ces données peuvent également provenir de services externes de cotations mais sur des marchés jugés moins actifs que ceux du niveau 1, par exemple du fait de transactions moins régulières ou de dispersion des prix plus importante. À titre d'exemple, les obligations d'entreprise qui représentent une partie prépondérante du portefeuille des placements sont classées au niveau 2.

Le niveau 3 regroupe l'ensemble des actifs dont la valorisation ressort de données de marchés non observables. La juste valeur peut provenir de modèles de valorisation internes dérivés de modèles standards ou d'agents externes fournissant une valorisation sans référence à un marché actif.

(en milliers d'euros)	Total 2016	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	51 294 796	30 200 230	21 094 567	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	38 065 936	36 154 965	1 649 426	261 545
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	298 270	212 941	85 329	
Total	89 659 002	66 568 136	22 829 322	261 545

(en milliers d'euros)	Total 2015	Placements hors unités de comptes	Placements des contrats en unités de comptes	Instruments dérivés
1 - Juste valeur issue directement de cotations sur des marchés actifs	47 830 632	28 085 217	19 745 415	
2 - Juste valeur issue de données observables de marché	36 340 936	34 602 141	1 532 759	206 036
3 - Juste valeur issue de données non observables de marché	272 235	190 829	81 407	
Total	84 443 803	62 878 187	21 359 581	206 036

8

COMPTES SOCIAUX

LES COMPTES SOCIAUX, L'ANNEXE AUX
COMPTES SOCIAUX, LES RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES.



SOMMAIRE

Les comptes sociaux

Bilan	104
Compte de résultat	106
Annexe aux comptes sociaux	107

Les rapports des commissaires aux comptes	114
--	------------

BILAN

ACTIF

Actif (montants en milliers d'euros)	Brut	Amort/Prov.	Net au 31/12/2016	Net au 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	41		41	41
Autres immobilisations corporelles	41		41	41
Immobilisations financières	11 678		11 678	6
Autres participations	6		6	6
Autres titres immobilisés	11 673		11 673	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	11 719		11 719	47
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances	68 378		68 378	61 234
Clients et comptes rattachés				
Etat - Impôt sur les bénéfices	54 101		54 101	48 745
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	28		28	34
Débiteurs divers	14 249		14 249	12 455
Disponibilités	8 058		8 058	4 877
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	76 436		76 436	66 111
Frais d'acquisition immeubles à répartir				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion Actif				
Autres comptes de régularisation Actif				
TOTAL DE L'ACTIF	88 156		88 156	66 158

BILAN

PASSIF

Passif
(montants en milliers d'euros)

31/12/2016

31/12/2015

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'établissement	16 673	5 000
Réserves		
Report à nouveau	42	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice	64	42
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16 779	5 042
DETTES		
Provisions pour risques et charges		
Dettes	71 377	61 114
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	44	42
Créditeurs divers, ent. liées assurance ou participations	71 247	60 975
Autres dettes	85	97
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	71 377	61 116
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Ecart de conversion Passif		
Autres comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	88 156	66 158

COMPTE DE RÉSULTAT

(montants en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION	221	211
Production vendue		
Autres produits d'exploitation	221	211
Subvention d'exploitation	221	211
CHARGES D'EXPLOITATION	221	211
Autres achats et charges externes	219	210
Sous-traitance générale	25	23
Locations immobilières	1	1
Primes d'assurance	15	14
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	165	157
Publicité, publications, relations publiques	1	2
Déplacements, missions et réceptions	9	14
Services bancaires et assimilés	1	
Autres achats et charges externes	2	
Impôts, taxes et versements assimilés	2	
Frais de personnel		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Jetons de présence		
Autres charges		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
PRODUITS FINANCIERS	97	63
Revenus des titres de placement	70	
Intérêts et produits assimilés	26	63
CHARGES FINANCIÈRES		
RÉSULTAT FINANCIER	97	63
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	97	63
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	32	21
TOTAL DES PRODUITS	318	274
TOTAL DES CHARGES	254	231
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	64	42

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

SGAM AG2R LA MONDIALE a démarré en octobre 2016 la commercialisation de ses premiers certificats mutualistes dans six régions pilotes, avant une généralisation à l'ensemble des régions à compter de janvier 2017.

Pour rappel, les certificats mutualistes sont des titres perpétuels créés par la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dite « Loi Hamon » pour les organismes d'assurance mutualistes ou paritaires. Ils ne confèrent aucun droit de vote aux titulaires. La rémunération est définie par l'Assemblée générale de la Sgam statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, dans le cadre réglementaire fixé par le décret n°2015-204 du 23 février 2015.

Les certificats émis par la Sgam, d'une valeur nominale de 10 €, sont proposés aux sociétaires et assurés de La Mondiale et ses filiales, ainsi qu'aux adhérents et participants d'AG2R Réunica Prévoyance et assurés de sa filiale Prima.

La Sgam a obtenu l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le prospectus, pour une émission maximale de 100 millions d'euros pour 2016 et 2017.

Le total des titres émis par la Sgam et souscrits par les sociétaires, assurés et adhérents s'élève, au 31 décembre 2016, à 11 673 K€.

Parallèlement, des certificats mutualistes ont été émis le 1er décembre 2016 par La Mondiale dont la Sgam est l'unique souscripteur, l'enveloppe maximale étant également fixée à 100 millions d'euros. Le total des titres émis par La Mondiale et souscrits par la Sgam s'élève au 31 décembre 2016 à 11 673 K€. La rémunération qui sera versée par La Mondiale à la Sgam au titre des certificats mutualistes permettra à la Sgam de rémunérer les certificats qu'elle a elle-même émis, dans le respect des dispositions réglementaires fixées par le décret.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux articles 832-2 et 833-2 du code de Commerce ainsi qu'au règlement comptable de l'Autorité des normes comptables (Règlement ANC n°2014-03).

Ils sont exprimés en milliers d'euros.

NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Actif immobilisé

	Valeur brute au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Transferts	Valeur brute au 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
• Logiciels					
• Autres actifs incorporels					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• Matériel de transport					
• Matériel informatique					
• Mobilier et matériel de bureau					
• Autres immobilisations corporelles	41				41
IMMOBILISATIONS EN COURS					
• Logiciels					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
• Titres de participation	6				6
• Autres immobilisations financières		11 673			11 673
TOTAL	47	11 673			11 719

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les autres immobilisations corporelles sont constituées d'œuvres d'art : elles ne sont pas amorties.

Les titres en portefeuille sont valorisés à leur coût d'acquisition en euros (prix d'achat et frais accessoires) dans le patrimoine de la société. Conformément aux dispositions du PCG, la valeur comptable des titres de participations est comparée à la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice ; en cas de moins-value latente, il est constaté une dépréciation.

La Sgam a souscrit en 2016 à l'émission de certificats mutualistes émis par La Mondiale à hauteur de 11 673 K€.

Actif circulant

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

	Montant brut au 31/12/2016	Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'un an	Montant brut au 31/12/2015
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT				
• Clients et comptes rattachés				
• Personnel				
• Etat	54 129	54 129		48 779
• Autres créances	14 249	14 249		12 455
TOTAL	68 378	68 378		61 234

Les créances envers l'état sont constituées des acomptes d'impôts sur les sociétés versés par la Sgam à l'administration fiscale pour le groupe.

Les autres créances sont constituées des comptes courants débiteurs d'intégration fiscale des sociétés du groupe fiscal à hauteur de 14 086 K€.

Le montant des disponibilités s'élève à 8 058 K€.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 K€.

Variation des capitaux propres

	Montant brut au 01/01/2016	Augmentations	Diminutions	Montant brut au 31/12/2016
FONDS D'ÉTABLISSEMENT	5 000	11 673		16 673
• Fonds d'établissement initial	5 000			5 000
• Certificats Mutualistes		11 673		11 673
PRIME D'ÉMISSION				
RÉSERVES				
• Réserve légale				
• Réserve indisponible				
• Autres réserves				
ÉCART RÉSULTANT DU CHANGEMENT DE MÉTHODE				
REPORT À NOUVEAU				
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
DIVIDENDES VERSÉS				
TOTAL	5 000	11 673		16 673

Décomposition du poste fonds d'établissement

Le poste fonds d'établissement s'élève à 16 673 K€ au 31/12/2016 et se décompose de la façon suivante :

- 5 000 K€ de fonds d'établissement entièrement versés en espèces à la constitution de la Sgam, à hauteur de 2 500 K€ par AG2R Réunica Prévoyance et de 2 500 K€ par La Mondiale ;
- 11 673 K€ de Certificats Mutualistes émis et souscrits au 4^{ème} trimestre 2016.

Dettes

	Montant brut au 31/12/2016	Échéance à 1 an au plus	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans	Montant brut au 31/12/2015
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
EMPRUNTS D' ACTIONS GROUPE					
DETTE					
• Dettes fournisseurs					
• Dettes fiscales	44	44			42
• Dettes sociales					
AUTRES DETTES	71 333	71 333			61 074
TOTAL	71 377	71 377			61 116

Les autres dettes sont constituées des comptes courants créditeurs d'intégration fiscale des sociétés du groupe fiscal à hauteur de 68 213 K€ et des autres comptes courants créditeurs des sociétés du Groupe ainsi que des autres charges à payer à hauteur de 3 120 K€.

En pratique la question du délai de paiement aux fournisseurs ne se pose pas car la plupart des frais généraux sont centralisés sur le GIE La Mondiale Groupe.

NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Produits d'exploitation

Les cotisations annuelles des adhérents représentent la totalité du poste de produits d'exploitation.

Sur l'exercice 2016, elles s'élèvent à 221 K€ répartis à 50% pour AG2R Réunica Prévoyance et à 50% pour La Mondiale.

Honoraires de Commissariat aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en 2016 s'élèvent à 61 K€.

Autres charges d'exploitation

	2016	2015
Honoraires de Conseil	104	106
Déplacements et réceptions	10	14
Frais de fonctionnement	25	23
Assurance responsabilité des Dirigeants	15	14
Autres charges (hors honoraires de commissariat aux comptes)	4	2
TOTAL	158	159

Produits financiers et charges financières

Le poste est composé des revenus de la trésorerie gérée par le GIE AG2R La Mondiale Cash pour 26 K€, ainsi que de l'acompte versé par La Mondiale sur la rémunération des Certificats Mutualistes émis par celle-ci pour 70 K€.

Impôt sur les sociétés

SGAM AG2R LA MONDIALE (104-110 boulevard Haussmann- 75008 PARIS), combinante d'AG2R LA MONDIALE, s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et des contributions additionnelles y afférentes dus par le Groupe formé par elle-même et les sociétés qui figurent sur la liste ci-dessous, en application des dispositions de l'article 223 A du code général des impôts, à compter du 1er janvier 2014.

Les personnes morales dénuées de capital mentionnées au deuxième alinéa de l'article 223 A du CGI, liées par un lien de combinaison à l'entité SGAM AG2R LA MONDIALE, sont obligatoirement membres du groupe fiscal dont cette dernière est la tête de Groupe.

Les entités combinées répondent aux conditions prévues par la convention de combinaison : elles ont entre elles, soit une direction commune, soit des services communs soit un lien de réassurance ou de substitution ; ces liens ont un caractère durable.

Les Entités intégrées verseront à SGAM AG2R LA MONDIALE, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés (et toutes les contributions additionnelles en vigueur) du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite de l'ensemble des droits à imputation dont les Entités intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

En cas de déficit ou de moins-value nette à long terme, les Entités intégrées recevront à titre définitif de SGAM AG2R LA MONDIALE une somme égale à l'économie d'impôt sur les sociétés, immédiate, procurée à cette dernière par la prise en compte de ce déficit ou de cette moins-value nette ; en conséquence l'Entité intégrée sera privée de report de son déficit ou de sa moins-value pour la détermination ultérieure de sa charge contributive définie à l'alinéa précédent.

De même, la fraction des crédits d'impôts utilisés par le groupe fiscal qui excède le montant imputé par les membres sur leur propre charge d'impôt, sera remboursée aux Entités intégrées par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la fraction de leur montant qui ne trouve pas à s'imputer sur le montant de la charge d'impôt des membres.

En conséquence, les Entités intégrées seront privées des crédits d'impôts et réductions d'impôts qui leur auront été remboursés par SGAM AG2R LA MONDIALE pour la détermination ultérieure de la charge d'impôt.

Pour le calcul de l'impôt dû à la Sgam, les tarifs de l'impôt sur les sociétés appliqués par les membres sont, suivant la nature des produits, le taux normal et le taux réduit des plus-values à long terme qui leur seraient applicables en fonction de l'article 219-I, alinéa a et b du CGI.

La Sgam enregistre la charge d'impôt du groupe fiscal.

Les membres bénéficiaires ont apporté à la Sgam au titre de l'exercice 2016 un produit d'impôt de 122 515 K€ (après prise en compte de leurs crédits d'impôts) calculé au taux d'imposition qui leur est applicable.

Compte tenu des déficits et crédits d'impôts pris en compte provenant des membres déficitaires, le montant de l'impôt dû par le Groupe SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de l'exercice 2016 est de 99 703 K€.

Les économies d'impôt engendrées par la prise en compte des déficits ont été réallouées aux membres déficitaires selon les termes de la convention d'intégration fiscale.

La charge nette d'impôt sur les sociétés dans les comptes de la Sgam au titre de l'exercice 2016 est donc de 32 K€.

EN K€	31/12/16	
Charge d'impôt sur les sociétés 2016 nette du Groupe	99 703	(nette de crédits d'impôts)
Produit d'impôt sur les sociétés 2016 des membres bénéficiaires	- 122 515	
Indemnisation des membres liée à leurs déficits	13 236	
Reversement aux membres de leurs crédits d'impôts	9 859	
Répartition du surcoût d'impôt sur les sociétés aux affiliées *	- 251	
Solde des comptes 69	32	(Soit l'impôt sur les sociétés de la Sgam seule)

*répartition à 50/50 entre les affiliées

PÉRIMÈTRE DU GROUPE FISCAL SGAM AG2R LA MONDIALE 2016

	Obligatoire par la Combinaison ⁽¹⁾	Par option au Groupe fiscal	% de détention ⁽²⁾	Adresse
SGAM AG2R LA MONDIALE : Mère du Groupe fiscal				104-110 Bd Haussmann - 75008 PARIS
La SAM, les IP et les mutuelles				
SAM La Mondiale	x			32 av Emile Zola - 59370 MONS-EN-BAROEUL
AG2R Réunica Prévoyance	x			104-110 Bd Haussmann - 75008 PARIS
ARPÈGE PRÉVOYANCE	x			143 avenue Aristide Briand BP 2439 68067 MULHOUSE
AGMUT	x			35, boulevard Brune 75680 PARIS Cedex 14
Mutuelle des professions judiciaires	x			35, boulevard Brune 75680 PARIS Cedex 14
PRADO MUTUELLE	x			485 Avenue du Prado - 13008 MARSEILLE
MIAG	x			1, rue Paul Lacavé BP 326, 97161 POINTE A PITRE Cedex
Mutuelle du Ministère de la Justice	x			53, rue de Rivoli - 75038 PARIS Cedex 01
Mutuelle ViaSanté	x			104-110 Bd Haussmann - 75008 PARIS
RÉUNICA Mutuelle	x			154 rue Anatole France 92599 LEVALLOIS PERRET
Mutuelle MUTA SANTÉ	x			143 avenue Aristide Briand BP 2439 68067 MULHOUSE
Mutuelle SMACL Santé	x			18/20 rue léo lagrange CS 79650 - 79061 NIORT Cedex 9
Les membres ayant un capital				
SA PRIMA	x	99,99 %		37, boulevard Brune 75014 PARIS
SA AGICAM	x	100 %		14, rue Auber - 75009 PARIS
SCI AG2R PATRIMOINE	x	100 %		35, boulevard Brune 75680 PARIS Cedex 14
SA AGE CIM	x	99,99 %		104-110, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
SARL 68 Faubourg	x	100 %		32, avenue Emile Zola - 59370 MONS-EN-BAROEUL
SCI LM ACTIMMO	x	100 %		32, avenue Emile Zola - 59370 MONS-EN-BAROEUL
SCI BALTHAZAR	x	100 %		104 - 110 boulevard Haussmann - 75008 PARIS
SA PRADO ÉPARGNE	x	100 %		485 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE
SA BRISTOL	x	99,99 %		16, la Canebière CS 31866 - 13221 MARSEILLE Cedex 01
SAS LA MONDIALE GRANDS CRUS	x	100 %		Lieu-dit Soutard - 33330 SAINT-EMILION
SA Aprep Diffusion	x	100 %		26-30, rue de Montholon - 75009 PARIS
SCEA Château Soutard	x	100 %		Lieu-dit Soutard - 33330 SAINT-EMILION
SA La Mondiale Partenaire	x	100 %		104/110, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
SAS 82-92 REAUMUR	x	100 %		32 avenue Emile Zola - 59370 MONS-EN-BAROEUL
SAS AGLM IMMO	x	100 %		32 avenue Emile Zola - 59370 MONS-EN-BAROEUL

(1) Cf l'annexe relative à la nature des liens existant entre les organismes figurant dans le périmètre de combinaison

(2) Détention directe ou indirecte

ANNEXE 2 À L'AVENANT DE LA CONVENTION DE COMBINAISON AU 31 DÉCEMBRE 2016

Nature des liens existant entre les organismes figurant dans le périmètre de combinaison

Entités	Direction commune	Services communs	Liens de réassurance ou de substitution
AG2R Réunica Prévoyance	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R Réunica	Réassurance avec ViaSanté - AG.Mut - Prado Mutuelle - MMJ
Arpège Prévoyance	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R Réunica	
AG.Mut	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R Réunica	Réassurance avec AG2R Réunica Prévoyance, Mutuelle du Midi, Mutualis, MIAG, ViaSanté
Mutuelle des Professions Judiciaires	M. André Renaudin - Directeur général Mme Delphine Delage - Directeur		Substituée de MMJ
Muta Santé	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R Réunica	
Mutuelle du Ministère de la Justice			Réassurance avec AG2R Réunica Prévoyance
Prado Mutuelle	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R Réunica	Réassurance avec AG2R Réunica Prévoyance
Réunica Mutuelle	M. André Renaudin - Directeur général	GIE moyens AG2R Réunica	
MIAG			Réassurance avec AG.Mut
ViaSanté	M. André Renaudin - Délégué général M. Denis Saules - Directeur général		Réassurance avec AG2R Réunica Prévoyance et AG.Mut
SMACL Santé			Réassurance avec AG2R Réunica Prévoyance

AUTRES INFORMATIONS

Consolidation

L'entité SGAM AG2R LA MONDIALE est incluse dans la combinaison des comptes AG2R LA MONDIALE. Elle est la société combinante.

Informations sur les effectifs

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'ensemble des moyens humains du Groupe est regroupé dans les GIE La Mondiale Groupe, La Mondiale Executive et AG2R RÉUNICA.

SGAM AG2R LA MONDIALE fait appel au GIE La Mondiale Groupe pour des travaux sur des fonctions supports administratifs.

L'effectif moyen du personnel en activité dans le GIE La Mondiale Groupe au cours de l'exercice 2016 est de 2 681 personnes.

Au titre de l'exercice 2016 le montant des frais réaffectés par le GIE La Mondiale Groupe à SGAM AG2R LA MONDIALE a été de 25 K€. Au titre des engagements de retraite liés au personnel engagé par le GIE La Mondiale Groupe, une provision a été constituée

directement dans les comptes du GIE et fait l'objet d'une réaffectation à ses membres.

Informations sur les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
TITRES DE PARTICIPATIONS		6
AUTRES TITRES	11 673	
AUTRES CRÉANCES		
- Fournisseurs		
- Comptes courants	163	
- Comptes courants d'intégration fiscale	14 086	
- Produits à recevoir		
DISPONIBILITÉS		4 788
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
AUTRES DETTES		
- Clients		
- Comptes courants	3 034	
- Comptes courants d'intégration fiscale	68 213	
- Charges à payer		
PRODUITS D'EXPLOITATION	221	
CHARGES D'EXPLOITATION	25	
PRODUITS FINANCIERS	96	
CHARGES FINANCIÈRES		

ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

La commercialisation des certificats mutualistes a été étendue au territoire national à compter de janvier 2017.

SGAM AG2R LA MONDIALE : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Adresse	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
GIE AG2R LA MONDIALE CASH	32 avenue Emile Zola 59370 MONS-EN- BAROEUL	76		1%	1		8 313		
SAS Le Cercle de l'Épargne	26 rue de Montholon 75009 PARIS	10		51%	5		416	- 3	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 décembre 2016**.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société du groupe d'assurance mutuelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration . Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société du groupe d'assurance mutuelle à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mai 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Courbevoie, le 5 mai 2017
MAZARS

Régis TRIBOUT
Associé

Pascal PARANT
Associé

Maxime SIMOEN
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le **31 décembre 2016**.

Aux membres,

En notre qualité des commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-5 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.612-5 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Souscription par SGAM AG2R LA MONDIALE de certificats mutualistes émis par La Mondiale

- **Personnes concernées** : Messieurs André Renaudin, Sylvain de Forges, Jean Marc Robinet, Jean-François Dutilleul, André Paul Bahuon, Serge Fautré, Pierre Geirnaert, Gilles Guitton, Thierry Jeantet, Philippe Lamblin, Guy Roulet, ainsi que Mesdames Sylvie Reulet et Odette Jariel.
- **Nature et objet** : Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2016 a autorisé la souscription par SGAM AG2R LA MONDIALE de certificats mutualistes émis par La Mondiale, pour un montant total minimum de 500 € et maximum de 100 000 000 €.

• **Modalités** : Le contrat de souscription prévoit notamment :

- L'engagement de SGAM AG2R LA MONDIALE à souscrire l'ensemble des Certificats Mutualistes à émettre au prix de 10 € par titre dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros, étant précisé que le montant minimum de souscription est fixé à 500 euros.
- La période de souscription est fixée du 1er décembre 2016 au 6 septembre 2018 (inclus).
- La rémunération est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire de La Mondiale dans la limite du plafond fixé par l'article R.332-80-2 du Code des Assurances.
- La mise en place d'un programme de rachat au titre des années 2016 et 2017.
- Pour les années suivantes, les rachats de Certificats Mutualistes pourront être effectués à condition que l'Assemblée générale de l'Émetteur autorise un programme de rachat, préalablement approuvé par l'ACPR.

Le montant des certificats mutualistes émis au cours de l'exercice 2016 s'élève à 11 672 610 € et a été comptabilisé en fonds propres dans les comptes de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mai 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Courbevoie, le 5 mai 2017
MAZARS

Régis TRIBOUT
Associé

Pascal PARANT
Associé

Maxime SIMOEN
Associé

SGAM AG2R LA MONDIALE

104-110 boulevard Haussmann

75379 Paris cedex 08

Tél. : 01 76 60 84 00

www.ag2rlamondiale.fr